

**CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'AUVERGNE ET DU VELAY**



A moi Auvergne !



Église romane du 15^e
siècle de St Didier d'Allier
(43), avec son clocher à
peigne. (Cliché G. Denand et
G. Breure)

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 31^e ANNÉE – 3^e TR. 2008

N° 125

juillet 2008

8,25 € le numéro

SOMMAIRE

Le mot du PrésidentA. ROSSI	page. 153
Vie du Cercle	Assemblée Générale et Conseils d'Administration (31/05)...J-P. BARTHELEMY	page 154
Avis importants	Réunions et Permanences.....LA REDACTION	page 157
Puy-de-Dôme	Les Échos du Puy-de-Dôme.....M-F. BRUNEL	page 159
Cantal	Les Archives Départementales du Cantal.....A. ROSSI	page 160
Méthodes et sources	Loi sur les Archives.....A. ROSSI	page 161
	Exposition Généalogique à St Martin des Olmes (63).....M. CHAPPAT	page 162
Paléographie	Une insinuation judiciaire de Riom en 1658.....A. ROSSI	page 164
Vie et métiers d'autrefois	Successions et partages en Auvergne.....M ^e G. SEGRET (†)	page 166
	La vie dans la haute vallée de l'Ance (Vie économique).....CH. BARRY	page 169
	Des hivers rudes de 1765 à 1773 (Ambert.....M. CHAPPAT	page 174
Personnages et familles	Quelques branches de la famille d'APCHIER.....G. DENAND	page 178
	Une branche « MOREL de La COLOMBE » non rattachée .L. PRAT	page 189
	Meurtre à Trizac (Imbroglia BROQUIN).....J.P. BARTHELEMY	page 193
	Des recettes pour faire de la bonne encre.....M. BLANCARD	page 198
Crayons et Quartiers	Chevalyre (corrections), Laroye.....LES ADHERENTS	page 199
Questions & Réponses	Questions.....LES ADHERENTS	page 203
	Réponses du CGHAV.....LES ADHERENTS	page 208
Encarts piqués	I.- Publications du CGHAV	
	II. Réunion de Septembre du Groupe Livradois-Forez. Bordereau d'inscription	

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».

COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS

Il est possible de s'abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

Cotisation et abonnement à la revue (4 numéros annuels) : France : **33 Euros** ; Europe : **37 Euros** ; Outre-mer : **41 Euros**.

Abonnement seul à la revue sans adhésion au CGHAV : France : **31 Euros** ; Europe : **34 Euros** ; Outre-mer = **37 Euros**.

Cotisation 2008 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = **15 Euros** ;

Remarque importante : tous les règlements sont à faire par chèque à l'ordre du CGHAV.

S'adresser à :

1/ **Monsieur Robert LEOTOING**, 47 rue d'Yerres 91230 Montgeron, pour les **adhésions, abonnements et renouvellements**, commandes de numéros anciens de « A moi Auvergne ! », commandes de publications diverses et des répertoires (B. M. S. et 6^{ème} RFE)

Commandes de répertoires (baptêmes, mariages, contrats de mariages, sépultures) = 0,45 Euros la page pour une commande de plus de 10 pages (*port compris*). Ajouter 0,75 Euros (*frais de port*) pour les commandes de moins de 10 pages.

6^{ème} Répertoire des Familles Étudiées (6^e RFE) par les membres du CGHAV (*port compris*) : 15 Euros

Numéros anciens disponibles : nous pouvons fournir aux adhérents qui le souhaitent, les années qui manquent dans leur collection (hors numéros épuisés). Par numéro (*port compris*) = 7,50 Euros (*sauf les numéros de l'année 2006 = 8,25 Euros*)

Publication spéciale : « Index des noms du Dictionnaire des Fiefs du Comte de REMACLE » par J.B. PAILLONCY 15 Euros

2/ **Monsieur Henri PONCHON**, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, pour la collection « **Publications du CGHAV** »

« Généalogie des familles BEAL... », 2^{ème} Ed. par Pierre Lucien POUZET 27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome I, par P.L. POUZET 27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome II, par P.L. POUZET 27 Euros

« Généalogie de qq's familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL 27 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET 13 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI 13 Euros

« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON 8 Euros

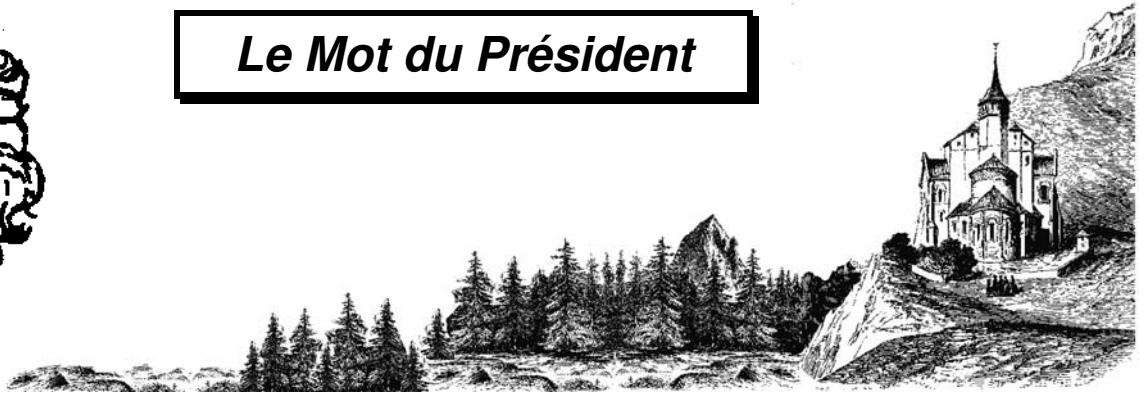
« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON 8 Euros

« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE 27 Euros

« Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne », par Marie Claude CHASTEL 13 Euros



Le Mot du Président



Chers Amis,

Comme vous pouvez le lire dans les pages qui suivent, lors de l'AG de Clermont-Ferrand, Claude Paulet n'a pas été réélu en tant qu'administrateur du CGHAV à l'issue d'un vote à bulletins secrets des adhérents présents ou représentés.

Ainsi fonctionne la démocratie qui peut parfois être cruelle vis-à-vis de ceux qui se dévouent au service des autres et tout particulièrement lorsqu'ils sont bénévoles. Résultat surprenant pour certains, mais pas totalement inattendu pour d'autres. Sanction injustifiée et imméritée pour Claude Paulet en regard de tout le travail qu'il a pu accomplir.

Très traumatisé, il a choisi de renoncer à toutes ses activités d'animation au sein du cercle avec, entre autres, la fermeture et l'arrêt du développement du nouveau site internet. C'est son choix.

Cet événement démontre la fragilité qu'il peut y avoir à confier à un seul, quelles que soient ses compétences et son dévouement, un outil aussi indispensable aujourd'hui qu'un site internet.

Ainsi, une page s'est tournée et nous devons en faire une opportunité. Il nous faut réagir vite et, à l'heure où nous mettons sous presse, nous avons contracté avec un sous-traitant pour la réalisation de notre site et défini avec eux les fonctionnalités que nous désirons mettre en œuvre.

Le CGHAV a 30 ans.

Il a su franchir quelques obstacles. Il a su s'adapter en permanence aux conditions et aux aléas. Il reste le fédérateur de la généalogie en Auvergne et Velay à travers dépouillements, revue, échanges, avec l'aide et le travail de tous.

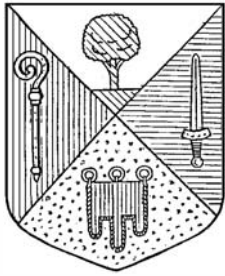
La mise en ligne prochaine des registres BMS et autres documents par les archives départementales, le rôle foisonnant d'internet, représentent une mutation importante pour l'accès aux données généalogiques, notre passion.

La Loi sur les Archives, avec l'abaissement de 100 à 75 ans de l'accès à nos actes de l'état civil et des notaires, représente la possibilité, par exemple, de lire directement actes et contrats de mariages de nos grands parents et de leurs fratries.

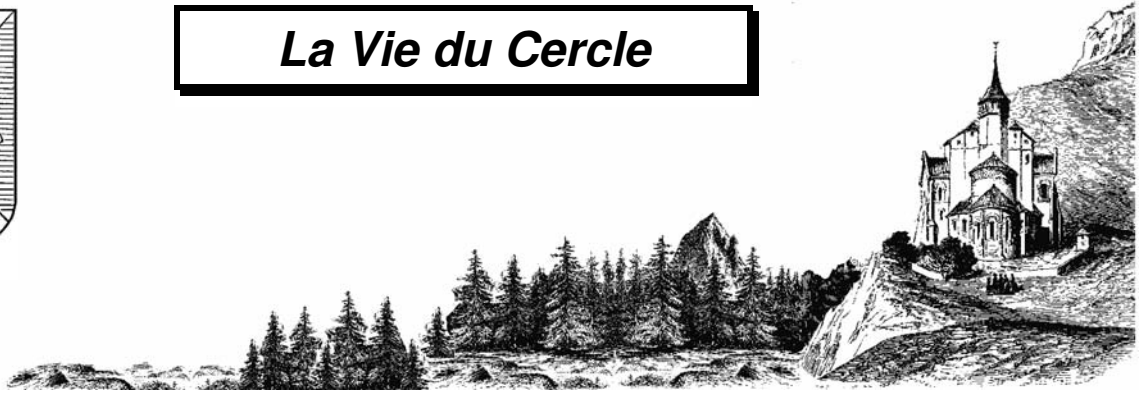
Demain matin, les trois piliers de notre cercle seront notre revue, dont nous voulons poursuivre le même niveau de qualité, notre site internet, que nous voulons particulièrement riche et à ce même niveau de qualité, et puis,, surtout, l'entraide entre nos membres, que manifeste l'abondance des Questions-Réponses.

Bien cordialement à tous

Alain ROSSI



La Vie du Cercle



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2008

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (CGHAV-1260)

Le CGHAV a tenu cette année sa 30^e Assemblée Générale. Elle s'est réunie à Clermont-Ferrand, au Centre Jean Richepin, le 31 mai dernier. Elle a été précédée et suivie d'un Conseil d'Administration comme à l'accoutumée.

Le Conseil d'Administration du 31 mai 2008 – matin

Ce Conseil a tout d'abord finalisé les rapports devant être présentés à l'Assemblée Générale :

- le rapport moral du Président, Alain ROSSI,
- le rapport financier qui a été présenté par le Trésorier, Robert LÉOTOING, et commenté par le Président
(voir ci-après)

Le Conseil a ensuite fait le point sur la mise en place du nouveau site et de la base de données du cercle. Ces deux éléments constituent aujourd'hui la première priorité pour le Cercle. Claude PAULET a fourni des informations sur l'état d'avancement de ce projet, et remis à cet effet un document aux administrateurs. Il a sollicité l'accord du Conseil pour l'achat d'une imprimante laser couleur et la sous-traitance d'un élément de ce travail ; plusieurs administrateurs ont fait part de leurs réticences, mais le Conseil a donné son accord de principe considérant que tout devait être fait pour un achèvement rapide.

Les mises à jour du livret d'accueil et du bulletin d'adhésion ne pourront être finalisées que lorsque seront connues le fonctionnement et les modalités d'accès au nouveau site et les nouvelles procédures informatiques de mise à jour des bases de données d'état-civil ancien.

Un fichier des demandes de tables destiné à améliorer le service rendu aux adhérents ayant passé des commandes est maintenant opérationnel.

Enfin, le Conseil a décidé d'abandonner la formule de l'adhésion au cercle sans abonnement à la revue qui est source de complications dans la gestion et suscite peu d'intérêt.

La XXX^e Assemblée Générale du CGHAV

Les formalités d'émargement font apparaître que les adhérents présents ou représentés sont au nombre de 168.

Le Président ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit de la 30^e Assemblée Générale du CGHAV et en rendant hommage à ses deux prédécesseurs qui ont assuré la présidence durant presque la totalité de cette période de 30 ans. Michel TEILLARD D'EYRY, fondateur du Cercle, et Yves GLADEL font un cours rappel historique du cercle au cours de ces 30 années,

1 – Rapport moral du Président.

Le Président souligne que, comme tous les organismes aujourd'hui, le Cercle doit assurer le passage de l'écrit au numérique, mais il rappelle aussi que l'objectif bien compris du cercle est d'aider à parité les internautes et les non-internautes.

Malgré la concurrence d'Internet qui se fait sentir beaucoup plus dans d'autres cercles, le CGHAV maintient l'effectif de ses adhérents aux alentours de 1200.

Ce résultat est certainement dû à la revue qui constitue le lien essentiel entre les adhérents. Tout en maintenant sa ligne rédactionnelle, les responsables se sont efforcés de la faire évoluer en fonction des résultats de l'enquête dont il a été rendu compte l'an passé : plus d'illustrations, des exercices de paléographie, préférence donnée aux articles sur la vie locale sous l'Ancien Régime, l'histoire de villages, les portraits d'ancêtres ...

Il est rappelé que la revue bénéficie pour sa diffusion de tarifs préférentiels accordés par la Commission Paritaire de Presse aux publications qui peuvent être qualifiées de « culturelles ». Pour cela, elle doit comporter, pour un tiers au moins, des articles de fond. A cet effet, il apparaît essentiel d'augmenter le nombre de rédacteurs adhérents apportant une contribution rédactionnelle afin de prévenir un essoufflement. A tous ceux qui hésiteraient à transmettre un papier, il est rappelé que le Comité de lecture est là pour les aider, si nécessaire, dans la mise en forme de leur contribution.

Le Président informe aussi l'Assemblée que le Conseil d'Administration a décidé d'abandonner en 2009 la formule de cotisation au Cercle sans abonnement à la revue compte tenu des complications qu'elle entraîne et du peu d'intérêt qu'elle suscite.

La mise en ligne des actes sur Internet par les Archives Départementales (prévue pour 2009 en ce qui concerne le Puy-de-Dôme) ne supprime pas l'intérêt des tables qui sont le plus souvent indispensables pour rechercher un acte. L'activité du Cercle doit donc se poursuivre sur ce plan.

Le Président rappelle aussi deux moments forts qui ont marqué la vie du Cercle durant l'année 2007 : le Congrès National de Généalogie de Tours et le Forum de généalogie et d'histoire en Auvergne de Châtel-Guyon.

Enfin, si un certain retard a été pris en ce domaine car il s'agit d'un gros travail qui repose uniquement sur les épaules de Claude PAULET, la mise en place d'une base de données est plus que jamais un objectif prioritaire aujourd'hui.

Au cours de la courte discussion qui suit le rapport moral du Président, Alain BREGIROUX (Président du CGHHML) fait part de l'expérience du CGHHML (Cercle Généalogique, Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin) qui a fait appel à une société extérieure et dispose d'un système informatique qui lui donne toute satisfaction.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par L'Assemblée.

2 – Rapport financier

Le compte d'exploitation et le bilan 2007 établis par R. LEOTOING, trésorier du cercle, ont été portés à la connaissance des adhérents dans le dernier numéro de la revue.

L'examen du compte d'exploitation fait apparaître que le Cercle pourrait vivre du seul produit des cotisations si le nombre d'adhérents demeure au niveau actuel. Les ventes de tables qui étaient en sensible recul l'an passé ont retrouvé leur niveau antérieur. Globalement, le compte d'exploitation du cercle enregistre un solde positif de 15.194 €.

Les réserves qui apparaissent au bilan peuvent permettre d'envisager une opération immobilière à Clermont si elle s'avérait opportune, voire nécessaire, compte tenu de l'évolution du quartier de la gare, mais aussi des besoins du Cercle afin de disposer d'une plus grande surface.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3 – Élection des administrateurs

Les mandats de six administrateurs étaient soumis à renouvellement et un ancien adhérent, J-F CROHAS, a fait acte de candidature.

Le nombre de suffrages exprimés étant de 168, il convenait d'obtenir 84 voix pour être élu. Jacqueline BRIFFE, Marie-Françoise BRUNEL, Marc CHAPPAT et Geneviève PLANTARD, Jean-François CROHAS et Henri PONCHON ont été élus ou réélus. En revanche, le mandat de Claude PAULET (58 voix) n'a pas été renouvelé.

A l'annonce des résultats, Claude PAULET a fait part de son intention de conserver pour son usage personnel les travaux qu'il s'était proposé d'effectuer pour le Cercle et de ne plus participer à la vie du CGHAV.

Le Président a déclaré comprendre son amertume, à la hauteur du temps qu'il a consacré au CGHAV, mais devoir prendre acte de la volonté de l'Assemblée Générale. Il est donc indispensable de reconsidérer l'action engagée en matière d'informatique.

4 – Budget de développement informatique

Compte tenu du départ de Claude PAULET et de la nécessité impérieuse de mettre à la disposition des adhérents, dans un délai court, un site internet performant et une solide base de données des relevés des registres paroissiaux, le Président estime qu'il n'a pas d'autre solution que de faire appel à une sous-traitance extérieure et de confier ce développement à une société spécialisée.

Il demande donc à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à disposer d'un crédit budgétaire maximum de 40.000 € pour passer un contrat avec une société de service en informatique. Bien entendu, tout sera fait pour réduire au maximum les dépenses engagées, mais sans que puisse en souffrir le niveau de qualité recherché.

L'Assemblée a donné son accord par 160 voix sur 168, 5 contre et 3 abstentions.

Le Conseil d'Administration du 31 mai - après-midi

Le Conseil nouvellement élu s'est réuni à 17 heures.

En sa qualité de doyen d'âge, Yves GLADEL a demandé aux candidats à la présidence de se faire connaître. Aucun candidat ne s'est manifesté en dehors d'Alain ROSSI qui a accepté de poursuivre son mandat et qui a été réélu à l'unanimité.

Sont également reconduits à l'unanimité dans les mêmes fonctions :

- Yves GLADEL, est élu 1^{er} vice-président, représentant le Président à l'UGABV et à la FFG.
- Robert LEOTOING, trésorier,
- Marie-Françoise BRUNEL, vice-présidente chargée du siège et de la bibliothèque de Clermont, de la coordination des groupes d'échanges et des dépouillements du Puy-de-Dôme. Elle pourra aussi représenter le Cercle auprès de l'UGABV (trésorière adjointe).
- Henri PONCHON, vice-président chargé de l'image du Cercle, de la bibliographie et de l'animation du groupe Livradois-Forez.
- Jean-Pierre BARTHELEMY, secrétaire.

Alain ROSSI assurera les fonctions de secrétaire de l'UGABV en remplacement de Claude PAULET.

En matière d'informatique, le Président annonce son intention de constituer dans les meilleurs délais un petit groupe de 3 ou 4 personnes ayant les connaissances nécessaires pour établir le cahier des charges du futur site du CGHAV, de faire un appel d'offre auprès de sociétés

spécialisées réputées, de faire une recommandation au C.A. qui prendra la décision d'attribution et enfin de suivre la réalisation des travaux. En tout état de cause, le CGHAV devrait disposer d'un site internet fonctionnel pour le 31.12.2008.

Jean-François CROHAS a accepté, pour sa part, de prendre en charge la gestion du forum à condition de disposer des informations nécessaires.

Alain ROSSI et Jean-Pierre BARTHELEMY assureront l'animation de l'antenne parisienne.

P.S. Claude PAULET nous a demandé de publier dans la revue le texte qu'il a fait paraître sur le forum le lendemain de l'AG, intitulé « Comment on remercie les bénévoles », ainsi qu'une lettre recommandée adressée au Président quelques jours après. La rédaction n'a pas jugé bon de donner suite à cette demande et d'entretenir la polémique après le vote sans ambiguïté de l'AG. Toutefois, c'est bien volontiers que le secrétaire adressera copie de ces documents aux adhérents qui lui en feront la demande.

Le site INTERNET du CGHAV

Après consultations, le CA du CGHAV a décidé de passer commande de réalisation du site du cercle à la société « Le Studio Vert », implantée à Aix-sur-Vienne (87)

Les arguments qui ont milité très fortement en faveur de ce choix, sont l'expérience que cette société a acquise avec la construction du site du CGHHML et leur connaissance, qui en découle, des besoins d'un cercle généalogique.

Ils sont aussi en rapport avec la grande qualité des prestations de cette société dans la réalisation de divers sites internet, avec leur pérennité (importante pour la maintenance future) y compris celle des personnes, qui ont commencé à travailler depuis 4 ans avec le CGHHML et qui sont toujours présentes avec leur expérience.

En outre, et cela n'est pas négligeable, comme nos besoins sont très voisins de ceux du CGHHML, les animateurs de ce cercle nous prêterons la main et leur expérience au cours de cette réalisation.

La construction du site se fera en plusieurs étapes qui seront activées successivement, en fonction des besoins et des attentes de nos adhérents.

Notre intention est que ce site devienne indispensable à chacun, que nos adhérents en tirent des masses d'informations utiles, mais aussi que, personnellement, ils l'enrichissent et pour cela nous pensons à une forme de « Wikipedia » bien à nous, auquel chacun pourrait contribuer.

Pour information, le contrat que nous passons et qui nous donnera d'emblée un site parfaitement fonctionnel, est très loin de la ligne budgétaire prévisionnelle votée en Assemblée Générale, puisqu'il s'agit de 15.000 € ttc. Ce chiffre n'est pas négligeable, mais il ne s'agit pas des 40.000 €, qui constituaient une projection budgétaire permettant de faire face à tous les impondérables. Il est

envisageable que cette somme représente la totalité des dépenses nécessaires à la réalisation du site, mais cela se fera sur plusieurs années.

En effet, des développements futurs seront sans doute nécessaires, mais nous aurons la possibilité d'en reparler aux prochaines Assemblées Générales et de soumettre ces extensions au vote de l'AG.

Dans l'immédiat, le chantier débutera dès le début septembre et sera achevé bien avant la fin de l'année

Alain ROSSI, Président du CGHAV

Prochain CA du 27 septembre 2008

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu à Clermont-Ferrand le 27 septembre et sera consacré presque en totalité à la composition de notre site internet : organisation, contenu, responsables des différentes rubriques de ce contenu, etc.

D'ici là, la mise à jour de notre base de données sur GénéaBank devra être résolue. Il nous restera à définir l'évolution du programme des mises à jour ultérieures.

Réunion du Livradois-Forez

Comme chaque année, la réunion du Groupe d'échanges Livradois-Forez aura lieu en septembre.

Cette année, elle se déroulera le **dimanche 28 septembre** à Marat (63), dans une salle du rez-de-chaussée de la Mairie à partir de 9h30. Un déjeuner est prévu au restaurant « Le Marat » (25€ tout compris)

On trouvera en dernière page de ce numéro de « A moi Auvergne ! » une fiche d'inscription à photocopier et à retourner, comme d'habitude, à Henri PONCHON.

Celui-ci vous prie de l'excuser de ne pas avoir préparé d'article consacré au Livradois-Forez pour ce numéro, mais ses petits ennuis de santé de la fin du printemps l'en ont empêché. Pour ceux qui seraient inquiets, il va bien maintenant et cette aventure ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

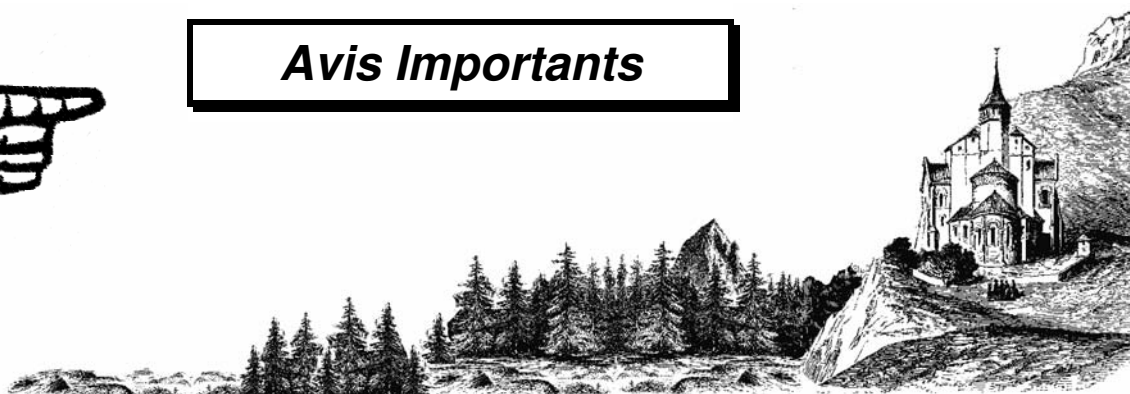
Exposition Généalogique à St Martin des Olmes

Accueilli à bras ouverts par l'équipe municipale, Marc CHAPPAT, organisait à la Salle des Fêtes de St Martin des Olmes, du 30 mai au 2 juin dernier, une superbe exposition généalogique, qui n'avait demandé à lui-même et à son épouse « QUE » 2 années de travail. Mais le résultat était à la hauteur des efforts consentis, et l'on trouvera dans la rubrique « Méthodes et Sources », qui nous est apparue comme la mieux appropriée, un compte-rendu axé sur les techniques de préparation utilisées.

Au cas où quelqu'un voudrait s'en inspirer !



Avis Importants



REUNIONS A VENIR

Colloque international - Clermont-Ferrand Les 17, 18 et 19 octobre 2008

Commémoration du 150^e Anniversaire de la mort d'**Auguste Ricard de Montferrand** (1786-1858).

« *De Montferrand à Saint Pétersbourg, Auguste Ricard de Montferrand – Nouvelles approches* »

Très célèbre en Russie mais relativement méconnu en France, l'architecte Auguste Ricard de Montferrand, qui a emprunté son nom aux origines auvergnates de sa famille, a accédé à la célébrité par les œuvres qu'il a réalisées en Russie, dont les plus importantes sont, à St Pétersbourg, la Cathédrale Saint-Isaac et la colonne érigée à la mémoire du tsar Alexandre 1^{er}.

Le colloque permettra de faire le point des connaissances actuelles sur ce personnage : sa famille, sa formation, sa vie et ses relations, ses œuvres et ce qu'il a apporté à l'architecture.

Il est organisé par l'association Montferrand-Renaissance avec l'appui de nombreux partenaires.

Colloque International, il est assuré en langues française et russe, avec traduction simultanée.

Conférences les 17 et 18 octobre. Concert à la Cour de St Pétersbourg le 18 octobre en soirée. Visites de Montferrand et du Musée d'Art Roger Quillot le 19.

Lieu : Corum Saint-Jean Salle Comédia, 15 rue Gaultier de Biozat, Clermont-Ferrand (Tramway : Hôtel de Ville)

Inscriptions : avant le 15 septembre, 50 €

Contact : Montferrand-Renaissance, 7 rue du Dr Balme, 63100 Clermont-Ferrand. Tél. : 04 7391 5576. Courriel : fagibert@club-internet.fr.

En Région Parisienne, Argenteuil, 22 et 23 novembre

Les 22 et 23 novembre prochains, se tiendra à Argenteuil (95) un Salon International de Généalogie, que l'on peut considérer comme une continuation de la Biennale de Généalogie, interrompue en 2006. Nous y participerons comme une grande partie des cercles régionaux.

Venez nous voir, nous serons heureux de vous y accueillir, mais vous aurez aussi l'occasion de rencontrer les animateurs des autres régions qui vous intéressent, peut être autant que l'Auvergne.

L'accès en est facile et l'entrée gratuite.

Lieu : salles Jean Vilar et Pierre Dux, 9 boulevard Héloïse, Argenteuil (tout près de la Seine)

Transports en commun : ligne SNCF au départ de St Lazare, arrêt Argenteuil.

Voiture : accès par le Pont d'Argenteuil ou par le Quai de Bezons (ou Voie des Bords de Seine. Nombreux parkings de proximité.

CLERMONT-FERRAND

Permanences de la Bibliothèques

Adresse : 55, rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand (presque en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2008 : les 1^{er} lundi, 2^e mercredi et 3^e vendredi à la bibliothèque de la rue de Châteaudun à Clermont-Ferrand, de 15 à 18 heures.

Septembre	Mercredi 10 Vendredi 19	Octobre	Lundi 6 Mercredi 15 Vendredi 24
Novembre	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21	Décembre	Lundi 1 ^{er} Mercredi 10 Vendredi 19

LYON

Réunions à la Bibliothèque (rue de Marseille)

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon

Les réunions ont lieu de 14 h 15 à 20 h 30 le 2^e mardi et de 14 h 15 à 17 h 30 le 4^e mardi de chaque mois

Octobre	Mardi 7 Mardi 21	Novembre	(11) Fermé Mardi 25
Décembre	Mardi 9 (23) Fermé		
Janvier	Mardi 13 Mardi 27	Février	Mardi 10 Mardi 24

Mars	Mardi 10 Mardi 24	Avril	Mardi 14 Mardi 28
Mai	Mardi 5 Mardi 19	Juin	Mardi 9 Mardi 23

Contacts : M. Marc CHAPPAT, 3 rue Champollion, 69150 Décines-Charpieu (Tél. : 04 7849 6626 – Courriel : marc-chappat@wanadoo.fr)

M. Alain CONSTANCIS, 17 rue St Nestor 69008 Lyon (alain.constancis@wanadoo.fr)

Réunion du CGHAV - Rhône-Alpes

Dès aujourd'hui, reprenez la date du **samedi 15 mars 2009**

PARIS – RÉGION PARISIENNE

Réunions du premier mercredi du mois

Ces réunions à thème ont lieu les premiers mercredi du mois à partir d'octobre. Elles se déroulent, à partir de 18 heures dans les locaux de « La France Généalogique », 3 rue de Turbigo, Esc. B au 1^{er} étage.

- Mercredi 8 octobre : avancées et découvertes réalisées par chacun pendant l'été (et auparavant !)
- Mercredi 5 novembre : « l'or en Auvergne » par Christian BASSOT
- Mercredi 3 décembre : à définir

Permanences à la Fédération

La FFG organise pour les adhérents des cercles fédérés (dont le CGHAV) un Centre de Documentation avec une permanence tous les lundis de 14 à 17 heures et les jeudis matin, de 10 à 14h30 heures.

Vous pourrez y trouver à la fois des ouvrages généraux et l'ensemble des publications des revues des différents cercles.

Dans cet environnement, les animateurs parisiens du CGHAV assurent une permanence les mercredis, jour de la réunion de la rue de Turbigo et les 3^e lundi de chaque mois de 14h30 à 17 heures. Les ouvrages qui se trouvaient à la bibliothèque parisienne du CGHAV, qui était hébergée au sous-sol de la rue de Turbigo, se trouvent maintenant dans les locaux de la Fédération.

L'espace y étant un peu restreint dans l'armoire qui est à notre disposition, nous avons privilégié les instruments de recherche, tels les REMACLE (« fiefs » et « familles »), le DERIBIER du Châtelet en 5 volumes (Cantal), etc.

D'autres ouvrages de référence peuvent également vous être apportés en consultation à partir de nos collections personnelles.

Les permanences se tiennent à la FFG :

Tour ESSOR 93, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin, au 22^e étage (en fait juste à côté du boulevard périphérique à l'opposé de la Cité de la Musique). Métro Hoche (ligne 5)

Contacts :

Jean Pierre BARTHÉLEMY : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

Alain ROSSI : 01 4637 3315 ; rossi.alain@mageos.com

Le CGHHML

L'antenne parisienne du CGHHML (Cercle Généalogique, Héraldique et Historique du Limousin et de la Marche) nous a convié à sa dernière réunion en tant que voisin. Nos adhérents qui ont des recherches à effectuer sur les départements de la Creuse et de la Corrèze qui jouxtent l'Auvergne (mais aussi ceux qui sont intéressés par la Haute-Vienne plus éloignée) seront les bienvenus aux permanences de cette antenne dans les locaux de la FFG. (Tour Essor à Pantin, même adresse que les permanences du CGHAV). Il va de soi que la réciprocité est assurée.

LES PATRONYMES DES DEPARTEMENTS

L'éditeur « Archives et Culture », après « les patronymes du Cantal », vient de sortir ceux du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Selon leur technique, ils extraient les 300 patronymes les plus fréquents du département aujourd'hui et en donnent l'étymologie, les différentes formes, les plus célèbres porteurs du patronyme, et la répartition géographique.

Malheureusement, les patronymes qui nous intéressent vraiment ou nous posent problème, sont les autres, les moins fréquents, ceux dont on donne « pour mémoire » en tête d'ouvrage, la liste des 1.000 patronymes les plus fréquents, mais sans renseignements.

Pour ceux-là, ce sera à nous d'agir et nous comptons sur chacun d'entre nous pour alimenter une base de données qui sera créée sur notre site internet.

LA LOI SUR LES ARCHIVES

Le 16 juillet 2008, a été publiée au Journal Officiel cette fameuse loi sur les Archives qui comporte, pour ce qui nous intéresse directement, les délais de communications des différents éléments d'archives comportant l'accès à des informations d'ordre privé.

On trouvera les détails nécessaires sous la rubrique « Méthodes et Sources », mais disons simplement ici qu'en ce qui concerne nos recherches généalogiques, tous les délais qui peuvent nous être opposés sont ramenés à 75 ans.

Y compris l'accès aux minutiers des notaires à qui il va, dans certains cas, être nécessaire d'expliquer fermement la teneur de cette loi.

Un élément utile, pour nos grands pères décédés de leurs blessures ou de maladie, pendant ou à l'issue de la Grande Guerre, si le délai applicable au secret médical est maintenu à 120 ans (au lieu de 150), il est réduit à 25 ans après le décès de la personne concernée.



Puy de Dôme



LES ÉCHOS DU PUY DE DÔME

par Marie Françoise BRUNEL (CGHAV – 964)

Les nouvelles tables

Voici la liste des nouvelles tables parues au deuxième trim. 2008. Pour chaque table est indiqué le code INSEE et le nom de la commune, les dates extrêmes, le nombre d'actes, le nombre de pages. Une « * » signifie lacunes dans les actes lorsque cette lacune a été signalée par les auteurs des relevés.

Mariages

63053 Briffons	1730-1792	467	11
63260 Olmet	1573-1574	16	1
63260 Olmet 2 ^e éd.	1682-1720*	170	4
63342 St Floret	1670-1729	343	12
63342 St Floret	1730-1792	319	12
63391 St Remy de Blot	1793-1849	368	9
63391 St Remy de Blot	1850-1896	304	8
63449 Le Vernet Ste M.	1713-1729*	91	3
63449 Le Vernet Ste M. 2 ^e	1730-1792*	400	10

Baptêmes et naissances

63005 Antoingt	1683-1729	639	11
63005 Antoingt	1730-1792	1725	29
63056M Montboissier	1702-1791	264	3
63335 St Diery	1700-1729	1114	19
63349 St Georges de Mons	1577-1605*, 1630-1633	212	4
63349 St Georges de Mons	1650-1669*	405	8
63349 St Georges de Mons	1670-1729	1712	29
63383 St Pierre Colamine	1679-1717	687	12
63383 St Pierre Colamine	1730-1792	695	12
63440 Valbeleix	1730-1792	2289	38

Sépultures et décès

63005 Antoingt	1683-1729*	398	7
63005 Antoingt	1730-1792*	1370	23
63056M Montboissier	1702-1791	146	2
63335 St Diery	1700-1729	462	6
63383 St Pierre Colamine	1679-1717	395	7
63431 Tholières	1670-1791	764	13
63440 Valbeleix	1677-1729	606	11
63440 Valbeleix	1730-1792	1319	22

Contrats de mariages

63258 Olliergues (B. Mayet)	1748-1793	51	2
63258 Olliergues (Terrasse et Chossade)	1672 et 1683-1737	138	6

Nous remercions les auteurs des relevés et des saisies informatiques : Mmes BESSET, BRUNEL, CHABRERIE, DE VRIENDT, DEGEORGES, DEGOULANGE, LESCURE, MARCHAND, MOURLON et MM. CHALAMAUD, CHAPPAT, COUYRAS, DARROT, PORFIRIO, POINTU, ROBASTON, VIALLE.

Internet

Le local de Clermont est depuis peu connecté à Internet. A partir du 10 septembre, une initiation sera possible, et nous essaierons de répondre à vos questions.

Vous pouvez aussi nous écrire : cghav@orange.fr

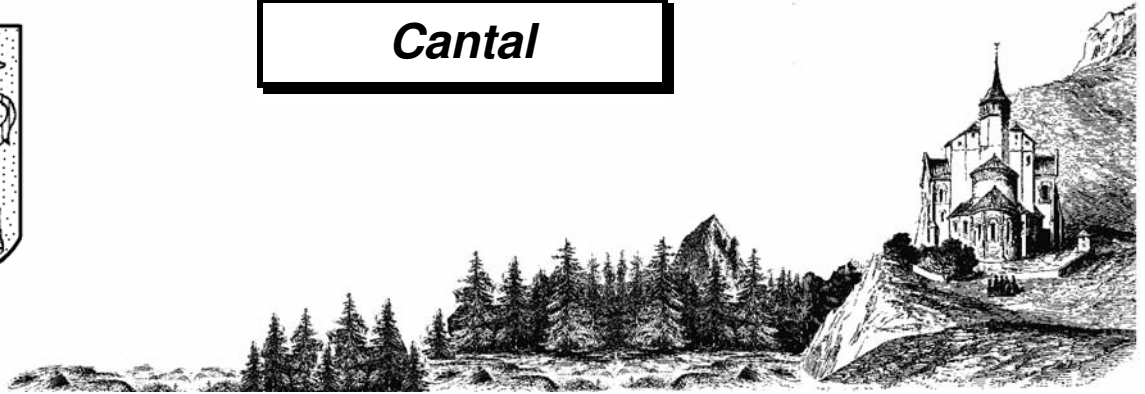
Groupe « Volcans et Val d'Allier »

Si les participants étaient peu nombreux à notre journée d'échanges à Olloix, le samedi 21 juin, le soleil était présent et nous en avons bien profité.

Ceux qui avaient choisi de passer avec nous cette journée étaient satisfaits et ont décrété que les absents avaient eu bien tort.



Cantal



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL à l'aube de la numérisation des archives

par Alain ROSSI (CGHAV – 2140)

Les numérisations en ligne demain

Les AD du Cantal ont effectuées plusieurs campagnes de numérisation avec pour objectif de mettre ces images en ligne.

Cela concerne bien entendu l'État-Civil ancien, dont la série du greffe a été numérisée précédemment et la série communale (des AD comme des Archives communales le cas échéant) vient de s'achever.

Le nouveau site, mis en ligne pour donner accès à ces numérisations, sera inauguré officiellement le 20 septembre 2008, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

On y trouvera :

- Les registres BMS et NMD de l'origine à 1905
- Les tables décennales jusqu'en 1912
- Les listes de Recensements jusqu'en 1936
- Les Tables de Successions et Absences de fin 18^e à mi 19^e
- Les Registres alphabétiques annuels des registres matricules de 1878 à 1935
- Le Cadastre Napoléonien
- Des archives audio-visuelles

En ce qui concerne les BMS, seuls les registres du greffe, jusqu'à St Martin-sous-Vigouroux, seront disponibles dans un premier temps. Très rapidement (2009) la suite des communes et les collections paroissiales (des AD et des communes) seront également mises en ligne.

Au-delà, ce seront les NMD et les TD de 1906 à 1932 qui seront mises en ligne en fonction de la nouvelle loi sur les archives (Loi publiée au JO du 15 juillet qui ramène de 100 à 75 ans l'accès aux documents privés)

Autant dire que nous aurons en main un superbe outil de recherche par son contenu/

Mais aussi par ses qualités : à l'occasion des 5^e Rencontres Généalogiques du Cantal, les 19 et 20 juillet à Vic-sur-Cère, Mme Christine DELMAS, adjointe du directeur, M.

Édouard BOUYÉ (en vacances), nous a présenté la primeur du site, à l'aide d'une connexion directe.

Nous avons été impressionnés à la fois par la facilité de recherche et la rapidité d'affichage et aussi par la qualité des numérisations..

Celles-ci, présentées, pour les BMS, en double page de registre, permettent un zoom de toute partie de l'image, une possibilité de jouer sur luminosité et contraste, pour parvenir à une excellente lisibilité à l'écran.

En outre, les images seront imprimables.

L'équipe des AD du Cantal a travaillé en profondeur pour parvenir à obtenir cette superbe qualité que l'on peut déjà constater en salle sur les numérisations de tables décennales (sur lesquelles j'ai personnellement travaillé).

L'environnement aux Archives

La qualité d'accès à ces numérisations en ligne reflète bien l'exigence de qualité mais aussi le souci des utilisateurs qu'ont les membres de l'équipe. Il est vrai que la salle est d'une excellente qualité avec de grandes tables et une parfaite luminosité, mais on sent auprès du personnel de la salle le souci constant d'aider chacun dans ses recherches.

En outre, et cela n'est pas négligeable, les horaires d'ouverture (journée continue de 8h15 le matin jusqu'à 17h30 les lundi, mardi et jeudi, 16h30 les mercredi et vendredi) sont tout à fait appropriés aux « clients » qui viennent de loin et n'ont qu'un nombre de jours réduit pour leurs recherches.

Donc, un grand merci aux AD du Cantal, à leur Directeur et à tout leur personnel.

Archives Départementales du Cantal

42 bis rue Paul Doumer – 15012 Aurillac Cedex

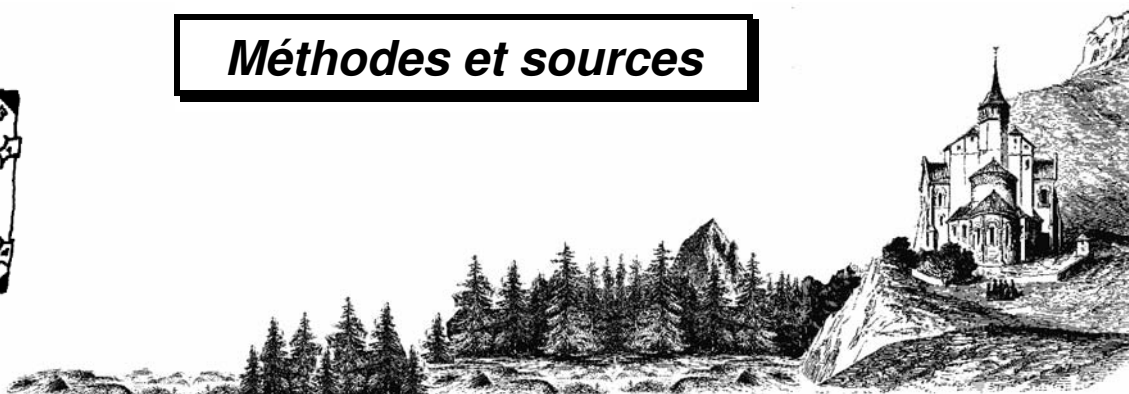
Tél. : 04 7148 3338

Site : <http://www.archives.cantal.fr/>

Directeur : M. Édouard BOUYÉ



Méthodes et sources



LOI SUR LES ARCHIVES

par Alain ROSSI (CGHAV – 2140)

La Loi sur les archives est enfin parue avec, pour nous généalogistes, un avantage non négligeable, le raccourcissement du délai de communication des données personnelles de 10 à 75 ans.

Vous pouvez avoir un accès direct à cette loi, parue au JO du 16 juillet, sur le site :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019198529&dateTexte#JORFARTI000019198620> (lien communiqué par André CAPELLE).

Il est tout à fait vraisemblable que vous ne vous y retrouviez pas, car cette loi, comme toutes celles du genre, qui modifient un « Code », sont formées d'une série de petits paragraphes de quelques lignes qui modifient tel ou tel article d'une loi antérieure.

Dans ces cas là, le mieux est de s'adresser au dossier de préparation de la loi, issu de la Commission Mixte Paritaire, AN-Sénat dont le rapport accessible sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r0995.asp>, comporte un tableau tout à fait explicite et tout à fait suffisant pour comprendre ce qui nous intéresse.

La communicabilité des documents qui nous intéressent est systématiquement ramenée à 75 ans, y compris :

- les « archives des notaires », et il nous faudra trouver les moyens de faire comprendre à quelques uns que leurs minutiers ne sont pas des archives privées,
- les « questionnaires » des recensements et non, seulement, les listes que nous connaissons bien, pour autant que ces fiches, documents de travail des agents du recensement, aient été conservées)
- des « archives des juridictions » (mon arrière grand-mère a divorcé en 1909 !)
- les « dossiers des personnels » de nos administration

Les dossiers médicaux de nos grands pères décédés de leurs blessures au cours ou au décours de la Grande Guerre, nous seront ouverts, puisque nous situons au-delà des 25 ans après le décès.

Nouveaux délais de communication

Nature des documents	Actuel	Délai retenu
Délibérations du Gouvern.. et relations internationales	30 ans	25 ans
Sureté nationale ou secret défense nationale	60 ans	50 ans
Vie privée	60 ans	50 ans
Actes des notaires	100 ans	75 ans
Archives juridictions	100 ans	75 ans
Registres de naissance	100 ans	75 ans
Registres de mariage	100 ans	75 ans
Renseignements sur la vie privée dans le cas d'enquêtes statistiques	100 ans	75 ans
Questionnaires de recensement de la population	100 ans	75 ans
Documents concernant mineurs et agressions sexuelles	Rien	100 ans
Dossiers de personnels	120 ans	75 ans
Secret médical	150 ans	120 ans ou 25 ans du décès
Autres documents	30 ans	Immédiat
Docs relatifs à Sécurité des personnes et à la défense nationale	Rien	100 ans
Documents permettant la fabrication d'armes de destruction massive	Rien	Incommunicabilité absolue

Nous n'épiloguerons pas sur les documents concernant les mineurs (adoptions, agressions sexuelles) dont le maintien à 100 ans n'est pas une anomalie. Ce délai doit certainement concerner aussi les enfants « nés sous X »

Quant aux documents permettant la fabrication d'armes de destruction massive, il fallait bien en parler à notre époque !

EXPOSITION GÉNÉALOGIQUE À ST MARTIN DES OLMES (63)

par Marc CHAPPAT (CGHAV-2733)

Les recherches effectuées en Puy de dôme sur la famille, m'ont conduit à étudier de nombreuses communes de la région ambertoise : Ambert, Arlanc, Bertignat, Echandelys, Job, Marsac et Saint Martin des Olmes. D'autres communes restent encore à étudier, mais vous le savez bien, les recherches en généalogie ne sont jamais finies.

La branche familiale est originaire depuis 1600 du village de St Martin des Olmes. J'ai eu envie de partager tout ce que j'avais appris sur cette famille avec les personnes vivant encore dans cette magnifique région. C'est comme cela que l'idée m'est venue d'organiser une exposition généalogique dans le village où vécurent mes ancêtres.


Il me fallait créer un événement didactique qui d'une manière simple et imagée, présenterait ce qu'est la généalogie ainsi que l'histoire de ma famille mais aussi l'histoire de la région à travers divers documents livresques.

Après avoir obtenu l'accord de monsieur le maire de St Martin des Olmes, deux ans m'ont été nécessaires pour concrétiser ce projet. Les dates retenues pour l'exposition étaient le 30, 31 mai et 1^{er} juin 2008.

Quelle a été ma démarche ?

Avoir le maximum d'actes prouvant la véracité de ma présentation. Encore fallait-il que tout le monde puisse les lire. Pour ce faire j'ai décidé de présenter tous mes actes sous la forme suivante : en en-tête la période historique et le roi ou le président qui gouverne, la photographie de l'acte et en dessous la transcription littérale de ce qui est écrit. J'ai choisi le classement chronologique pour tous mes actes ainsi transcrits.

Henri IV de NAVARRE et Marie de MEDICIS
Roi de France du 2.8.1589 au 14.5.1610



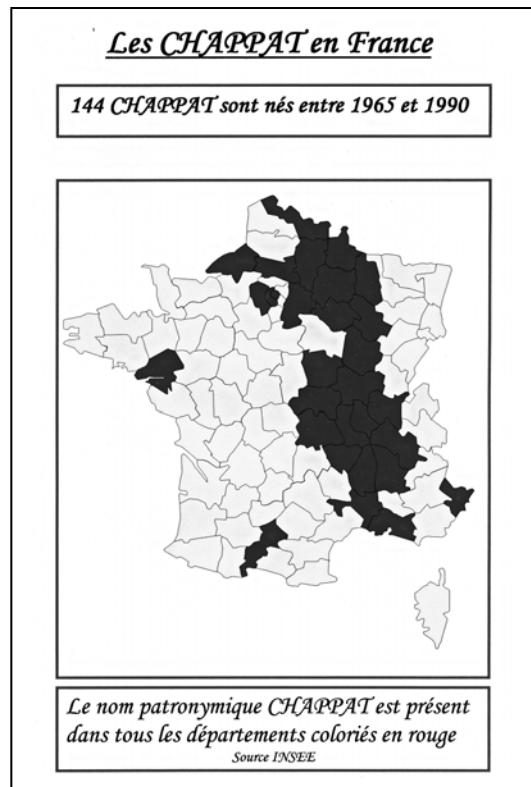
Naissance de Jacques CHAPPAT le 20 juillet 1602



Saint Martin des Olmes
Le 20 juillet 1602

Jacques CHAPPAT fils a Jehan et a Anthonia THENOT sa feme (femme) au bourg de S^t (Saint) Martin parrain Jacques CHAPPAT marraine Antha (Anthonia) THEANNOT en pr^{se} (présence) de Benoit PIROT et Pierre CHAPPAT

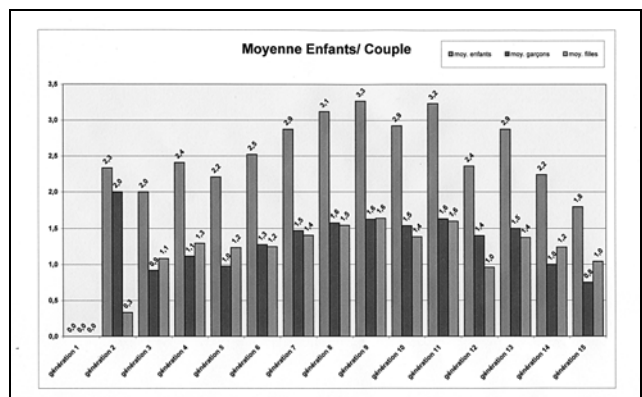
La répartition du patronyme en France était présentée.



Des cartes de la région de différentes époques montraient l'évolution de la cartographie du 15^e siècle jusqu'au 2^e Empire sans oublier la carte de Cassini.

Une autre présente les lieux où vécurent les Chappat dans la région ambertoise.

Des statistiques concernant les mariages, l'âge des époux et le nombre d'enfant par couple, complètent l'information générale sur cette famille.



La lecture de tous ces actes nous a permis d'établir la liste des prêtres ayant officier dans la paroisse jusqu'à la révolution ainsi que celle des maires de la commune.

Une explication simple des liens de parenté et des degrés de consanguinité permettait aux novices de bien comprendre tous ces termes.

Les archives de la justice de paix nous ont donné un acte de notoriété concernant la filiation d'un CHAPPAT né sous la Révolution et dont l'acte de naissance n'est pas noté dans les registres de la commune.

Enfin l'histoire de nos ancêtres militaires morts pour la France est racontée. Vous avez pu lire celle du soldat François CHAPPAT qui a été publiée dans AmA ! n° 124

Comment ont été conduit ces recherches ? A partir de l'acte de décès nous connaissons le lieu et le n° du régiment.

Pour trouver l'historique des régiments et les faits militaires, j'utilise deux voies de recherche : Internet (sites du gouvernement français et sites spécialisés) et les documents de la bibliothèque militaire du Quartier Général FRERE à Lyon. On trouve les livres de l'époque qui retracent les différents mouvements de nos troupes et racontent les faits qui s'y rattachent.

De plus, j'ai consulté aux AD les registres matricule de mes soldats morts durant la guerre de 1914-1918. Je connais ainsi toute leur carrière militaire et les différents régiments dans lesquels ils ont été affectés.

Les archives des tribunaux doivent aussi être consultées pour les périodes de 1919 à 1923. On y trouve les jugements de disparition qui concernent les soldats disparus au combat. Ces jugements indiquent le lieu et la date du décès.

Les monuments aux morts de chaque commune sont aussi une source importante d'information car les dates de décès sont indiquées

J'ai pu écrire de petits livres concernant les circonstances qui précédaient leur décès que j'ai remis aux AD de Clermont, et au service historique de l'armée à Vincennes. Cela permet de garder une trace de la vie de ces soldats.

Les migrations de nos ancêtres sont aussi une piste majeure de recherches. C'est ainsi que j'ai étudié la migration d'un CHAPPAT, natif d'Arlanc, qui est devenu pionnier dans la Nièvre et a travaillé pour assécher des marais près de la Loire.

Mon ancêtre, scieur de long, a migré dans l'Ain vers 1819. C'est pourquoi je me suis intéressé aux passeports de l'intérieur. Un article concernant ces passeports a été diffusé dans AmA ! n° 122 .

Mes actes de recherches ont été cette fois les archives communales gardées en mairie.

Tous ces documents ont été présentés lors de l'exposition ainsi que de nombreux livres ou documents de ma bibliothèque personnelle. Ont été présentés des livres sur les papetiers, les scieurs de long, les métiers du bois, les paysans, les métiers anciens.

Maintenant il ne me reste plus qu'à terminer l'histoire de ma famille qui débute vers 1600 à Saint Martin des Olmes.

Cette exposition qui a impliquée fortement toute l'équipe municipale du village a été un succès . J'ai rencontré de nombreux CHAPAT, CHAPAS, CHAPPAT qui vivent encore dans la région. Les échanges ont été importants et de nombreux contacts ont été pris.



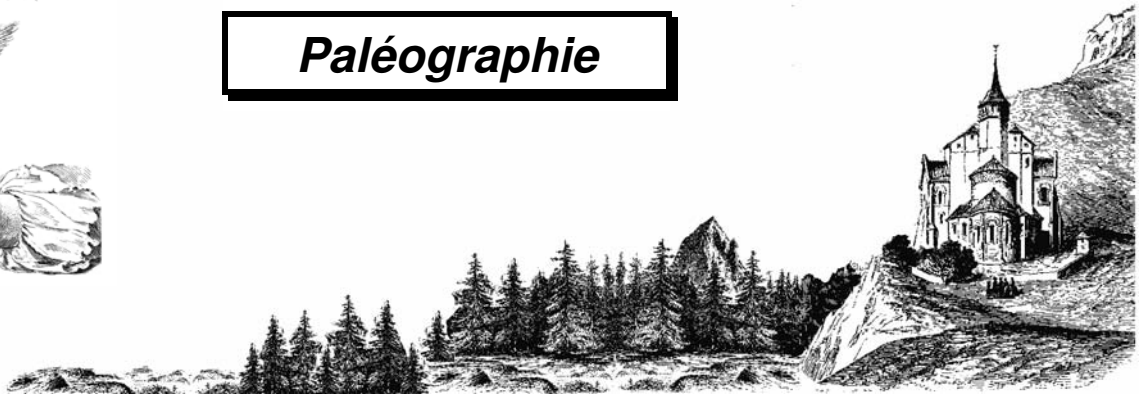
La salle des fêtes de St Martin des Olmes où l'exposition a pu se déployer ...



Les réalisateurs de l'exposition et les maires (l'ancien et le nouveau)



Paléographie



UN TEXTE EXTRAIT D'UNE INSINUATION JUDICIAIRE DE RIOM EN 1658

par Alain ROSSI (CGHAV – 2140) avec la coopération de Marie José CHABRERIE (CGHAV- 1660)

Transcription de la première partie de l'acte de donation du château et domaine de Laval (Brousse), le 16.06.1658, par Jean de MARGALET à son épouse Jeanne de ROZIERS (B ins 182 f°190v°) – voir article page 189 de cette revue.

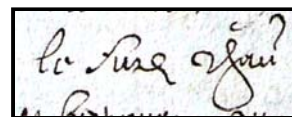
1	Par devant le no[tai]re royal soubz[si]gne et tesmoins bas nommes a este p[rese]nt en personne Jean de Margualet
2	escuyer Sieur du Vernet et Laval demeurant en son ch[ate]au aud[it] lieu de Laval parr[oisse] de Brousse lequel de son bon
3	gre et bonne volonté pour la bonne amitye conjugable quil porte a dam[oise]lle Jeane de Rousiers sa consorte et
4	pour les bons et agreables services quil a receus d'elle despuis plus de huit ans quil y a de leur mariage et quil en
5	espere recevoir a l'advenir de la preuve desquels il l'a relevee et releve a donne céddé quicté remis et transporte
6	et par ces pr[esente]s donne cedde quicte remet et transporte par dona[ti]on entre vifs pure perpetuelle et yrevocable et en
7	meilheure forme que dona[ti]on peust et doibt valloir soit par la disposi[ti]on de droict ou par la disposi[ti]on de la coustume
8	de ceste province a lad[ite] dam[oise]lle Jeane des Rosiers sa consorte p[rese]nte acceptante et humblement remerciant led[it] Sr
9	du Vernet don[ateu]r son cher et bien ayme mary scavoir le susd[it] ch[ate]au et domaine de Laval et au[tr]es immeubles par luy
10	acquis de feu sieur Gabriel de Laval avec meubles et bestiaux quy y sont presentement, ceux quy s'ensuivent / premierement
11	trois chaslits de noyer avec leurs garnitures vertes, deux matelas une coitte et trois cussins de plume, trois couvertes,
12	six paires de linceux, trois douzaines de servietes, demy douzaine de napes, un tapic de table vert, une tapisserie
13	de cheminee, iii ^{xx} † de vaisselle d'estaing fin façon de Lyon, vingt livres d'estaing commun, une grande
14	platine a empezer, deux paires de landiers, trois coffres de menuzerie, une garde robe de sapin fermant a
15	clef, trois arches a tenir bled et six fust de tonneau, plus une jument plaine, deux poulines de quatre a cinq
16	ans, quatre paires de beufs arangs, huit vasches, quatre d'icelles ayant leur suivant, quatre taureaux de deux
17	a trois ans, six velles d'environ mesme aage, dix moutons doublet, quarante brebis maires, vingt six aigneaux
18	de l'hiver dernier, huit pourceaux et deux truyes de deux ans et dix cochons de l'annee / Se reserve led[it] Sieur
19	donateur son habita[ti]on dans le susd[it] ch[ate]au l'usufruit et jouissance d'une grange aud[it] lieu et de toutes les terres
20	pour pasquage Jardins vergnes bois et arbres par[eillem]ens situés dans le terroir dud[it] Laval Monpommier
21	le Foulioux soubre et la Fourcherete compris dans la sud[ite] don[ation] / Se reserve aussi led[it] sieur don[ateur] tous les au[tr]es
22	meubles et immeubles droictz noms raisons actions et partenances quil a peust avoir tant en ce pais que en
23	divers lieux de la Provance et par expres sur les domaines de Saint Quanadet, Quejour et les molins pour raison de quoy
24	Il y a instance au Parlement d'Aix / Se desmetant par led[it] sieur don[ateur] sous lesd[ites] reserve au proffict de lad[ite]
	dam(oise]lle don[atai]re
25	de tous lesd[its] biens donnez a la charge neantmoins quelle les conservera et remettra lors de son decedz ou plus tost si ...

Commentaires

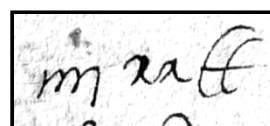
On trouvera dans l'article ci-dessus (page 193), quelques explications sur meubles et bestiaux cités dans ce texte.

Nous nous bornerons à signaler ici quelques formes qui ne sont pas faciles à identifier.

Un mot sur le lieu provençal de St Canadet : situé à 10 km au nord d'Aix en Provence (13), il fait aujourd'hui partie de la commune de Puy-Ste-Réparate. Quejour est peut-être un lieu-dit, à vérifier.



« chateau » avec le « h » à grande boucle inférieure.



La façon d'écrire 80 livres (ligne 13) est fréquente à l'époque avec l'utilisation des chiffres romains pour 80 qui se traduit par « iiiii » suivi de « xx » en exposant. Quant à « livres », c'est l'abréviation classique « † ».



Vie et métiers d'autrefois



SUCCESSIONS ET PARTAGES EN AUVERGNE

par M^c Gabriel SEGRET (†) (ancien notaire de Blesle - 43)

Me Gabriel SEGRET était notaire à Blesle dans la première moitié du XX^e siècle, bon connaisseur de l'histoire de sa petite ville et particulièrement aussi de la réglementation ancienne et des avatars révolutionnaires, qui avaient encore des conséquences à son époque. Il est l'auteur de nombreux articles dans différentes revues académiques régionales comme La Revue d'Auvergne ou l'Almanach de Brioude.

Ce qui nous intéresse ici est l'avant-propos d'un article de La Revue d'Auvergne (1941 - T 55, n° 2 – 158 pages) : « La propriété rurale dans la région de Blesle du XVI^e siècle à nos jours ». Cet avant-propos décrit parfaitement les techniques successorales en Auvergne au cours de l'Ancien Régime, et l'impact de décrets révolutionnaires. Son intérêt est important, car il nous permet de comprendre comment s'opérait la transmission des héritages suivant que l'on habitait en pays de Coutume ou de droit écrit.

Voici donc, avec l'autorisation de la Revue d'Auvergne, le texte de Me Gabriel SEGRET (les intertitres sont de la Rédaction)

Coutume et droit écrit

La France, avant la Révolution, était régie en partie par le droit écrit, c'est-à-dire par le droit romain, et en partie par la coutume.

On peut dire d'une manière générale que le nord de la France était pays coutumier et le midi pays de droit écrit. Il est difficile de tracer la ligne exacte qui sépare les deux pays.

L'Auvergne, qui se trouve entre le nord et le midi, était en partie régie par la coutume et en partie par le droit écrit. A Blesle, l'enclos de la ville était soumis au droit écrit, le surplus de la paroisse l'était à la coutume. La paroisse d'Espalem, canton de Blesle, était en partie régie par le droit écrit, pour les terres de la mouvance du Chapitre de Brioude, et le surplus par le droit coutumier. La distinction entre ces deux droits est importante, parce que en beaucoup de matières : successions, donations, testaments, les règles étaient différentes.

En droit coutumier comme en droit écrit, certains héritiers ne pouvaient pas être complètement déshérités par leurs

parents ; ils avaient droit à une légitime, équivalent à la réserve du Code Civil.

La légitime

En Auvergne, où la légitime ^[1] se réglait comme en droit écrit, les héritiers légitimaires étaient : 1° les descendants, dont la légitime était du tiers des biens de leurs ascendants s'il y avait moins de cinq enfants, et de la moitié s'il y avait cinq enfants ou plus ; 2° les ascendants, si le défunt ne laissait pas de descendants ; 3° dans certains cas et à défaut de descendants, les frères germains ou consanguins, mais non les frères utérins.

Les modes de disposition à titre gratuit (héritages)

On peut disposer de ses biens à titre gratuit, soit par donation entre vifs et irrévocable, entraînant dessaisissement immédiat du donateur, soit par testament, toujours révocable au gré du testateur, et ne produisant ses effets qu'au décès de ce dernier, soit enfin par institution contractuelle d'héritier.

L'institution contractuelle tient de la donation et du testament ; c'est un don irrévocable par lequel l'instituant dispose de sa succession et met l'héritier institué à la place de son héritier *ab intestat* ; elle ne peut être faite que dans les contrats de mariage, d'où son nom de contractuelle, et seulement au profit des époux ou de l'un d'eux et des enfants qu'ils auront ensemble. L'héritier institué n'a durant la vie de l'instituant aucun droit sur les biens du donateur qui peut les aliéner à titre onéreux (vente, échange, etc.), mais non à titre gratuit. Ce n'est qu'après la mort de l'instituant que l'institué jouit des biens appartenant à celui-ci lors de son décès. Si l'institué meurt avant l'instituant et s'il laisse des descendants nés de son mariage, ceux-ci recueillent le bénéfice de l'institution ; s'il ne laisse pas d'enfants, l'institution est caduque.

La coutume d'Auvergne autorisait l'institution contractuelle dans les contrats d'association universelle. En droit écrit et en droit coutumier, par donation entre vifs et par institution contractuelle, le donateur pouvait disposer de tous ses biens sous la seule réserve de la légitime de ses descendants.

Par testament, au contraire, le testateur d'après la coutume ne pouvait disposer que du quart de ses biens, les trois autres quarts revenant à ses héritiers *ab intestat*. En pays de droit écrit, le testateur pouvait disposer de tous ses biens sous la seule réserve des légitimes.

Les filles dans les successions

D'après la Coutume d'Auvergne, la fille mariée du vivant de son père ou de son aïeul paternel et de sa mère, était de plein droit et sans qu'il fût besoin d'une renonciation, exclue de toutes les successions directes ou collatérales tant paternelles que maternelles ; mariée du vivant de son père et après le décès de sa mère, elle était exclue de toutes les successions du côté paternel, mais elle conservait ses droits dans les successions maternelles. Cette exclusion s'étendait aux descendants de filles, mais elle ne profitait qu'aux hommes et non pas aux femmes ; c'est ce qui faisait dire à Dumoulin^[2] qu'en Auvergne le mot « enfant » ne comprenait pas les filles.

Les autres conséquences

En Auvergne, d'après la coutume, dans les successions dévolues aux collatéraux, les parents du côté paternel héritaient des biens provenus au défunt de l'estoc paternel et les parents maternels des biens provenus de l'estoc maternel.

En droit coutumier comme en droit écrit, on ne pouvait renoncer qu'aux successions qui étaient ouvertes au moment de la renonciation ; les renonciations à des successions non encore ouvertes étaient nulles ; on pouvait céder ses droits sur une succession ouverte mais non sur une succession non ouverte. Toutes les renonciations ou cessions de droits s'appliquant à des successions non encore ouvertes constituaient des pactes sur succession future, elles étaient nulles de plein droit. Il en est de même dans le Code Civil.

Les décrets révolutionnaires

La Révolution de 1789 abolit le droit de tester en ligne directe par le décret du 7-11 mars 1793 et décréta le partage des successions en parties égales pour chaque enfant. Les décrets du 5 brumaire et 17 nivôse an II réduisirent la quotité disponible à un dixième en faveur des héritiers en ligne directe et à un sixième en faveur des collatéraux, et cette quotité disponible ne pouvait être attribuée qu'à un non successible. Ces deux décrets avaient un effet rétroactif remontant au 14 juillet 1789. Le décret du 7 mars 1793 abolit les institutions contractuelles en ligne directe et celui du 17 nivôse an II annula toutes les institutions contractuelles dont l'auteur était encore vivant ou dont la mort était postérieure au 13 juillet 1789.

On verra que les intéressés qui pouvaient invoquer le bénéfice de ces lois n'hésitèrent pas à le faire ; ce qui eut pour effet de ruiner une grande partie des bénéficiaires d'institutions contractuelles.

Cet effet rétroactif fut supprimé par la loi du 19 fructidor an III et les institutions contractuelles antérieures au décret du 7 mars 1793 et dont les auteurs moururent après la

promulgation de la loi du 19 fructidor an III produisirent tout leur effet. Restèrent seules annulées les institutions contractuelles faites par des donateurs qui moururent entre le 13 juillet 1789 et le 19 fructidor an III (5 septembre 1795) ; quant aux institutions faites après le 7 mars 1793, elles étaient nulles de plein droit.

Le Code Civil

Le Code Civil supprima la légitime ou réserve des parents collatéraux ; il réduisit la quotité disponible à la moitié si le testateur ou donateur laissait un enfant, à un tiers s'il en laissait deux et à un quart s'il en laissait trois ou plus de trois ; il maintint la réserve des ascendants.

Le Code Civil a maintenu l'institution contractuelle d'héritier qui est réduite à la quotité disponible si le donateur laisse des enfants ou à défaut d'enfants s'il laisse des ascendants.

Le Code Civil rendit le partage en nature obligatoire avec obligation de faire entrer dans chaque lot les mêmes quantités de meubles et d'immeubles, ce qui, dans la région de Blesle, a eu pour effet le morcellement des héritages.

Les conséquences pratiques

En Auvergne, d'après la Coutume, comme on ne pouvait disposer par testament que du quart de ses biens, et que par institution contractuelle la quotité disponible était beaucoup plus large : les deux tiers ou la moitié selon le nombre des descendants, et la totalité à défaut de descendants, on employait le plus possible l'institution d'héritier par contrat de mariage. Il arrivait cependant que certaines personnes ne pouvant user de l'institution contractuelle parce que leurs enfants n'étaient pas en âge de se marier, instituaient un légataire universel ayant soin d'ajouter dans leur testament un legs du quart de leurs biens au profit de ce légataire universel ; ainsi ce dernier était certain de recueillir ce legs du quart si ses cohéritiers contestaient le legs universel ; mais ces contestations étaient très rares ; en général on se conformait aux volontés du père de famille.

En pays de droit écrit, il n'y avait pas d'autre limite à la faculté de tester que celle des légitimes dues aux descendants ; dans les pays de droit écrit, on connaissait bien l'institution contractuelle d'héritier, mais on l'employait rarement parce qu'une fois faite elle était irrévocable ; le testament étant au contraire révocable, on préférerait de dernier mode de procéder.

Notes :

[1] la « légitime » est aujourd'hui la « part réservataire » d'un héritage, qui ne s'applique qu'aux enfants (son inverse est la « quotité disponible »). Autrefois s'appliquait aux collatéraux et aux ascendants héritiers (en l'absence de descendants)

[2] Dumoulin Charles , « *Les Coutumes du haut et bas pays d'Auvergne*, Paris 1695

APPLICATION A LA PAROISSE D'AUGEROLLES (63)

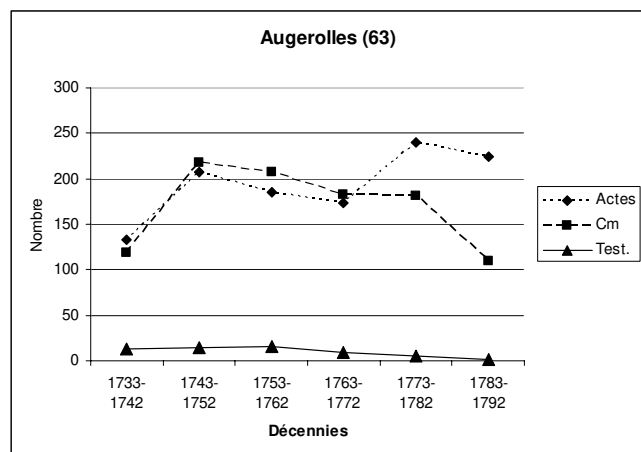
par Alain ROSSI (CGHAV – 2140)

Le très beau travail de Bernard BRUNEL sur Augerolles, (en fait sa thèse de doctorat) publié en 1992 par les PUBP, « *Le vouloir vivre et la force des choses – Augerolles en Livradois Forez du XVII^e au XIX^e s.* » comporte un volet démographique.

Ce travail démographique est basé sur les actes d'état-civil ancien (registres BMS) et sur les actes notariés, conservés au moins en grande partie.

Pour ce qui nous intéresse chez ces derniers, la comparaison du nombre des contrats de mariage avec celui des testaments, les déficits éventuels de certaines années n'importent pas.

La comparaison, particulièrement parlante, est présentée dans la figure suivante où la comptabilisation se fait par décennie :



(d'après B. Brunel, *Le vouloir vivre et la force des choses*, PUBP 1992)

Dans ce décompte, si l'on fait abstraction de la décennie 1783-1792, où existe un déficit partiel des minutes de notaires, on constate que le nombre des contrats de mariage est superposable au nombre d'actes de mariages [1], tandis que le nombre des testaments est ridiculement faible.)

Après ce que l'on vient de lire sous la plume de Me SEGRET, en est-on vraiment étonné ?

En Auvergne, sous le régime de la Coutume, le testament est presque totalement inutile et donc non utilisé.

Par contre, en pays de droit écrit, le testament est d'usage obligatoire et systématique. Un « héritier » est nécessaire pour prendre en charge toute dette qui aurait pu être oubliée.

Sous la direction des notaires, chaque testament comporte la phrase suivante : « ... *et puisque le but de tout testament est de créer un héritier universel, « untel » a de sa bouche nommé et institué pour son héritier universel ...* ». En pays de Coutume, le terme même d'« héritier universel » n'est pas utilisé car sans existence ou conséquence juridique.

Pour comprendre la teneur des contrats de mariage et des testaments, la connaissance de ce qui précède est nécessaire, de même que l'identification du droit régissant la paroisse : droit écrit ou droit coutumier ?

Note :

[1] Il est probable que certains contrats ne sont pas en rapport avec des mariés d'Augerolles, mais en revanche des contrats d'Augerolles ont pu être passés chez des notaires extérieurs, d'où un équilibre probable.

COMMENTAIRES A PROPOS DES FILLES DANS LES SUCCESSIONS

par Henri PONCHON (CGHAV-62)

L'analyse précédente de Me Gabriel SEGRET donne à penser que les filles étaient laissées pour compte dans les affaires de succession.

La réalité est bien différente avec les dots qui étaient habituellement octroyées aux filles par leurs parents.

Le but de toute famille rurale était l'acquisition, la conservation et la transmission d'un patrimoine foncier en évitant son démembrement lors d'une succession. Le Contrat de mariage a pour objectif essentiel d'instituer un héritier universel (éventuellement plusieurs – deux frères par exemple) qui recueillera la propriété – petite ou grande – qu'elle soit composée de quelques parcelles ou d'un ou plusieurs domaines.

En contre partie de cet avantage, les filles – comme les autres frères – ne sont pas oubliés. Lors du mariage de

chaque fille, son contrat, passé devant notaire, stipule qu'elle reçoit un dot en argent et qu'elle renonce à tous ses droits dans la succession. Ce dot allait tout naturellement au mari et de fait aux beaux-parents.

La vraie question est de savoir ce que représentait le montant de ce dot. Elle était, de toute évidence, homogène à la fortune des parents. Bernard BRUNEL a, pour Augerolles, établi la répartition des dots pour plusieurs centaines de contrats. Le montant de la dot était-il une simple division de la légitime, ou part réservataire, par le nombre d'enfants ou allait-il au-delà ? Seule une étude détaillée de nombreux cas permettrait de trancher.

Mon sentiment, malgré tout, était plutôt des droits assez égaux entre chacun des enfants. A l'héritier universel, le patrimoine foncier ; aux filles, des montants de dot convenables pour ne pas se sentir lésées ; aux autres

garçons, des promesses d'aide pour acquérir une situation, un métier, etc.

La dot était payée en plusieurs termes – trois, quatre, cinq – s'étalant sur plusieurs années ; elles grevaient lourdement l'exploitation familiale des parents ou de leur héritier universel après le décès de ces derniers.

Le paiement de cette dot ne se réalisait pas toujours aux dates prévues, ce qui entraînait des procès qui pouvaient durer plusieurs dizaines d'années. Il fallait parfois emprunter pour payer cette dot avec des difficultés de

remboursement qui en résultaient et parfois vendre une partie des biens immobiliers.

Je laisse le soin à certains de nos lecteurs de comparer biens immobiliers et montant des dots à travers des exemples familiaux.

Au-delà des apparences, la réalité financière du 18^e siècle n'était sans doute guère éloignée de ce qu'imposera par la suite le Code Civil. Mais le partage de tous les biens, prévu dans celui-ci, conduira au morcellement de la propriété foncière.

LA VIE DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'ANCE aux XVII^e et XVIII^e siècles (2^e suite)

par Charles BARRY (CGHAV – 2965)

III – LA VIE ÉCONOMIQUE

La pauvreté du temps

La situation économique de 1541 à 1543 n'est pas catastrophique, mais en fin du minutier CALEMARD, en 1544, on trouve des allusions à « la pauvreté du temps », puis dans celui de Me J CHAPPOT pour 1545 :

« Pour venir poyer les debtes qu'il a faits et car il ne treuve point à travailler, ne homme quy le meste en sa besogne et ne peult venir aultrement actendre la charté du temps... George Chantoussel fils de feu Barthélemy, habitant de Chantoussel paroisse de St Emphème diocèse de Clermont, aagé de vingt six ans et plus, comme il a dict et affirmé et par les tesmoins soubssignés a esté atesté affirmé, de son bon gré et pour se nourrir car est homme de siviére et allité et actandre la stérilité et charté du temps a vandu ... »

« Colette Duroure vefve dud feu Gabriel à son nom propre et comme mère et adminitressse de ses enfens et dud feu Gabriel Jarrige, Anthoine et Jehan Jarriges ses fils et dud feu Gabriel d'aage parfect comme ils ont dict et affirmé, lesquels par eulx **nourir** et les autres enfans qui sont mineurs de cinq ans et consilier la charté du temps et qu'ils n'ont riens chose moings de domaige et vendre pour eulx nourrir que ce que s'en suit »

[NDLR : les biens vendus doivent des biens dotaux de la mère et tutrice, inaliénables par le couple, sauf pour nourrir la famille, ce qui est affirmé ici, comme dans l'acte suivant]

La même année 1545 : « Establys Mathalin Eyquy et avec son auctorité Louyse Eyquy sa filhe et femme à Jehan Raghe dit Grelheyre ses consors et habitans au lieu de Sapoil paroisse de St Emphesme diocèse de Clermont lesquels et chacun d'euls de leur bon gré et bonne volanté et par leur vyme et nécessité parce que icellui Mathalin est homme vyeulx caduc quy ne se peult trevailher et que led Jehan Rage son jandre l'a layssé et est hors de pays à la cye et icelle Loyse n'a de quoy par soy entretenir et qu'ils sont pauvres gens de labeur n'ayant blé pain ne aultre sustance de quoy euls nourrir et disent avoit faim. Pour subvenir à ces causes et nécessités ont vendu ceddé quicté remis et transpourté et par tiltre de pure parfaite

perpétuelle et irrévocable vendiction ont bailhé par ces présentes à Claude Chalhard dit Demonteyre laboureur et habitant au lieu de Monteys et es siens apperpétuel adce présent recepvant acceptant et stipullant et au moyen de la somme de seize livres tournois ... »

Plus tard, en 1572, plusieurs actes de Me Jacques CHAPPOT font état de la cherté du blé.

Pensions viagères

« Estienne Soulhelhand aisé, laboureur de Solhelhand parroisse de St-Romain, donne et lègue à Jehanne Perrin ma femme pour tout le b[ien] qu'elle m'a fait et donné durant sa vie, douze cartons blé seigle mesure de Montpelloux et aussi lui donne jouissance sad vie durant de se tenir et habiter dans ma maison dud villaige de Sollheilhand comme mond héritier, avec permission prendre deux chaibus en la ramyeque mond héritier lui sera tenu deslivrer... quele en boys... et de fère des volailhes pour elle en ung carton de mon jardin et qu'elle puisse tenir deux chiens dans mes près tout l'heste... Mond héritier sera tenu lui bailher la somme de deux escus chacun an durant la vye de lad Perin le 18.10.1599 »

Autres exemples, de ce qu'il faut à un laboureur âgé et veuf, logé, pour vivre en 1659 :

« savoir la quantité de dix cartons bled seigle mezure de La Roue, huit livres ts, six livres beurre, six livres fromage, du bois au bucher, des herbes au jardin et vanes à la vanière et de trois en trois ans un habit selon sa condition ».

« vingt cartons bled seigle mesure de Chastelures, cinq livres ts, vingt livres beurre et trante livres fromage marir resu poids de Montbrison, du bois au bucher, des herbes au jardin et autre ortalte et, de trois en trois ans, un habit selon sa condition ».

Les métiers

On trouve des moulins fariniers familiaux et des scieries. Bien que le patronyme Fournial existe, on ne trouve ni boulanger, ni scieur reconnu en tant que tels. Voici les

personnes citées avec leur profession à St Anthème, en 1545 (sans compter les prêtres ni les notaires) :

Chastellain : Me Grégoire BARRIER, qui réside peut-être à Ambert,

Lieutenant général de La Roue et praticien : Damyen MARREL,

Barbier : Claude BROLHAT,

Bouchers : Anthoine CHARDON, Jehan CHANTOSSEL dit « Rage », Mathieu MALHARD, Jehan MAILLARDAOUST.

Clercs : Mathieu AUBERTANE, Benoit BAULDO, Jehan BERTRAND, Blaize GERODON, Damyen FOUGEYROUSE, Symon MASLARD, Bernard VACHARON,

Collecteur : Loys FAVET,

Couturiers : Jehan CHAPPET, Jehan MICHEL ; en 1560 : Blaize DUMONT,

Cordonniers : Jacques BARBYER, Jehan COUCHET dit « Ball »., Anthoine GENEVRIER, Blaize PREYCIÉ fils à Pierre, Pierre VYE à St Just.

Greffier de la cour : Pierre MONTELHIER,

Greffier de La Roue : Pons DAURELLE,

Hostes : Jehan GENEVRIER-MALLARD, Loys JARRIGE dict « Challier » (ou « Challes »), Pierre VYE, hôte mais aussi cordonnier.

Marchands : François BARRIER, Claude FOUGEROUSTE, Jehan PASCON (ou PASERON ou PASTON),

Maréchaux : Anthoine BARALHIER, André BASSET, Pierre COGNOL, Symon COUCHET, Claude DUMAS dit « Aubert ».,

Muletiers : en 1602 Barthélemy FAYARD, en 1659 : Mathieu BABBETTE, Michel DARAGON, Michel BONNET,

Peyrolhier (chaudronnier) : en 1572, Pierre POMMET,

Procureur royal : Gabriel MOLYAT,

Praticiens : Jehan AUBERT, Jehan BARGE, Jehan RACLET,

Sergents : Jehan BARGE et George GOUTARD sergents de La Roue, Jacques BUYSSON sergent royal, Claude CHALLARD dit « Rybbe ».

Tisseur : Anthoine CHASVANNES,

Tyссерand : Jehan FOUGEYROUSE, Voituriers en 1659 : Barthélemy BOUCHE, Simon et Thomas CHASTAING.

Page 88 du minutier CALEMARD est signalée une vente pour 7£ 10s de *theze à faire peghe*. Je me demande s'il ne s'agit pas de matériel lié à la production de la poix. J'ai relevé quelques autres allusions à cette industrie sur laquelle je m'interroge. J'ai trouvé deux mentions relatives aux pins. L'une spécifie qu'un bois est semé de pins, l'autre qu'un vendeur pourra prélever dix de ces arbres.

Dans Me J CHAPPOT en 1547, j'ai relevé l'existence à Montchomet, paroisse de La Chaulme, d'une scie d'eau proche du rif de Mallaveille possédée par huit personnes.

« *Francoys Bouscha, laboureur, habitant au village de Chogoyrand paroisse de Grandrifs, mandement de Baffie, lequel a vandu à Jehan Soleilhand laboureur habitant du village du Suc paroisse et mandement de Baffie et moyennant le pris et somme du huitiesme sol d'or a donc vandu tout le droit et autres que led vendeur a et luy*

compéte et appartient à la scye assize et construite sur la rivière des Coches autrement appelée Dausn, commune et indivise aux quelques particuliers habitans du village du Suc et laquelle portion et droit led vendeu dict estre d'une sixiesme portion du tontage qu'il a acquise payé quelques temps en ça de Claude Boucha de Chogoyrand ensemble tout autre droit et autrement qu'il pourroit prétendre en lad scie, laquelle est située sur lad rivière et joignant au pré de Bernard Fournial d'une part, le chemin tendant de Saint Emphème à Ambert, communs des habitans ayant droit à lad scie des autres coustés, avec ses autres droicts propriétés et appertenances quelsconques tenus et mouvans du cens et directe du seigneur ou seigneurs qu'il n'a sceu desclarer, ne les cens particulier... Faict à Saint Emphème, maison boutique du notaire sousigné, tesmoings Me Mathieu Fougerouse notaire praticien et habitant du lieu bourg et paroisse de Sailhens qui a signé, Pierre Poulnet marchand habitant dud lieu et paroisse Saint Emphème et Jehan Fornyal l'ainé laboureur habitant du village du Suc paroisse de Grandrifs qui et lesd vendeur et achapteur ont desclaré ne scavoir signer. le lundy 24.03.1586 ».

Les marchands

L'appellation marchand a quelque chose d'imprécis qui laisse sur la faim. Que vendaient ils donc ? Peut-être bien un peu de tout, au gré des occasions. Je suppose que beaucoup de transactions étaient en fait du troc, avec seulement un complément en espèces ou à crédit. L'activité commerciale reposait beaucoup sur le crédit. Les actes nous révèlent un nombre considérable d'obligations, c'est à dire de titres de dettes. Si nous en avons trouvé beaucoup de mentions, nous n'avons pu en lire aucune directement. Les notaires avaient pouvoir d'en rédiger, mais vraisemblablement ils laissaient cette activité à plus menu fretin, praticiens et clercs. Les dettes accumulées faisaient l'objet d'un écrit avec constitution d'hypothèque et finalement, un mauvais jour, le bien gagé était vendu. Nous avons beaucoup d'actes de vente conclus dans ces conditions. François BARRIER était coutumier de ce genre d'exécutions. On pourrait être choqué de le voir s'enrichir aux dépens de gens dans la misère. Nous avons toutefois mention des faits suivants:

« *Se sont comparus Ahelips Bonnete, vefve de feu Blaize Fourests et François, Pierre, Guilhauma et Jehanna Fourests ses enfants et dud feu Blaize, lesqueulx nous ont rappourté que pour leur vivre et nécessité, car autrement ne scauroient de quoy vivre atandre la charté stérilité et monluans vivres quy faict de présent que dès le dix-huictiesme jour de ce présent moys de novembre lad Bonnet vefve et enfens, vandoient et transpourtarent à Honorable homme François Barrier marchand de St Emphème lors présent, ung leur pré assiz et sictué es appartenances de Saint Emphème contenant un sestier et dymie de pré ou entour appelé Lou Breulh, pour le pris et somme de vingt cinq livres tournois qui des lors leur en fust poyé et bailhé par led Barrier onze livres dix sols, réaulment et les autres onze livres dix sols led Barrier leur promist de poyer le jour de l'assize du chastellain dud La Roue en ratiffiant par lesd Vefve et enfens au prouffit dud*

Barrier lad vente par décret et auctorité de juge et ainsi qu'il soit admist par conseilh et comme il est contenu es lettres de vante sur ce faictes et par Maistres Jacques Chamgrimaud et Jacques Chappot nothaires royaulx receues et pour faire laquelled ratiffication et avoir poyment des restes dud pris de lad vante et pour voir si la présente ratiffication et vante estoit nécessaire faire et consentir esd veufve et enfens actandre qu'ils n'ont chose plus moins damageable que led pré pour passer en vante, ont fait appeler par devant nous vénérable personne messire Jehan Aubert, pbre vicaire dud St Emphesme, Me Jehan Aubert praticien leurs cousins et premyer oncle desd enfans, pour iceulx interroger par nous sur ce que dessus, ce qu'avons fait et juré aux saints évangilles de Dieu touchés, si lad vante leur estoit utile et prouffitable actandu que lad vefve et enfans n'ont nuls biens meubles ni chose pour vendre à moins de domaige que led pré sus confiné car n'ont qu'une maison et ung pré et jardin, lesqueulx nous ont rapporté tous de une voix et concordablement que ladicte vante estoit utile et prouffitable esd vefve et enfans et que il valloit mieulx vendre led pré que lad maison veu qu'ils n'ont autres meubles et que il faut qu'ils vivent. Ouÿ le quel rapport nous avons pourvu de curateur esd enfens de la personne de Me Pierre Montelhier, greffier de la court de séans quant au présent acte seullement, et ausquels vefve et enfens et curateur avons mys en liberté de pouvoir passer led contract de ratiffication de vante susd... » Phénomène exceptionnel, François BARRIER est représenté par sa femme. « Haelips Jarrighe, femme dudit François Barrier a poyé et bailhé aux susdits veufve et enfens la somme de douze livres dix sols réaulement de faict en deux escus d'or soleilh et les restes en monoye ».

Les prix.

Le rôle des notaires n'est pas de relever des variations de prix et les articles qu'ils nous indiquent sont souvent regroupés. J'ai cependant tenté les relevés ci-dessous qu'il est difficile d'interpréter car les dettes présentées peuvent correspondre à des périodes anciennes et il peut y avoir eu de l'inflation. Les mesures sont difficiles à traduire. Nous n'avons aucun élément permettant d'apprécier la qualité de l'objet ou de l'animal. Dans le minutier de Me CALEMARD :

- Une vache est évaluée environ 5 livres en 1524 et 7 livres en octobre 1543.
- Une vache pleine est estimée 9 livres en 1543.
- 11 sextiers 3 cartons de froment, mesure de La Roue, à seize cartons par sextier, valaient 86 livres, ce qui me semble considérable, (c'est l'ordre de grandeur d'une dot de laboureur) en janvier 1544 et le débiteur se libère en cédant deux prés faisant ensemble 16 charretées de foin et une terre de 14 cartonnées.
- En août 1542, 4 sestiers deux cartons seigle mesure de Saillant, Viverols et Montpelloux sont évalués 17 livres et 3 sestiers sont évalués 9 livres. En mars 1543, un carton de seigle pour 10 sols. En octobre 1543, 15 sextiers seigle et un sextier froment mesure de Montpelloux valaient 20 livres.

Dans le minutier de Me J CHAPPOT pour 1545 et le début de 1546:

- 8 sols pour une paire de souliers.
- 5 sols de pain en avril 1545
- 22 sols pour « un gros pain appelé tourte » en avril 1545
- 25 sols pour 2 ras d'avoine en novembre 1545
- 40 sols 12 ras d'avoine mesure de La Roue en mars 1546
- 4£ 10 sols pour 20 ras d'avoine mesure de La Roue en février 1546
- 18£ pour 24 cartons de froment en février 1546.
- 25 sols pour 2 cartons blé seigle en janvier 1546
- 2£ 5 sols pour 3 cartons blé mesure de Montpelloux en mars 1546.
- 3£ 10s pour 4 quartons blé seigle mesure de La Roue en mai 1545
- 4£ 10s 6d pour onze cartons blé seigle mesure de La Roue en septembre 1545.
- 6£ pour 8 cartons de blé seigle mesure de Montpelloux.
- 10£ pour 16 cartons blé seigle, mesure de La Roue en novembre 1545.
- 9£ 12 sols pour 3 sestières blé seigle, mesure de La Roue en avril 1545.
- 21£ 12 sols pour 3 cestières blé seigle.
- 32£ pour 4 cestiers blé seigle mesure de Montpelloux en novembre 1545.
- 33£ pour 3 sestiers blé seigle en 1540.
- 2 escus (1 écu = 3 £) une brave en 1587 (génisse, terme encore connu). En 1659, il faudra compter de 10 à 20 livres.
- 3£ pour une vache et son veau.
- 6£ 15 sols pour une vache et son veau en janvier 1546.
- 8£ 15 sols une vache en octobre 1545
- Vers 1659 une vache pleine vaut 30 livres.
- 3£ pour une jument en mai 1545.
- 11£ 5 sols pour une jument en janvier 1546.
- 14£ pour une jument en février 1546.
- 15£ 2s pour une paire de bœufs en septembre 1544.
- 3£ pour des porceaux en mai 1545 (*Curieusement je n'ai que très rarement trouvé mention de porcs ou de poules. Or dans l'inventaire des frères CHAUVOU à Sichard, un saloir contenant du lard est mentionné. Dans les redevances seigneuriales des gélines sont prévues*).
- 40£ pour 100 formes de fromage et une paire de bœufs en septembre 1545.
- 6£ pour une pièce de toile linge en février 1545
- 4£ pour « une pièce de thoille linge blanche *plann* tyrant à la mesure de Montbrizon, de largeur de douze cens et de longueur de trente aulnes » en septembre 1545.
- 8£ 10 sols pour une pièce de toile neuve, tyrant 60 aulnes mesure du Puy en avril 1545
- 14£ 5 sols pour 2 aulnes et demi de drap burel en décembre 1545.

En 1659, un corps de robe 4 livres, une robe nuptiale, une paire de bas et une paire de souliers : 23 livres.

NB : Il était d'usage d'offrir à l'occasion de la constitution de la dot, plusieurs somades (c'est à dire charges, dans notre cas d'âne, semble-t-il), de vin du Forez. Cette habitude de consommation s'est longtemps maintenue.

[NDLR : « saoumado » = charge d'une « saoume » (ânesse ou bourrique) d'où « bête de somme ». Une « saoumado » valait environ 120 kg, soit 160 litres de grains, et était à peu près l'équivalent d'un sestier. Le mot est également

employé pour une surface agricole, ensemencée avec cette quantité de grains, soit de l'ordre d'un ½ ha]

Vers 1659, les fruits de 4 années d'un pré, produisant 10 charretées de foin et vendu 300 livres, sont estimés 72 livres, ce qui correspond à un rapport de 6%.

Émigration

Cités dans le minutier de Me Jacques CHAPPOT de 1545 : Jehan RAGE et Estiene BENEYTHON époux de Anna BAULDOU sont « hors de pais, de là les mons, à la sye ». Les BENETTON italiens ne seraient ils pas originaires de Saint-Anthème ?

« Establie Jehanne Couchet femme à Barthéllemy Perret, led Perret étant absent hors pays, en Piémont à la scye travailler et gagner sa vie, habitante du lieu de St-Emphème, pour nourrir et alimenter ses enfens et dud Perret, car n'a nuls biens meubles ne de quoy avoir bled pain ne autre substance pour entretenir elle ne sesd enfens, veu la cherté des vivres que avons aujourd'hui, a confessé debvoir à Pierre Bodin, dict Grand, fils de Claude, laboureur habitant de Chazelles 6 £ et à défaut de paiement a vendu une sienne maison, autte et basse couverte à tuylle au bourg de St-Emphème, le 6.01.1573 ».

« Claude Chatellan et Claude Chomette sa femme et filhe à feus Pierre Chomette et Claude Raige ses feus père et mère, native de ce bourg de St-Emphème, à présent habitants en la ville de Lion, ont quitté et délaissé à Claude Laroche mareschal habitant aud St-Emphème, 12 escus tous les droits que lad Clauda Chomette a pour avoir succédé esd feus Chomette et Raige, le 30.08.1588 ».

« Personnellement estably Jehan Faure fils à feu Symon, laboureur habitant au village de La Croix parroisse de Leyrigneu pays de Fourests de son gré désirant au premier jour partir de ce pays pour aller en Piedmon ou autre lieu où Dieu luy conseilhera et sachant que là où est le corps est la mort chose certaine et l'heure incertaine à raison de quoi et où il adviendrait qu'il mourut hors du pays sans revenir icy ou bien décédast sans avoir enfens ou autrement avoir disposé de ses biens, il a donné et par cestes donne par donation prenant effect par mort et institue son héritière universelle en tous et chacuns ses biens, Marguerite Faure sa seur et consorte, hores qu'elle soit absente, moy nothaire royal soubz signé pour elle recepvant et aceptant, veult et entend led cas advenu qu'elle se puyse saisir et emparer de tous et chacuns ses biens qu'il a à présent et se treuvera saisy lors de sondict décès tant autrement que communs et indivis avec sad seur situés aud pays de Fourest qu'ailleurs sans riens excepter, l'en a constitué led cas advenu vraye dame ...

Faict à St-Emphème maison du nothaire avant m[idy] en présence de Pierre Fougerouse fils à feu Claude habitant [de] La Fougerouse qui et led donateur n'ont seu signer et An[thoine] Tourneyre cleric aud nothaire qui a signé le vingtiesme jour [d'octobre] 1599 ».

« Comparurent par devans nous Antoine Barrier, lissencié es lois, bally et juge consul de la seigneurie justice et mandement de La Roue, Jehanne Ribbe vefve à feu Anthoine Prudhomme, [qui] nous a esposé qu'il peut avoyr

treize ou quatorze ans que led Anthoine Prudhomme, quant vivant son mary, estoit allé de vye à trespas délaissant leur seulle filhe naturelle et légitime dud deffunct et de lad Ribbe son héritière, nommée Benoiste Prudhomme à présent aagée de quinze ans accomplis, laquelle auroit esté recherchée en mariage par Pierre Vray fils à Vidal il y a déjà longtemps et que avoit esté donné entendre à André Greleyre à présent mary de lad espouzant et curateur de lad myneure, lequel auroit déclaré à lad esposant sa femme, auroyt trouvé led mariage convenable, mais d'autant que à présent il est absent estant allé hors de ceste province pour gagner sa survie atandu la cherté de la vie et est incertain le jour et le temps de son retour, attendant lequel la voullonté dud Vray pourroit changer et le mariage ne sourtir à effect... l'occasion es quy icelled Ribbe mère de lad myneure auroit donné entendre le faict susd, aux parens voysins et amys plus proches de lad myneure et que l'intention dud Pierre Vray estoit led mariage pourtant effet, soyt associé avec lad Benoiste Prudhomme, filhe de feu Anthoine, du [village du] Bost, universellement en tous biens présens et advenir avec pacte et convention que le survivant d'eux deulx succédera au premier mourant, au cas qu'il n'y eust enfens dud mariage et cast y auroit enfens que leursd enfens représenteront la personne de ses père ou mère prédécédé.

Et que Vital Vray père dud Pierre en interest et faveur dud mariage donne aud Pierre son fils la moytié de tous et chacuns ses biens meubles immeubles, nons debtes et actions, en précipute et advantaige de tous ses autres enfens nais ou à naistre à sa charge et convenans que led Pierre sera tenu payer et aquitter la moytié des debtes que led Vidal Vray doibt de présent et aussi de contribuer et payer pour une moytié le mariage ou constitution de dot que sera faite à Anna Vray filhe dud Vidal et seur dud Pierre lors qu'elle trouvera party,

et afin que les parens de ladicte myneure voysins et amys, nous rapportassent leurs advis sur le faict dud mariage commodité d'icelle prouffit et utilité de lad myneure, avoyr faict iceulx appeller sur tout assavoir, Jehanne Ribbe tante de lad Jehanne mère, Pierre Ribbe fils à feu Jehan oncle maternel de lad myneur, vénérable personne Me Mathieu Aubertane, prêtre, cousin du cousté paternel, Symon Dallibert cousin allié par sa femme, dict estre parain de lad myneur, Clémens Dubost voisin, Benoit Couhert aussi voisin, tous lesquels ont comparu et ayant entendu la requeste de lad Jehanne Ribbe mère de lad myneur, en présence de honorable homme Me François Chappot procureur d'office en la seigneurie de Montpellier et substitut au présent acte du procureur d'office en la seigneurie de La Roue, curateur au présent acte pour l'absence dud Greleyre, tous unanimement trouver led mariage honorable pour estre led Pierre Vray aagé d'entour vingt cinq ans laboureur et mareschal...

Le tout en présence des Vidal et Pierre Vray père et fils et Jehan Vray frère dud Vidal et oncle dud Pierre, led Pierre proceddant de l'auctorité de sond père pour luy et les siens à perpétuel d'une part et lad Benoiste Prudhomme, filhe à feu Anthoine et de lad Jehanne Ribbe, proceddant en licence de sad mère et auctorité dud Pierre Ribbe son curateur

Faites et passées audict lieu de Sainct-Emphème maison de Jehan Fougerouse hoste dud lieu et présens : Vénérable

personne messire Anthoine Surdel prêtre et vicaire dud lieu, Claude Maulnier du Mas, Clémens Dubost, Benoit Couhert du Bost et Benoid Dumas qui n'ont sceu signer ne lesd parties contractantes et led vicaire a signé le 30.12.1585 après midy. »

Je n'ai pas trouvé mention du lieu de résidence des Vray.

« Entour dix ou unze ans mariage fut fait et contracté entre Jean Salles dict Vialle d'une part et Catherine Degruel filhe à Pierre tous deux paroissiens de Gumières. Led Sallhes marié se seroit absenté de la province et allé en Espagne pour travailler à tirer la sye dont peult avoir entour quatre ans entour despuis, lequel temps il ne seroit retourné au païs et a receu lad Degruel sa femme aucunes nouvelles certaines de luy...

sur ce despuis entour six mois ença qu'elle a esté advertie qu'il est décédé, au moyen de quoy lad Degruel auroit prins résolution de donner ordre à ses affaires et melheur sa condition, et pour y parvenir auroit requis led Degruel son père donateur susd de venir en partage et sur son reffus l'auroit fait appeler par le sieur chastellain de Ladvieu ou son lieutenant pour s'y voir condempner lequel led Degruel père auroit faict offres de consentir aud partage...

Led Pierre Degruel, laboureur du village de Royer, paroisse de Gumières, lad Catherine Degruel sa filhe, femme de labeur, habitant aud lieu et parroisse, led Degruel père sera tenu paier à lad sa filhe annuellement durant la vye d'icelle et quartier par cartier la quantité de six bichets de bled seigle mesure dud Ladvieu, six livres de fromage et quatre livres de beurre et outre luy tenir son habitation en sa maison au village de Royet et pourra encore lad Degruel prendre des herbes et ortailhes au jardin et du bois pour son chauffage...19.03.1615 ».

« Les biens et droicts que ledict Faidict auroit aussy vandu et remis aud Maulnier par acte du septiesme jour de janvier de la présante année mil six cinquante neuf passé dans la ville de Berguet pais vénitiens ».

Il doit y avoir de par le monde, beaucoup de descendants de familles de la vallée de l'Ance. On sait par exemple, que Jean CHAPPOT, descendant de nos notaires, né en 1656 à Saint-Anthème, épousa à Silves (Portugal) Marie de Nis. Il se fixa dans ce pays et devenu seigneur de Mello, est l'auteur de la branche CHAPPOT de Mello.

Annexes

Mesures:

Il est probablement impossible de trouver leurs valeurs exactes et il faut se souvenir que les mesures de Montpeloux n'étaient pas identiques à celles de La Roue. En outre certaines parcelles étaient plus caractérisées par les quantités qu'elles pouvaient produire que par leur surface.

On peut tout de même me semble-t-il avancer des estimations qui ont le mérite de donner un ordre de grandeur.

Arpent : 50 ares.

Carton : mesure de capacité, seize cartons font généralement un sétier .

Cartonnée : un seizième de sestière. A Siaugues, en Haute Loire, 12 cartonnées font un hectare. A Pradelles une cartonnée faisait 5,6981 ares, mais à Monistrol 11,3962.

Casson : un quart d'arpent.

Charetée de foin : Un charretée de foin fait sept quintaux (donc, le quintal faisant 50 kg = 350 kg).

Coppe : serait synonyme de coupe et à l'origine mesure de capacité. Une coupée pourrait valoir un sixième de cartonnée

Quintal: l'équivalent de 50 kg.

Ras :petit volume d'avoine.

Sestier :mesure de capacité de seigle correspondant au rendement d'une sestière : 100 litres. Le cleric écrit cestier.

Sestière: 50 ares. Souvent écrit, on trouve aussi septier.

Orthographe: Les notaires ont tendance à ajouter un u après o. Exemple: transpourter. Cela se traduit encore à notre époque par des options assez aléatoires du type Golfier et Vigouroux au lieu de Gouffier et Vigorols et Baudou pour Bauldo. Si j'en crois « Les étapes de la langue française » de Dauzat, p 58 et 80, les anciens grammairiens eurent des difficultés pour transcrire les diphtongues à partir de l'alphabet latin. « Ou » voudrait traduire un o long et « o » traduirait notre oa : cort = court. Me CALEMARD suit l'usage régional d'écrire, « **lh** », là où, plus au nord, on écrirait « **ll** ».Exemple: « bailher ». Il mouille les « h » en ajoutant i : Valanchières, Sailhiens, Archier, Rochier. Il a tendance à mettre des a, là où nous mettrions des e. Il y a aussi une certaine incertitude entre e et a. Je trouve souvent CALAMARD, mais aussi bien a-t-on opté pour Plantagenêt au lieu de Plantegênet.

Dans mes transcriptions, je me garde de rectifier. Je le fais ici, selon des règles un peu complexes et critiquables. En principe, je modernise systématiquement les prénoms masculins et les noms de lieux que je crois bien reconnaître.

Instrument de mise en possession d'un prieur de Saint-Anthème:

« Relligieuse personne frère Claude Tourrant, religieux de l'ordre St Benoit du dévost couvent de la Chaiziedieu, au nom comme procureur souffizamment fondé de discrète vénérable personne Me Jehan Lyride, prêtre diocèse de St Fleur, le jourduy dimanche dacte des présentes (dactée du dixiesme jour de juilhet mil VC XL VII) entour heure de quatre heures emprés midi, luy estant audevant la porte de l'esglise paroichiel de St Emthème, parlant à vénérable personne Me Jehan Aubert, prêtre et vicaire dud St Emphème, celluyd Tourrant aud nom, a requis led Aubert vicaire de vouloir mettre (quatre du Xe jour de moys) en possession de benefice et prieuré dud St Emphème par vertu de la collation du vicaire ordinaire de Notre Dame de Manglieu * et aussi en outre de la provision du siège apostolique de Rome, de messieurs les lieutenants et procureur de la seigneurie de la Roue ... led Aubert vicaire susd, l'a mis en possession procureur susd, premièrement en luy bailhant les clefs de la porte de lad esglize et faisant ouvrir l'une d'icelle, entrant en la esglize, prenant de l'eau bénicte dislec, allant causté le grand hostele, retournant et prenant la corde de l'une des cloches de lad esglize et d'illec led Aubert l'a conduit au devant la porte dud prieuré et laquelle ded Aubert a ouvert et entre dedans jusque à la basse court, en remontrant que la possession dud prieuré prenant au nom dud Lyride, estant prieur, et de tout ce que dessus aud notaire soubssigné led frère

Claude Tourrent procureur susd a requis instrument pour valloir servir aud Me Jehan Lyride, prêtre et prieur susd, en temps et lieu ce que de raison, lequel instrument luy a esté octroyé sous led seel. Faictes es présences de vénérables personnes messires Anthoine Faidicts et Guillaume Jarrige, prêtre de lad esglise, Mes Jacques Changrimauld et Jehan Aubert, praticien dud St Emphème Marque noble homme Pierre Laroche habitans

dud lieu. En tesmoing... garde susd au rapport dud notaire sous signé, lequel nous a rappourté ce que dessus avoir esté par devant desd tesmoings et luy, faict et led instrument à luy requis et par luy aud Lyride à la réquisition dud Tourrent octroyé adce présentes led seel royal que tenons avons fait mettre et apposé. Faictes et données au lieu de St Emphème... le quinziesme jour de janvier mil cinq cens quarante sept ».

DES HIVERS RUDES DE 1765 A 1773

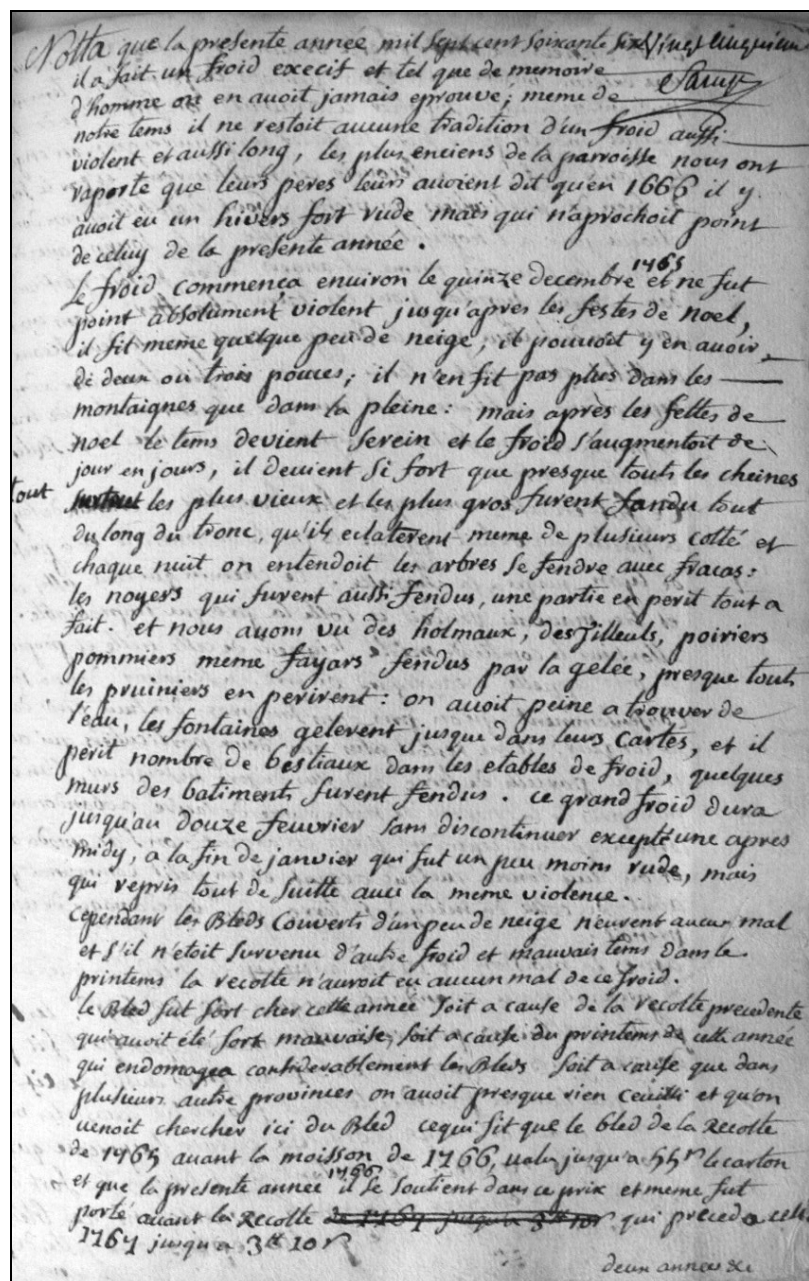
Notes du curé Jacques COLLANGETTE d'Ambert

transcription par Marc CHAPPAT (CGHAV-2733)

On se plaint des changements de temps dans notre période actuelle mais voici ce qu'a noté le curé COLLANGETTE sur les registres BMS qu'il tenait.

Il fut curé de la ville d'Ambert de 1750 jusqu'à sa mort le 21 juin 1788.

Le texte manuscrit comprend onze pages dont voici la photographie de la première page.



La transcription intégrale respecte la forme et l'orthographe de l'époque :

« Notta que la presente année mil sept cent soixante six il a fait un froid execif et tel que de mémoire d'homme on en avoit jamais eprouve; meme de notre tems il ne restoit aucune tradition d'un froid aussi violent et aussi long, les plus enciens de la parroisse nous ont raporté que leurs peres leurs auroient dit qu'en 1666 il y avoit eu un hiviers fort rude mais qui n'aprhochoit point de celui de la presente année.

Le froid commença environ le quinze decembre 1765 et ne fut point absolument violent jusqu'après les festes de Noel, il fit meme quelque peu de neige, il pouvoit y en avoïr de deux ou trois pouces (pouce = 0,027 m, une hauteur de neige de 5,4 à 8,2 cm) ; il n'en fit pas plus dans les montaignes que dans la pleine : mais après les fettes de Noel le tems devient serein et le froid s'augmentoït de jour en jours, il devient si fort que presque tous les chénes [chênes] surtout les plus vieux et les plus gros furent fandra tout du long du tronc, qu'ils eclaterent meme de plusieurs cotté et chaque nuit on entendoit les arbres se fendre avec fracas, les noyers qui furent aussi fendus, une partie en perit tout a fait, et nous avons vu des holmaux, des tilleuls, poiriers, pommiers meme fayars fendus par la gelée, presque tous les pruniers en perirent: on avoit peine a trouver de l'eau, les fontaines gelerent jusque dans leurs cartes, et il perit nombre de bestiaux dans les etables de froid, quelques murs des batiments furent fendus. Ce grand froid dura jusqu'au douze fevrier sans discontinuer excepté une apres midy, a la fin de janvier qui fut un peu moins rude, mais qui reprit tout de suite avec la meme violence. Cependant les bleds couverts d'un peu de neige neurent aucun mal et s'il n'estoit

survenu d'autre froid et mauvais tems dans le printems la recolte n'auroit eu aucun mal de ce froid. Le bled fut fort cher cette annee soit a cause de la recolte precedente qui avoit ete fort mauvaise, soit a cause du printems de cette annee qui endommagea considerablement les bleds soit a cause que dans plusieurs autres provinces on auroit presque rien cueilli et qu'on venoit chercher ici du bled ce qui fit que le bled de la recolte de 1765 avant la moisson de 1766 valu jusqu'a 55 sols le carton [*en mesure d'Ambert 1 carton représente 17,40 litres de grains*] et que la presente année 1766 il se soutient dans ce prix et meme fut porte avant la recolte qui preceda celle de 1767 jusqu'à 3 livres 10 sols. deux annees de cherté de suite reduisirent la parroisse dans une extreme misere. en 1766 pendant ce grand froid, tems auquel personne ne pouvoit supporter le travail; on fut obligé de chercher quelque moyen pour faire subsister les pauvres gens, on engagea la charité de fidels a secourir ces malheureux et par le secours de bien des particuliers on vint a bout d'etablir, qu'on donneroit chaque jour a l'hospital de cette ville de la soupe avec du pain, a tous les pauvres, meme etrangers, et on faisoit plusieurs feu dans le meme hospital pour les faire chauffer. dans un seul jour on distribua pour la soupe cent trente sceaux d'eau aussitot qu'on put y tenir dehors, on fit travailler a des reparations publiques tous ceux qui etoient en etat de travailler et par la en leur faisant gagner une journée ils se soutenaient dans leur misere.

Ce fut cette annee qu'on fit travailler au chemin de layre a partir du portail appellé la porte du marché et a present de lyon, jusqu'a la chapelle. ce chemin qui etoit asses etroit et tres mauvais rendoit ce cote la presque impraticable. Monsieur le comte de MERLE seigneur de cette ville et propriétaire du prés appellé beauguard ou pré du seigneur, donna son consentement qu'on pris dans son prés dix huit pieds dans toute sa longueur [*soit avec on pied de 0,3247 m, une bande de près de 6 mètres de large*]; il ne restoit plus que deux particuliers qui avoient quelque parcelle de terre au dessus du pré du seigneur, l'un deux le plus pres de la chapelle de notre dame de layre abandonna son terrain, qui luy fut cependant payé en argent: on s'accomoda avec l'autre et on luy donna quelque argent et un petit communal qu'il y avoit du cote du midy de sa terre pour le dedomager de ce qu'on prenoit.;

apres la moisson 1766 le bled diminua un peu de prix il valu cependant jusqu'a 50, 52, 55 sols. les bleds pendant l'hivers parurent assez beaux, quoiqu'il fit pendant douzes jours en janvier 1767 un froid assez excecif et aussi vif que l'année precedente, qui produisit quasi les memes effets; mais la neige conserva encore l'esperence qu'on avoit de la recolte. le restant de l'hivers fut fort doux les mois de fevrier et de mars avancerent les bleds, ils se trouverent en grande partie epiés au fettes de pasques qui cette annee 1767 etoient le 19 avril. le vendredi Saint, le tems devient fort froid, le samedi il fit de la neige et de la tourmente; mais le jour de pasques fut un des jours tres mauvais, la tourmente fut si violente que la neige fit des combles aussi forts que dans le tems le plus froid de l'hivers, une grande partie de la parroisse fut obligée de perdre la messe, ne pouvant frayer les chemins; la gelee fut si violente que les ruisseaux en furent gelés: les bleds furent entierement endomagés et cependant ne furent pas aussi perdus qu'on l'avoit craint, mais la recolte de 1767 a 1768 fut encore

asses mauvaise et le bled se soutient de 50 a 52 sols jusqu'au mois de may 1768. l'apparence de la recolte prochaine de 1768 donna de belles esperences et ceux qui avoient du bled, vendirent; et le restant du tems jusqu'à la moisson, le bled fut du prix de 30 a 40 sols.

Les pauvres pendant l'hivers de 1767 furent encore tres malheureux, nous voulions chercher des moyens pour leur procurer des secours dont ils avoient grand besoin: il y avoit eu beaucoup d'abus dans la distribution de la soupe et du pain pendant l'hivers de 1766; nous crumes qu'il valoit mieu, et pour leur utilité et pour avoir moins d'embaras, de leur distribuer de l'argent suivant le besoin de chacun: on fit des listes et on distribua pendant janvier et fevrier a chacun 6 sols par bouche, l'aumone se monta pres de 1600 livres.

On chercha aussi a occuper les pauvres qui pouvoient travailler et on les employa a prolonger jusqu'aux moulins de layre, le chemin qu'on avoit fait jusqu'à la chapelle de layre, l'année precedente. les froids du mois d'avril 1767 emporterent presque tous les fruits, il n'y en eu presque point n'y ici n'y dans la limagne.

Les vignes gelerent et le vin devient extremement cher, il valu pendant le restant de l'année et jusqu'aux vendanges de 1768 jusqu'a 8 livres le pot, qui dans cette mesure doit peser 43 livres poids de marc [*en mesure d'Ambert le pot contenait 16 pintes de 1,189 l, soit 19,024*]. La livre poids de marc valait 0,489 kg. Il existait à Ambert une livre poids de Lyon dite aussi livre poids de table spécifique pour le papier qui valait 0,4278 kg]. Les noyers qui avoient deja feillés au mois de mars 1767, furent entierement grillés la plus grande partie en perirent, les autres furent fort endomagés, ne repousserent des feuilles qu'au mois de juillet et encore tres peu, ce qui a depeuplé ce pays de noyers il y en avoit une asses grande quantité avant ces deux années.

Pendant l'hivers de 1768, qui ne fut pas mauvais, on occupa les ouvriers a faire le chemin, a partir de la chapelle de notre dame de layre jusqu'à la porte du Saint esprit ou des confrairies, ce chemin etoit de la largeur qu'il est actuelement, il etoit divisé en deux chemins, l'un sur la hauteur joignant les terres et jardins du cote du levant, l'autre formant une rase [*fossé*] fort profonde joignant les terres du cote du couchant. Et il n'y eu d'autre travail que de couper le terrain du chemin superieur pour le jetter dans la rase.

La recolte de 1768 fut asses abondante et le bled aux environs de noel ne valu que 27 sols a 30 sols il augmenta au mois de may et cependant le prix ne fut que de 40 sols a 45 sols la raison de cette augmentation fut que toute l'année fut tres pluyeuse on ne put pas preparer les terres et on fut obligés de semer dans un terrain inculte et tres mouillié. L'hivers fut toujours tres pluvieu il ne fit ny beaucoup de neige ny beaucoup de froid, la dore deborda pendant cinq fois tres considerablement les bleds perirent en grande partie, les vents de midy qui regnerent dans le tems des fleurs, brulerent ce qui s'etoit sauvé: de facon que la recolte de 1769 fut tres mauvaise; le bled augmenta encore beaucoup et auroit ete plus cher si l'abondance de la recolte de 1768 n'avoit pas encore fourni pendant quelque tems.

L'hivers de 1769 a 1770 fut extremement mauvais et par sa longueur et par la grande quantité de neige, il commença a faire des froids au mois de septembre et a la

fin du mois il fit de la neige qui couvrit la pleine et toute la campagne ; le tems fut tres froid, les vignes gelerent dans la limaigne, et ce mauvais tems dura jusqu'au mois de may, et dans ce mois, la pleine fut encore couverte de neige ; de facon que jusqu'à lors rien n'avoit poussé et qu'on n'avoit put semer aucun bed de mars. Les neiges furent tres abondantes, telles que de tres long tems on n'en avoit jamais vu, les bleds resterent couverts dans la varenne et au dessus pendant plus de quatre mois, et dans la montaigne, il y en avoit encore au mois de juillet : cette quantité de neige qui tient les bleds couverts pendant si long tems, fit perir une grande partie des bleds dans le bas, presque tout a fait dans les varennes et totalement dans les montaignes, non seulement dans cette parroisse, mais dans toutes les montaignes de cette partie de la basse auvergne il y eut sept vilages dans cette parroisse dans la montaigne de Gaure et de Bunangues qui ne ceuillirent pas une epie de bled. Les apparences d'une si mauvaise recolte fit augmenter le prix du bled : au mois de may 1770 il valut 50 a 55 sols le carton, en juin et en juillet il fut jusqu'à 3 livres 10 sols 3 livres 15 sols et jusqu'à 4 livres.

La recolte fut reculée dans les plaines jusqu'au commencement d'aoust, on ne trouvoit plus du tout du bled chez aucun particulier, ce qui fit craindre une famine ; mais on commença a couper des bleds qui n'étoient pas murs, on les faisoit secher dans les fours nous ne pouvions trouver aucune ressource dans la limaigne, nous trouvames quelque ressource du forest [Forez]. Le limouzin et autres provinces avoient manqué totalement, la limaigne fournit ces provinces et on venoit chercher le bled dans ce pays pour le porter en limaigne.

L'annee fut non seulement malheureuse pour le bled, le froid qu'il fit au mois de septembre 1769 comme nous l'avons dit plus haut, gela les vignes dont les raisins d'une grande partie n'étoient pas murs on fit de mauvais vin et il fut tres cher

La recolte de 1770 fut tout a fait mauvaise comme on l'avoit prévu les montaignes et une partie des varennes semerent du tremois [le Larousse donne deux définitions : *blé de mars qui pousse en trois mois (blé de printemps) et mélange de froment, de seigle, d'avoine et de vesces que l'on sème en vue de produire des fourrages verts destinés au bétails : ici, je penche pour la première proposition qui permet de traiter le problème à venir : le manque de farine et de semences*] et de l'avoine dans les memes terres qui étoient en bled, les tremois et les truches ou pommes de terre reussirent asses bien, les avoines étoient fort belles mais l'année étant fort reculée et les froids de l'automne qui commencerent au mois de septembre en firent perdre une grande partie. Cette année fut fort miserable le bled augmenta apres la moisson de 1770 et valut pendant l'hivers de 3 livres a 3 livres 5 sols.

Au mois d'octobre de la dite annee 1770 la nuit du sept au huit il s'éleva un vent impetueux qui affliga beaucoup tout le canton une grande partie des couverts a paille [toits de chaumes], furent emportés ceux a tuille fort endomages et tout a fait derranges, le vent fut si violent que plusieurs batiments furent renverses totalement et plusieurs arbres meme des cheines arrachés. Tout le monde étoit dans la consternation et chacun le jour de St Austreimoine, qui pour lors étoit fette chomee, [Austreimoine : apôtre et premier évêque d'Auvergne vers 250 – fête : le 1^{er} novembre], fut occupe a retirer de sous les ruines les petits

meubles qu'ils avoient. Plusieurs autres batiments perirent ensuite par defect de paille qui étoit extremement rare on ne pouvoit en trouver pour recouvrir les batiments. L'hivers fut encore sans être trop froid, fort pluyeux les terres étoient fort mouillées lors des semailles et on craignoit encore que les bleds ne perissent (ils furent fort clairs mais asses grenes). Dans le mois de may juin et juillet le bled valu jusqu'a 4 livres 15 sols et 5 livres les pauvres furent encore plus acables que jamais, la charite des habitants se renouvela et il y avoit bien des maisons qui donnoient chaque semaine des aumones generales, les negociants firent de fortes provisions pour donner du travail et ces pauvres gens travailloient a force, une grande partie des ouvries travailloient et faisoit travailler leurs enfants deux jours et une nuit et ne se reposoient que la nuit suivante ; on fournit du travail pour les chemains aux manoeuvres et ce fut cette année qu'on fit le chemin depuis la porte du chicot passant devant le couvent de R p recolets [Révérends Pères Récollets : religieux réformés de St François. Dans la première moitié du XV^e siècle en Espagne, les Franciscains Recollets se formèrent en communauté pour mener, dans le recueillement, une vie plus austère. Puis ils passèrent en France où ils furent protégés par Henri IV. Dans l'ordre des Franciscains, les observants désireux de mener une vie plus austère et plus retirée fondèrent une nouvelle branche de l'ordre sous le nom de Frères Mineurs Récollets et s'établir en France à la fin du XVI^e siècle] jusqu'au ruisseau de la saigne, cette partie des environs d'ambert étoit fort mauvaise, tres aieuse et presque impraticable , il y avoit un pavé qu'on avoit élevé tout le long du jardin des R. p. recolets large de quatre pied [environ 1,35 m] pour passer les gens de pied, et il y avoit pres du ruisseau de lassaigne une pente rude : on fit encore reparer le chemin depuis le portail de Saint esprit ou des confrairies jusque sous l'eglise Saint Jean, la partie du chemin depuis le porte du Saint esprit jusqu'a la levée du ruisseau avoit une pente tres rudde impraticable pour les chards qui n'y passaient pas du tout a cause de sa roideur et partie tout du long de la levee du ruisseau appelle de la ville, étoit extremement creuse, il y avoit sept pieds de profondeur [environ 2,40 m] en dessous de la levee dudit ruisseau ce qui faisoit que cet endroit faisoit cloaque, et dans l'hivers lors des gelées le lit de la levee se remplissant de glaces, couloit tout entier dans ce fond ; il fallut un terrain immense et on en jugera toujours et par la levee et par les jardins en dessous qui étoient plus élevés que le fossé. Ce terrain fut pris au lieu appelle la sentinelle qui commence depuis la porte de Saint esprit jusqu'au pont qui est aujourd'huy pres de la prairie des religions cet endroit étant extremement élevé et depuis la ditte porte en montant du côté du midy formoit une montée fort rudde qu'on a abbattu, on pourrat juger de la hauteur qui subsistait auparavant, par la hauteur du terrain qui subsiste encore aux batiments de M^c. VIMAL et du S^r DECOMBES. Ces entreprises occuperent un grand nombre d'ouvriers qui furent payés partie par des quettes qu'on fit dans la ville partie par Monsieur l'intendant qui voyant la misere si extreme dans ces montaignes donna 3000 livres pour faire travailler.

La disette du bled se fit enfin sentir et dans les derniers mois on n'en trouvoit point pour de l'argent, le forest qui n'avoit pas été si mauvais ne peut fournir, la limaigne fournissoit encore le limouzin on entreprit d'en faire venir

de l'étranger, on fit conduire du bled d'Afrique par le port de Marseille, de la conduire à Lyon et enfin par voiturier le transporter en cette ville, il y en arriva 3.000 septiers [soit en mesure d'Ambert 2.4000 cartons ou environ 313 tonnes de grains. Densité du froment = 0,75 kg/l; un peu inférieure pour le seigle] bled, froment extrêmement beau faisant jusqu'à quarante livres de pain le carton, cela fit diminuer un peu le bled, ce froment se vendoit 4 livres 16 sols. Tous ces moyens firent subsister les pauvres et malgré cette extrême misère qui avoit duré si long tems nous eumes la consolation de voir périr personne de faim.

La récolte de 1771 fut assez bonne les bleds étoient clairs mais furent bien grenés tant dans la plaine que dans les montagnes et ce ne fut que la disette extrême de l'année précédente qui fit que le bled se soutient de quarante cinq à 50 sols le travail manqua un peu ce qui fit que les pauvres furent en très grand nombre. On les employa pendant l'hiver à parfaire le rempart tout du long de la levée du ruisseau appelé de la ville jusque sous la grande église, on fit faire les deux ponts sur la dite levée du ruisseau l'un vis à vis le pres des religieuses, l'autre au tournant pour aller à la porte appelée du chicot le troisième qui est milieu et conduisant à la porte de l'église ayant été fait en 1766 par les ingénieurs de la province comme servant le grand chemin (nota qu'il y a un pont étroit mais long souterrain à dix pas environ de ce troisième pont dont nous venons de parler fait aussi par les entrepreneurs des grands chemins pour déchecher [désécher] les eaux qui sortoient de la levée qui est devenu inutile par le moyen du terrain qu'on a mis qui a élevé cet endroit) on fit conduire du terrain au delà du pont qui conduit au chicot et par là on fit le rempart tout au tour de la ville, le rempart du cote bise tout le long du ruisseau de la portette ayant été fait comme nous l'avons expliqué sur l'article de la première pierre du pont posée et les remparts de la ville tracés. Voyez [Voyez] à la fin des mortuaires de 1762. on obligea des particuliers qui s'étoient trop avancés à se reculer. Tout cela occupa encore les ouvriers pendant l'hiver et ce fut en grande partie au dépend de quelque quette qu'on fit par la ville, avec les aumones que continuèrent à donner bien des particuliers. Les vignes eurent fort peu de choses et le vin fut encore très cher ce qui contribua à l'augmentation du bled

L'arrière saison fut fort pluvieuse, on fut obligé de semer dans les terres tout à fait mouillées et l'hiver de 1771 à 1772 fut très pluvieux, il ne fit presque pas de froid ni presque point de neige et malgré ce tems mouillé les bleds se soutenoient assez bien, même les mois de janvier et février furent très beaux, le mois de mars avança les bleds et fit fleurir les arbres tout promettoit une grande abondance : au mois d'avril les bleds étoient épiés jusque dans les varennes ; mais le 19 avril jour de la fête de Pâques le tems devient froid, se couvrit beaucoup et fit craindre de voir se renouveler ce qu'on avoit vu le même jour 19 avril 1767, la nuit du 19 au 20 le vent fut fort impétueux et très froid, il fit beaucoup de neige, beaucoup de tourmente et un froid violent presque personne ne put venir à la messe le 20^e seconde fête de Pâques : il gela extrêmement roide et jusqu'aux ruisseaux se gelerent ce qui dura aussi violent pendant trois jours : on crut tout

perdu, les bleds étant peu couverts quoiqu'il en eût fait assez de neige parce que la tourmente l'avoit ramassée en combles : les fruits furent presque totalement perdus, les fleurs et les feuilles des arbres furent grillées, les noyers qui dans ce pays avoient des feuilles demeurent près d'un mois sans repousser et dans la limagne ils n'eurent point de noix les vignes gelerent aussi et si elles ont eu du fruit ce n'a été que du second bourgeon elles eurent pourtant quelque chose.

Après ces trois jours le tems se calma mais il fit toujours un tems froid jusqu'au 13 mai et le 11, 12 et 13 mai il gela à glace tous les matins ce qui fit beaucoup de mal à ce qui avoit échappé aux premières gelées, le tems demeura sec pendant tout ce tems ce qui fit que les rejettons des bleds qui avoient été endormis par la gelée secherent presque tous et n'eurent presque plus de vigueur, de façon que les bleds furent clairs et encore grenerent très peu, tant à cause des gelées qu'à cause qu'il fit une grande sécheresse et beaucoup de chaleur pendant l'été ce qui encore perdit les bleds de Mars tant en ce pays que dans la limagne ou les froments furent très échodés. de façon que l'année auroit été misérable si les montagnes avoient eu un si triste sort ; lors des premiers froids les bleds n'avoient presque pas poussés et il y avoit un peu plus de neiges et la chaleur qui survient ne fut jamais si forte, ce qui fit que toutes les hauteurs furent très abondantes à commencer depuis le marreynat du cote du levant et depuis au dessous de la chardie du cote du couchant tout ce qui se trouva plus élevé que ces deux points que nous marquons firent une grande récolte et de très beau bled ; la disette des bons pays fit que le bled à la moisson de 1772 valu toujours de 48 à 50 sols.

Les semailles de 1772 furent assez belles, l'hiver fut un peu vif mais pas mauvais et la récolte de 1773 fut abondante dans presque tout le pays si on excepte la plaine de ce pays où les bleds furent clairs mais très bien grenés, le bled diminua et ne valu pendant le courant de l'année que de 30 à 40 sols »

Notes

Les mesures utilisées par le curé COLLANGETTE ont été transformées en valeurs métriques à partir des équivalences du livre « Les Anciennes Mesures Locales du Massif Central d'après les Tables de Conversion » par le Centre de Recherches d'Histoire des Entreprises et des Cellules locales sous la direction de Pierre CHARBONNIER. (PUBP, actuellement épuisé)

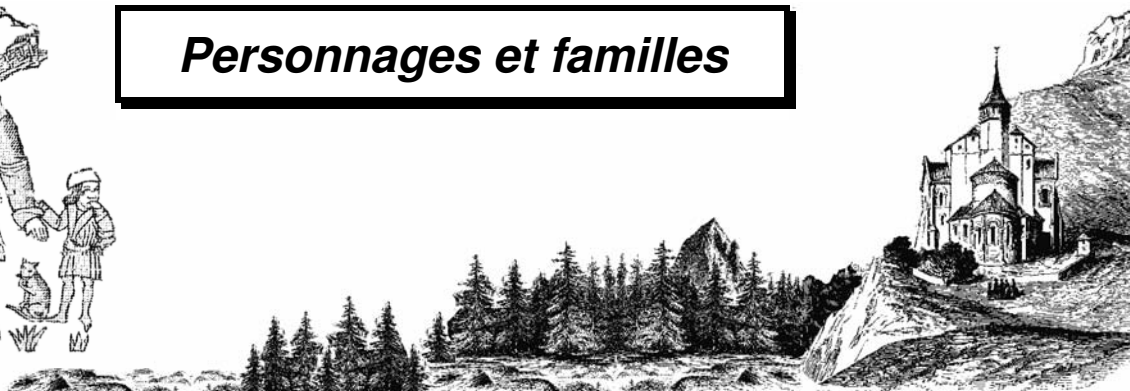
Par ce récit, le curé COLLANGETTE nous montre la rigueur du climat en Livradois et la dureté de la vie de nos ancêtres surtout s'ils étaient sans biens (journaliers agricoles ou « ouvriers mécaniques »)

Les notes en italique sont mes commentaires pour expliciter le texte ou pour le rendre compréhensible. On notera par exemple des termes dont l'orthographe a évolué avec le temps : limagne pour limagne et montaigne pour montagne.

Il ne m'a pas paru utile de rappeler la désignation des points cardinaux : levant, midi, couchant et bise.



Personnages et familles



QUELQUES BRANCHES DE LA FAMILLE D'APCHIER

dans les ascendances de G. DENAND, S. DENAND-DESJARDIN, R. GAGNE, G. BREURE et M. SERRATRICE.

par Gabrielle DENAND (CGHAV-858)

Cette recherche sur l'origine de cette maison et sur les branches que l'on trouve dans les ascendances des personnes citées, nous a amené à accéder à des documents qui n'étaient pas connus de REMACLE et donc de rectifier des éléments de la généalogie qu'il a publiée.

La numérotation des générations qu'il a utilisée a été conservée afin de pouvoir s'y retrouver. En effet, cette famille se divisa en plusieurs branches, si nombreuses que nous n'avons privilégié que celles qui se rattachent aux personnes ci-dessus désignées.

Les trois premières générations n'étant pas citées par REMACLE, nous leur avons attribué les lettres A, B, C

Les sources

- Le père ANSELME, tome III (*Histoire des pairs de France*)
- Le comte de REMACLE (Famille, Tome I)
- Le chartrier du château de Thiolent
- Les archives LANGLADE Chayla et familles apparentées (Archives Départementales de la Haute-Loire (AD-HL-1995)).
- Les Cahiers de la Haute Loire -2005 : « *Aux marges de l'Auvergne et du Velay, le château de Cereix* » par Alain ROMEUF

Armes : D'or au château donjonné de trois tours crénelées de gueules, celle du milieu plus élevée et accotée de deux haches d'armes d'azur, plantées en pal de chaque côté de la tour.

Origine : Les APCHIER sont une branche de la famille chevaleresque de CHATEAUNEUF-RANDON. Ces derniers furent substitués au nom et armes de la famille d'APCHIER, lors du mariage, avant 1180 de Guérin de CHATEAUNEUF avec Alix d'APCHIER, héritière de sa maison.

Cri : « d'Apchier Nostre- Dame » (Armorial du Vivarais)

Le Père ANSELME précise que plusieurs auteurs ont écrit que la maison de JOYEUSE et celle des seigneurs d'APCHIER sortiraient des anciens seigneurs de Châteauneuf-Randon.

A.- **Guillaume I de CHATEAUNEUF**, vivait sous le règne de Philippe I^{er} en 1050 ; il était seigneur de Chateauneuf Randon et de plusieurs autres terres en Gévaudan et Vivarais, qualifié chevalier et damoiseau, il avait une sœur Artaude mariée avec Pons de BRION.

Le nom de son épouse n'est pas connu

Il serait le père de :

- 1° **Garis** qui suit,
- 2° Bertrand,
- 3° Germain,
- 4° Armand
- 5° Guy.

B.- **Garis (Guérin) de CHATEAUNEUF**, fit hommage de son château à Guillaume, évêque de Mende en 1134. (Le texte débutant par « Eugaris » le fit appeler « Eugaris » par certains auteurs mais « Eu » constituait l'équivalent auvergnat de « Moi », « Moi Guérin .. » (« Ego Garis ... » en latin)

Le nom de son épouse n'est pas connu

Il eut :

- 1° **Guillaume**, qui suit,
- 2° Guérin mort en 1162

C.- **Guillaume II de CHATEAUNEUF**, fit hommage en 1150 à Guillaume, évêque de Mende ; il donna en 1156 le mas de Grosfaux à la commanderie de Jalets en Vivarais et le mas de Grosvillard à la même commanderie en 1162 pour le repos de son âme et de celle de son frère, il vivait encore en 1165. marié à Marie ou **Marquese du Mas de GROSFAX**.

Ils eurent :

- 1° Guillaume marié à Guillaumette, dame de Ceyssac en Velay,
- 2° **Guérin**, qui suit, tige des seigneurs d'Apchier,
- 3° Raymond,
- 4° Guy qui fit la branche des seigneurs de Joyeuse.

I.- **Guérin de CHATEAUNEUF**, 1^{er} du nom (ou plutôt second !), 2^e fils, selon le père Anselme [1], chevalier, seigneur en partie de Châteauneuf (en Languedoc) et de

Randon (en Gévaudan). Il épousa avant 1180 (vers 1160 d'après l'Armorial du Vivarais) **Alix d'APCHIER**, héritière de sa maison, dame d'Apchier, de St Auban (St Alban), St Chély, Vazeilles [2] et Montaleyrac, qui fit une donation à son fils aîné, Guérin, en 1180. Elle était petite-fille de **Henry d'APCHIER** qui s'était croisé au concile de Clermont et qui en 1097 était député à Constantinople avec Hugues le Grand, frère du roi Philippe 1^{er} auprès de l'empereur d'Orient pour obtenir le passage des croisés à travers ses états.

Ils eurent :

- 1° **Guérin** qui suit
- 2° Guigues, doyen du chapitre du Puy qui approuva la donation faite par son frère au précepteur (commandeur) de Jalets le 02.10.1214,
- 3° Guillaume, doyen de l'église du Puy qui en 1245, vendit le village de Chalmeis à l'église de Croisances,
- 4° Raymond, vivant en 1245,
- 5° Ausilens

II.- Guérin de CHATEAUNEUF, 2^e du nom, chevalier, sgr d'Apchier, St Chély, St Auban, Vazeilles, et Montaleyrac, reçut en outre la moitié des baronnies de Châteauneuf et de Randon par donation de son père le 04.03.1180. Il vendit le 02.10.1214 au commandeur de Jalets, tous les pâturages du bois de Mercoire, dépendant de Châteauneuf pour 1.000 sols pougeois afin de subvenir aux frais occasionnés par la guerre contre les Albigeois. Il aurait épousé **Blanche d'Auvergne**, fille de **Robert Dauphin**, comte de Clermont et de Guillemette de COMBORN [3].

Ils eurent :

- 1° **Guérin**, qui suit
- 2° Bernard, doyen de l'église du Puy qui consentit à l'hommage rendu par son frère à l'évêque de Mende le 02/09/1245,
- 3° Pierre, chevalier, rendit hommage en 1257 à Guy de LA TOUR, évêque de Clermont,
- 4° Silvestre, chanoine du chapitre de Brioude en 1256,
- 5° Bertrand, chanoine de Pelorse en 1247,
- 6° Laure, femme de Bertrand de Sereys (Serieys ou Cereix) (*Géraud de CEREIX dirigea l'abbaye de Pébrac pendant 15 ans et mourut en 1217* [4]).
- 7° Jaucerande, femme de Guy II de MONTLAUR.

III.- Guérin de CHATEAUNEUF -1195-1257, 3^e du nom, chevalier, seigneur d'Apchier, Sr Chély, St Auban, Vazeilles, Montaleyrac, Montrocous et en partie de Randon et de Châteauneuf pour lequel il rendit hommage à l'évêque de Mende. Il prit part à la croisade du roi St Louis en 1249 et à son retour en exécution d'un vœu fait pendant cette expédition fonda à Apchier une chapelle qu'il dédia à St Jean. Il avait épousé **Béatrix de CHATEAUNEUF** 1225-1264, dame de Douallon (fille de **Bertrand** et de **Luce de MONTJUIF**) (sa femme est mentionnée comme étant veuve en 1257 et ne vivait plus en 1264).

Ils eurent :

- 1° **Guérin**, qui suit,
- 2° Eléonore, mariée vers 1264 avec Marquès de CANILLAC, frère de Maralde qui avait épousé Pons II de MONTLAUR [5] (enfants de Déodat, sgr de

Canillac). Eléonore fut l'aïeule du pape GRÉGOIRE XI qui transféra le St Siège d'Avignon à Rome.

IV.- Guérin de CHATEAUNEUF, 4^e du nom, chevalier, seigneur d'Apchier, St Chély, St Alban, Montaleyrac, Montjesieu et en partie de Randon et de Châteauneuf pour lesquels il rendit hommage à l'évêque de Mende en 1263, 1291,1298. Il fonda en 1296 le couvent des Cordeliers de St Chély, l'hôpital de cette ville et les prieurés de Prunières et des Termes.

Étant majeur de 18 ans il rendit hommage pour St Auban et Recoux à Hugues, comte de Rhodes le 1.08.1257 en présence de Pons de MONTLAUR, de Randon de CHATEAUNEUF, d'Astorg de PEYRE, de Déodat de CANILLAC, de Béatrix, sa mère et d'Eléonore, sa sœur.

Il s'est marié 2 fois :

La 1^{ère} avant 1264 avec **Maragde de CANILLAC**, fille de **Déodat, sgr de CANILLAC**, sœur de Marquès x Eléonore d'APCHIER.

La 2^e avec Marquèse de BROSSADOLS, veuve de Bernard JURQUET, chevalier, seigneur d'ORADOUR.

Il eut de sa première épouse :

- 1° **Guérin**, qui suit,
- 2° Bernard, chanoine et fort-doyen de l'église du Puy, il testa en 1317 en faveur de sa sœur Guérine,
- 3° Pons, religieux de l'ordre de St François, mort avant 1313,
- 4° Guérin, dit le jeune, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem,
- 5° Astorg, religieux bénédictin dans l'abbaye d'Aniane, mort avant 1313,
- 6° Guérine, mariée en 1299 à Bérenger de PEYRE, damoiseau, (fils d'Astorg, chevalier, baron de PEYRE et de Marguerite, dame de Cheilan et Valentine).

V.- Guérin d'APCHIER, 5^e du nom, chevalier, seigneur d'Apchier, St Chély, St Auban, Montaleyrac, Arzenc, Recoux, les Deux Chiens (Doux-Chanetz), Vazeilles, le Chaylar, Vabres, Montauroux, Villaret [6], en partie de Châteauneuf-Randon, Montjesieu, Doalon, St Georges, et Lobeirac. Il était au nombre des feudataires de l'évêque de Mende en 1307. Au mois de mai 1308, il donna sa procuration pour instruire sur le fait des Templiers. Il testa en 1312 et mourut avant 1317 (date du remariage de sa 2^e femme).

Il se maria 2 fois :

1^{er} mariage avant 1258 avec Yolande de POLIGNAC, fille d'Armand et de Marquese de CHATEAUNEUF-RANDON d'où Méliore x1 vers 1330, Maurin de BREON, fils de Jaubert et de Dauphine de DIENNE ; x2 vers 1370 avec Guillaume de TINIERES

2^e mariage le 25.01.1303, avec **Gausserande de NARBONNE**, fille d'**Amaury III**, vicomte de Narbonne et de **Jeanne de l'ISLE-JOURDAIN**. Elle survécut à son mari et épousa, en 1317, Jaspét, vicomte de Castelnau (en Roussillon).

D'où :

- 1° **Guérin d'APCHIER** qui suit,
- 2° Eléonore x 10.09.1309 Philippe de LEVIS, chevalier, sgr de Florensac et de Béatrix de LAUTREC. Le 14.09.1329, son frère, Guérin, reconnaît lui devoir

encore 4.500 livres sur les 8.500 livres promises en dot. Elle testa en 1330 et mourut peu après sans enfant. Son mari épousa alors en 1336, Jamague, dame de la Roche en Régnier,

- 3° Jeanne, fiancée en 1305 à Hugues de BAUX, chevalier, baron des Baux en Provence, comte d'Avelino (au royaume de Naples), amiral des Deux-Siciles. Elle céda tous ses droits à son frère **Guérin** pour 9.000 livres le 23.05.1332 et son mariage s'accomplit peu après,
- 4° Guillot dit « le Bort », chanoine-comte de Brioude en 1318,
- 5° Guy, chanoine et prévôt de la cathédrale du Puy,

VI.- Guérin d'APCHIER, 6° du nom, Chevalier, sgnr d'Apchier, St Chély, St Auban, Montaleyrac, Vazeilles, Vabres, Sereys, sgr en partie de Chateauneuf-Randon qu'il vendit en 1374, ainsi que Randonnet et ne prit plus que le titre d'Apchier.

Il prit part à la guerre contre les Anglais

Il avait épousé le 28.12.1327 **Philippe de BAUX**, fille de **Raymond**, chevalier, baron dudit lieu, en Provence et de **Stéphanie de LETENDART**, sœur de **Hugues de BAUX** (x **Jeanne d'APCHIER**). Il testa en 1371, le jeudi après la Conception de la Vierge (fête le 8 décembre).

La baronnie de Cereix fut achetée par Guérin d'APCHIER en 1353 à Alize, fille d'Astorg de SEREYS, épouse de Pierre de MONTESQUIEU pour 8.400 livres.

Il rendit hommage à Guy, sgr de MONTLAUR, le 14.10.1368 et testa le 01.02.1364 puis le 31.07.1372 et mourut peu après.

Ils eurent :

- 1° **Guérin** qui suit,
- 2° Raymond, moine prieur de Monverdun,
- 3° Gausserande, dame de Feuletin, mariée le 29.03.1362 à Guy de MONTLAUR, à qui son père donna en paiement de sa dot, en 1374 la terre de Feuletin. Elle était morte avant 1387,
- 4° Marguerite, mariée après 1374 avec Beraud de ROCHEFORT, chevalier sgr d'Auroze, Saillens, Rochemaure, sans postérité,
- 5° Eléonore, mariée le 09.04.1348 avec Jean de ROQUEFEUIL (fils d'Arnaud), il donna quittance de dot de sa femme qui s'élevait à 1.000 florins d'or le 09.09.1349 à Villeneuve les Avignon, sans postérité.

VII.- Guérin d'APCHIER, 7° du nom, chevalier, **sgnr d'Apchier**, émancipé à 14 ans le 17.01.1347, son père lui donna les terres d'Apchier, St Chely, St Auban de Montaleyrac en faveur du mariage qu'il allait contracter ; capitaine des pays du Velay et du Gévaudan, il commanda en cette qualité l'armée du pape GRÉGOIRE XI, son beau-frère, envoyée contre le duc de Milan. Il reçut du trésorier des guerres en février 1360, 828 florins sur ses gages ; capitaine général des pays de Velay et Gévaudan il servait avec 6 chevaliers et 13 écuyers. Il testa le 13.07.1361 au château de Peyre, demandant à être enseveli dans l'église des frères mineurs de St Chely, Il mourut en 1364 avant son père. Il avait épousé en septembre 1347 à Villeneuve-lès-Avignon, **Marie de ROGIER-BEAUFORT** (Canillac), fille de **Guillaume ROGIER**, chevalier, sgr de Beaufort en Vallée, Rosiers, St Sapin, Chambon, et de Marie de

CHAMBON, sa 1^{re} femme ; Guillaume ROGIER était frère du pape CLEMENT VI et père de GREGOIRE XI. [**Marie de ROGIER-BEAUFORT** survécut à son mari et se remaria le 10.04.1377, avec Raymond de NOGARET, sgr de Calvisson].

Ils eurent :

- 1° **Guérin**, qui suit,
- 2° Jehan, destiné par son père en 1361 pour être frère mineur et qui plus tard vivait, retiré à la cour de Gaston Phœbus, comte de Foix,
- 3° **Raymond**, auteur de la branche des seigneurs de St Auban (voir branche de St ALBAN - ascendance DENAND).

VIII.- Guérin d'APCHIER, 8° du nom, seigneur de la moitié de Châteauneuf-Randon, chevalier et sénéchal de Rhodes, **sgr d'Apchier**, St Chely, **St Auban**, Montaleyrac, Chaliers, Vabres, **Sereys**. Il était en 1375, sous la curatelle de Marquès de BEAUFORT, sgr de Canillac, son oncle. Il rendit hommage le 13.17.1384 à Guy sgr de Montlaur, pour ses seigneuries de Vabres et du Chaylard.

Guérin d'APCHIER fut capitaine de 40 lances et sénéchal de Rouergue en 1386. Il était en outre chambellan du comte d'Armagnac en 1390. Il testa en 1383 et 1391 et mourut avant 1396. Il avait épousé vers 1375, **Blanche DAUPHINE d'Auvergne**, fille de **Béraud, comte de Clermont Dauphin d'Auvergne**, baron de Mercœur et **de Marie de VILLEMUR**.

Blanche DAUPHINE d'Auvergne mourut avant le 23.06.1386, époque où son mari fonda un anniversaire de messes à son intention, dans l'église des Cordeliers de Mende.

Ils eurent :

- 1° Guérin, chevalier, né en 1376, qui testa le 09.04.1400 étant sur le point de partir en guerre contre les infidèles. Il mourut avant le 21.04.1404, sans postérité.
- 2° Jehan, destiné à être bénédictin, prit le parti des armes et servit contre les Anglais en 1422,
- 3° Raymond qui testa en 1397,
- 4° **Béraud d'APCHIER** qui suit,
- 5° Guy, prieur de l'île d'Aix, ordre de Cluny,
- 6° Bertrand, destiné par son père à être clerc,
- 7° **Almaric**, auteur de la branche des sgrns de Montbrun (ascendance Georges BREURE-voir plus loin),
- 8° Philippe, vivante en 1383

Guérin d'APCHIER (8° du nom), lorsqu'il vendit en 1374, sa portion de baronnies et mandement de Châteauneuf-Randon et Randonnat, n'eut plus que le titre **d'Apchier**.

IX.- Béraud d'APCHIER, chevalier, comte d'Apchier sgr de St Chely, St Auban, Montaleyrac, Sereys, Vazeilles, Vabres, chambellan des rois Charles VI et **Charles VII. Ce dernier, non encore roi, le fit chevalier, en l'église du Puy le 16.05.1420.** Il obtint de ce prince, le 20.02.1452, l'érection de sa terre de Vazeilles en vicomté et l'exemption de toutes les tailles pour les habitants de son fief de Vabres. Il testa le 20.02.1452. Le comte d'Armagnac qui tenait le parti des Anglais le fit prisonnier, lui fit payer une forte rançon, piller ses terres et ruiner quelques uns de ses châteaux, assiégea ceux d'Arzens et Cereys sans pouvoir s'en rendre maître. Le maréchal de France, Amaury, seigneur de Séverac le prit sous sa protection en 1422.

Il se signala comme un des principaux défenseurs de l'Auvergne et du Gévaudan contre les Anglais (« Armorial du Vivarais »).

Béraud avait eu une fille naturelle, Jeanne d'APCHIER qui fut religieuse à Aubenas.

Il avait épousé **Anne de la GORCE**, fille de **Géraud de la GORCE**, seigneur de la Gorce, Mirabel, Cropières (Grospierres) etc. et de **Mingonne VILLATE**, dame de Vallon, héritière de sa maison, qui lui apporta les baronnies de la Gorce, de Salavas et les terres de Vallon, Mirabel, et Grospierres en Vivarais (« Armorial du Vivarais »). Elle mourut avant son mari.

Ils eurent :

- 1° Claude, chevalier, baron d'Apchier, St Auban, Montaleyrac, Sereys, Vazeilles, Vabres ; 1^{er} écuyer du roi (Armorial du Vivarais) assista au Puy en 1468 aux Etats du Languedoc ; il testa le 12.11.1472 et mourut peu après. Il désigna son neveu, **Jacques, fils de son frère Jean**, comme héritier universel, n'ayant pas eu d'enfant légitimes de son épouse, Claude de TOURZEL-ALLEGRE, fille unique de Pierre et d'Ysabeau de TREMOUILLE. Dans son testament il ordonna que 400 prêtres de ses terres et non d'ailleurs seraient appelés à ses funérailles ainsi que pour sa neuvaine, quarantaine et bout de l'an. **Il fit don à l'église de St Jean de Nay d'un reliquaire gothique en vermeil, sur le pied duquel ses armes** (parties d'APCHIER et de la GORCE) **sont émaillées** Ce reliquaire se trouve toujours dans l'église de St Jean de Nay, proche du lieu où se trouvait le château de Cereys, aujourd'hui ruiné. [7]. Claude d'APCHIER avait eu 9 enfants naturels.
- 2° **Jean**, qui suit, (*Ascendance Gabrielle et Simone DENAND, Roger GAGNE, Michèle SERRATRICE*)
- 3° François auteur de la branche des seigneurs de la Garde, marié à Anne de la FARE,
- 4° Anne née en 1410, mariée en 1425 à Hugues de LAUDUN, seigneur de Monfaucon, sénéchal d'Armagnac, qui s'empara d'une partie des terres de son frère aîné, Claude qui les avaient données à son neveu **Jacques**,
- 5° Isabelle née en 1409, religieuse bénédictine à l'abbaye des Chazes en Auvergne,
- 6° **Marguerite** née en 1411, mariée le 28.08.1428 à **Yves de TOURZEL** [8], St Just, etc., baron d'Allègre, fils de Morinot et de Smaragde de VICHY (*postérité dans le Père Anselme, au chapitre des maréchaux de France*), (*ascendance DENAND-GAGNE et SERRATRICE : se reporter à la généalogie de la famille d'Allègre*)
- 7° **Catherine** x1 Louis de MONTLAUR, seigneur dudit lieu en Vivarais et d'Aubenas, x2 18.04.1445 avec **Jehan de CHAZERON**, veuf d'Annette du PUY, fils d'Edouard et de Marguerite de BESSE de BELLEFAYE (*ascendance DENAND, BREURE, SERRATRICE*) [9],
- 8° Béatrix, une des dames de l'Hôtel de Bonne de BERRY, comtesse d'Armagnac, mariée en 1446 avec Jean STUART, seigneur d'Aubigny et de Concorsaut (en Berry), chambellan du roi, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 100 gens d'armes écossais en France,

second fils de Jean STUART, comte de Darnley et d'Elisabeth de LINDSEY,

9° Blanche, mariée le 15/04/1455 avec Guy III de PESTELS,

10° Antoinette mariée avec Antoine de LAUTREC, sgr de Montredon.

Beraud d'APCHIER eut une fille naturelle, Jeanne, religieuse à Aubenas.

X.- Jehan d'APCHIER, chevalier, sgr d'Arzens, Recoux, Villaret, Montaleyrac et Billières, capitaine de gens d'armes, il assista au siège de Louviers en Normandie en 1441 et était en 1453 lieutenant du comte de Clermont. Jean d'APCHIER mourut avant son frère aîné, Claude. Il avait épousé le 01.11.1451 **Anne de VENTADOUR**, fille de **Charles**, comte de Ventadour et de **Marie de PIERRE-BUFFIERE**.

Ils eurent :

- 1° **Jacques** qui suit,
- 2° Antoine, chanoine de Mende, protonotaire du St Siège apostolique,
- 3° Guy, bailli et gouverneur de Marjevols, capitaine de la vicomté de Grèzes, le 31/12/1502,
- 4° Marguerite mariée en 1476 avec Bertrand de St CHAMAND, fils de Guy et de Jeanne de LISSAC. Elle reçut de son oncle, Claude, 1.000 écus d'or pour son mariage,
- 5° Antoinette, mariée vers 1500 avec Guillaume de GARCEVAL, chevalier sgr de Recoules
- 6° Philippe x le 15.11.1507 avec Louis de GRATEJOL, chevalier, sgr de Croissac en Limousin.

XI.- Jacques d'APCHIER, fils de Jean, héritier de son oncle Claude de la baronnie d'Apchier en vertu du testament de ce dernier. Il rendit hommage au duc de Bourbon en 1515 [10]. Chevalier, sgr d'Arzenc, Recoux, et Montaleyrac, vicomte de Vazeilles, acheta en 1512 la seigneurie de Hauteville et en 1520 celle de Peyrebesses. Il fut chambellan de Louis XI, conseiller d'Etat de ce prince et des rois Charles VIII et Louis XII, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu du Puy.

La piété de Jacques d'APCHIER est attestée par l'inscription de son nom en 1525, sur les tables de marbre où figurent les bienfaiteurs de l'Hôtel Dieu mais aussi par l'ex-voto placé par ses soins dans la Cathédrale du Puy. A la suite d'un accident le 04/06/1513, dont il sorti indemne, après avoir invoqué la Vierge il fit peindre un tableau ex-voto qui fut placé dans la cathédrale et qui se trouve actuellement au musée d'art religieux du Cloître ; il y est représenté inanimé dans son jardin de Vabres le corps écrasé, moins la tête, par un grand arbre appelé chevron. [11] (voir reproduction page suivante)

Il s'est marié 2 fois :

La 1^{ère} le 12.02.1485 avec Jeanne de CHABANNES, (sœur de la vicomtesse de Polignac) veuve de Marquès de CANILLAC, chevalier d'Alais, elle était fille d'Antoine de CHABANNES, chevalier, comte de Dammartin, Grand Maître de France et de Marguerite de NANTEUIL.

La 2^e le 02.11.1497 (cf. « Châteaux historiques de la Haute Loire » (le 07.08.1495 d'après le père Anselme =

signature du Cm ?) avec **Marie de CAYLUS de Castelnau-Bretenoux**, fille de Jean, chevalier, sgr de Castelnau-Bretenoux et de St Santin et d'Anne (ou Marie) de CULAN.



Du 2^e lit : (leurs enfants sont souvent nés au château du Thiolent) :

- 1° **François-Martin d'APCHIER**, né le 11.11.1509, environ 3 heures, qui suit.
- 2° Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Vabres, né 23.07.1511 avant-veille de St Jacques à 8 heures de l'après midi, au château de Cereix, x 07.06.1526 avec Françoise de PEYRE [12], tige de la branche cadette établie au château de Baume appelée d'APCHIER de Vabres,
- 3° Claude, née le 18.06.1506, vers « muy-nuict » décédée sans alliance (d'après le chartrier du château de Thiolent),
- 4° Anne, née le 20.08.1508, environ minuit, décédée en bas âge,
- 5° Gabrielle, née le 20.05.1516, « le mardy vers 7 heures après midy », mariée le 09.02.1529 avec Charles de CULAN, 2^e du nom, baron de Mirebaux, son cousin, fils de Gabriel, chevalier, seigneur du lieu et de Marguerite d'ESPINAY, sa première femme.

Jacques d'APCHIER aurait eu un enfant naturel, Charles d'APCHIER, (1480-1524) x Cm 18.01.1504 avec Louise de LODIERES, auteurs de la branche des seigneurs de LODIERES

XII.- François Martin d'APCHIER, chevalier, baron d'Apchier, de Sereys et de Vabres, vicomte de Vazeilles, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, né le 11.11.1509. Il reçut de sa mère la baronnie de Caumont en Quercy le 08.10.1531 ; commanda en Gévaudan pendant les troubles de 1562. **Il fut chargé par le seigneur de Clermont (Clermont-Chaste, famille originaire du Dauphiné), lieutenant du roi en Languedoc et du sieur CRUSSOL, sénéchal de Beaucaire, de recevoir le 10^e des revenus des biens nobles du diocèse de Mende pour être employé à la délivrance des enfants**

de France qui étaient en otage en Espagne.

Il testa le 10.06.1575 et mourut peu après.

Marié le 26.07.1526 avec **Claude CHALANCON-ROCHEBARON**, fille de Claude, sgr de Rochebaron et de Montauroux, seigneur du pays du Livradois et de Suzanne de la TOUR-MONGASCON, [13]

Ils reçurent le 20.07.1533 le roi FRANCOIS 1^{er} et les enfants de France, lors de son départ du Puy, au château de Cereys dans une brillante réception, accompagnés d'une suite nombreuse [14]. En venant au Puy, le roi s'était arrêté au château de Polignac.

Ils eurent : (*Ascendance DENAND, GAGNE et SERRATRICE*)

1° **Jean d'APCHIER**, qui suit,

2° Gaspard né le 30.03.1532, « à 2 heures, devant le jour » au château du Thiolent,

3° Gabrielle, née au château du Thiolent, le 06.11.1530, p/m Louis de ROCHEBARON et noble demoiselle Marie de CASTELNAU ; décédée jeune,

4° Françoise, née le 10.09.1531 au Château du Thiolent, environ 3 heures après minuit, p/m NN de PEYRE et Madame de JOYEUSE ; morte sans alliance (marraine en 1574 sur Beyssac)

5° Florie, dame de Pièrebessè, Recoux, St Jean x 30.01.1553 avec François de MONBOISSIER, elle mourut en 1576, assassinée par son mari,

6° François, chanoine comte de Brioude en 1582.

François Martin d'APCHIER eut en outre d'Antoinette FABRESSES plusieurs enfants naturels : 1°) Jean, ° 1544 qui reçut de son père la seigneurie d'Hauteville, 2°) François, 3°) Aimé, 4°) Françoise x 07.08.1574 à Claude AMARGIER, sgr de Beauregard et de la Rodde (fils d'Antoine), 5°) Madeleine x Louis de CHAUDESAIGUES, 6°) Gabrielle x N. BREZONS JURLANDE, 7°) Madeleine x Jacques de LASTIC, fils naturel de Thibaud et de Jeanne VAR. [15]

XIII.- Jean II, chevalier, baron d'APCHIER, [16] vicomte de Vazeilles, sgr de Sereys, de la Garde, **de Thoras**, la Gorce, Salavas, Le Chaillard ° 29.08.1539, au château du Thiolent, p/m. M. de ROCHEBARON et Madame de CENERET. Il fut gouverneur de la ville de Mende en 1574, commandant pour le Roi en Gévaudan il prit part aux guerres de religion ; il fut tué le 24.06.1586 à Vissaguet (en Velay) dans un combat contre les Huguenots, par **Tristan de TAILHAC**, baron de la Margeride, qu'il tua lui-même avant de mourir. Il s'est marié 2 fois : 1^{ère}, le 17.11.1559 avec Marguerite de **CHAZERON** (fille de François de CHAZERON, chevalier, baron du lieu et d'Antoinette d'URFE) ; Jean d'APCHIER épousa en 2^e noces Anne de LESTRANGE, dame de St Privat, union sans postérité.

Marguerite de CHAZERON testa le 22.04.1580 au château de Sereys [16] et mourut peu après.

Du premier lit :

1° Philibert, comte d'Apchier, vicomte de Vazeilles, seigneur de la Garde, de Thoras, ° 18.06.1562, p/m. noble Philibert de CHAZERON, sr de Monfaucou et delle Claude de CHALANCON. Chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de St Flour et de la Haute Auvergne. Il fut tué le 19.01.1605 pendant qu'il

entendait la messe dans la cathédrale de Mende, par Annet de POLIGNAC, chevalier, sgrn de Villefort, à propos d'une préséance.

Il avait épousé le 18.06.1592, Gabrielle de FOIX, dame de Mardogne, Lastic, Rochegonde, la Clause, veuve de François de DIENNE, fille unique de Joseph de FOIX et de Françoise de LASTIC, dont il n'eut pas d'enfant. [18]



Jean II, comte d'Apchier, vicomte de Vazeilles, seigneur de Thoras, Sereys, la Gorce, Salavas, capitaine de 100 hommes d'armes, chevalier de St Michel (qualifié 1571) (il ne porte pas ici le grand collier, mais la médaille obligatoire, sur chaînette)

- 2° Antoine ° 30.07.1567, p/m Antoine de CHAZERON et Suzanne de ROCHEBARON, il fut tué en 1604 par le sgrn de BAINS
- 3° Christophe, comte d'Apchier, vicomte de Vazeilles, baron de St Santin ° 30.08.1570, p/m. son grand-oncle, Christophe de ROCHEBARON et Fleurie d'APCHIER, sa tante. Capitaine de 50 hommes d'armes, décédé à Paris en 1630, marié 05.10.1609 avec Marguerite de FLAGHAC, fille de Pierre et de Marguerite de ROSTAING. Sa veuve épousa le 24.02.1632 Emmanuel de CRUSSOL, duc d'Uzès, premier pair de France. Christophe laissa une fille Marguerite x 28.09.1636 avec François de CRUSSOL, duc d'Uzès, veuf de Louise-Henriette de la CHATRE, fils d'Emmanuel de CRUSSOL, 2° duc d'Uzès, pair de France, et de Claude d'EBRARD. Emmanuel de CRUSSOL était donc l'époux de Marguerite de FLAGHAC, veuve de Christophe d'APCHIER.
- 4° François ° 26.09.1574, p/m. Sébastien de PONTAUD (grand père d'Anne de PONTAUD x François Philibert d'APCHIER) et Gabrielle d'APCHIER, sa sœur. Il fut x 27.01.1615 à Louise MOTIER de La FAYETTE, dame de Maubec, fille de Claude et de Marie

d'ALLEGRE, remariée le 04.07.1622 à Claude de BOURBON-BUSSET, sgrn de Chaslus.

- 5° Jacques qui suit, ° 26.09.1572, baptisé le 13.03.1575 d'après les registres paroissiaux [19], p/m. Philibert d'APCHIER (son frère aîné) et Toinette de MORGON, prieure des Chazes ; x 1598 à **Delphine de TAILHAC**, fille unique de Tristan et de Louise de ROCHEBARON

(Ascendance DENAND, GAGNE et SERRATRICE)

- 6° Françoise ° 09.04.1561, p/m noble François d'APCHIER et noble demoiselle Gilberte de MARAMONT x Guion de BELVEZET, veuf de Jeanne d'ARPAGON de Severac, fils de Jean de BELVEZET et de Gilberte VILLATE, dame de Jonchères et de Pradelles,
- 7° Gabrielle ° 04.12.1565 (ou 1564) x le 21.02.1595 à François Aristide de GARADEUR, chevalier, sgrn de l'Escluse (paroisse de St Jean d'Ardenne, diocèse Lyon).

Il y aura des procès entre Gabrielle de FOIX et ses beaux frères au sujet de la succession de Guérin d'APCHIER et de Claude d'APCHIER, ainsi qu'au sujet de la vente des terres de la Gorce, vendues par Jean d'APCHIER.

XIV.- Jacques d'APCHIER [20], chevalier, sgrn de la Garde, de Thoras, Montaleyrac.

x 10.02.1598 **Delphine de TAILHAC [21]**, fille unique, héritière de la maison, fille de Tristan de TAILHAC, chevalier, sgr de la Margeride et de Louise ROCHEBARON.

Delphine de TAILHAC est dite dame de Margeride, Besque, Charraix, Clavières et de Tailhac.

Jacques d'APCHIER mourut à Tailhac le 14.09.1608, sa veuve épousa en 2^{es} noces le 25.09.1628 François DANTIL de LIGONES, chevalier, sgrn de Tremoil puis, en 3^{es} noces François de la ROCHEFOUCAULT, le 09.05.1628 (+ 05.03.1652). Elle n'eut aucune descendance des 2^e et 3^e mariages

Elle avait eu de Jacques d'APCHIER :

- 1° Christophe d'APCHIER [22] [23] (*Remacle p. 349 tome II, le nomme par erreur Philibert Christophe*), x Marguerite de La ROCHEFOUCAUD au château de Langeac (Cm M° Pierre GROS) le 15.11.1638 (I.R,reg.139 f°129v° -cote de Remacle), elle est fille de Louis Antoine de la ROCHEFOUCAULT (+ 16.01.1652) x le 10.03.1611 à Louise de La GUICHE, fille de Jean et de + Françoise de LASTIC. Ce Louis Antoine était le frère de François qui épousa le 29.05.1628 en 2^{es} noces Delphine de TAILHAC. Tous deux étaient fils de Jacques de La ROCHEFOUCAULT x 31.08.1586 avec Françoise de LANGEAC, fille unique et héritière de Jean de LANGEAC, seigneur d'Arlet, Brassac, Monclar (Delphine de TAILHAC était dite dame de Monclar après son 3^e mariage) et de Marie de CHABANNES. Ils firent donation au château de Domeyrat le 13.12.1609 à Louis fils aîné de tout ce qui était advenu par le décès de Jean de LANGEAC.
- 2° **François Philibert d'APCHIER**, auteur de la branche de Vazeilles.

Jacques d'APCHIER avait eu une enfant naturelle : Catherine ...

Les d'Apchier de Vazeilles

XV.- François Philibert, d'APCHIER, auteur de la branche des seigneurs de Vazeilles.

Chevalier, seigneur de Vazeilles, né en 1607, x 23.04.1645 [24] **Anne de PONTAUD**, [25] fille et héritière de + Annet de PONTAUD [26], chevalier seigneur de St Didier et Douchanès et de Madeleine de VERTOLAYE, d'où (*ascendance SERRATRICE*)

1° Jeanne Marie d'APCHIER ° 18.10.1650 baptisée le 09.10.1655, religieuse chanoinesse régulière de St Benoît en l'abbaye St Pierre des Champs, sa mère lui avait légué 2.000 livres pour sa dot en « Ingres » et une pension de 90 livres. [27]

2° Madeleine d'APCHIER ° 02.10.1652, bapt. le 11, reçut un legs de 2.000 livres de son aïeule et 8.000 livres de sa mère, x 24.01.1674 avec Antoine de La ROQUE SEVERAC, chevalier, seigneur d'Azenières, fils de François et de Claude de VILLENEUVE d'AIX, dame de Rangon.

3° Hugues d'APCHIER [28] qui suit, chevalier, vicomte de Vazeilles, sgr de St Didier d'Allier, Emble, Tailhac, Montpeyroux, Douchanès, Le Conhe, Arzac etc., ° 29.12.1653, bapt 24.02.1654, il reçut 2000 livres de son aïeule et 8.000 livres de sa mère. Il fut institué héritier universel de son frère Jean Annet. Il testa le 31.12.1702 et demanda à être inhumé dans l'église de St Didier léguant 5.000 livres à chacun de ses enfants et 1.600 livres à son fils naturel **Dominique d'APCHIER**.

Il mourut avant juin 1709 (*ascendance SERRATRICE*).

Il avait épousé le 20.09.1685 [29] à **Anne de CHEVALIER de ROUSSES** et de Serroni, fille de Antoine Hercule, chevalier de Rousses, seigneur d'Estables, de Garjac, et de Malassaigne et d'Anne de la ROCHE. Elle eut en dot 36.000 livres et vivait en 1730

4° Jean-Annet d'APCHIER, [30] chevalier, comte de Vazeilles, sgr d'Arzac, Elbe, St Didier, etc. ° 09.10.1655, testa le 26.12.1674 en faveur de son frère. Il fut tué, servant dans les mousquetaires [31] au service du Roi, le 17.09.1675. Il avait fait un testament le 22.12.1674 où il ordonne sa sépulture en l'église de St Didier [32].

XVI.- Hugues d'APCHIER x Anne CHEVALIER de ROUSSES eurent :

1° Marguerite ° 27.02.1687, baptisée le 17.05.1690 à St Jean du Puy (le baptistère St Jean) n'était pas mariée en 1730,

2° Madeleine d'APCHIER ° 13.03.1690, baptisée le 11.09.1692 à St Didier x Louis de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE, marquis de GRISAC, elle était veuve en 1728,

3° Charles Philibert marquis d'APCHIER, ° 07.03.1692, seigneur de St Didier, Ebde, Conche, Arzan, baron des Deux Chiens ou Douchanes, Tailhac, Montpeyroux, ancien major de cavalerie et colonel à la place d'Hugues, son père, de la milice bourgeoise

4° Claude Annet dit « le chevalier d'APCHIER » ° 14.06.1693, baptisé le 30.11.1704, capitaine dans le

régiment des dragons d'Orléans puis capitaine sous lieutenant des gendarmes de la garde, chevalier de l'ordre de St Louis, en vie en 1730,

5° Louis ° 06.09.1694, baptisé le 30.11.1704, ecclésiastique en 1730,

6° Anne Marguerite ° 22.08.1695, x Charles André FILLERE, seigneur du Charrouil.

Hugues d'APCHIER avait eu un enfant naturel Dominique, cité plus haut dans son testament (*ascendance SERRATRICE*)

Dominique d'APCHIER ° ca 1687, (+ 05.03.1731) x 25.11.1710 avec **Marguerite FABRE**, fille de **Mathieu** (du Villard de St Privat d'Allier ° ca 1647+ 28.04.1729) et de **Jeanne Marie PORTAL** (°ca 1657, + 10.09.1727)

D'où : Madeleine **LATOUR d'APCHIER** (° ca 1725, + 05.03.1765) x 07.02.1741 **Jean COURTALHIAC** (° 28.12.1713 + 15.07.1792) [33]

De même son père **François Philibert d'Apchier** avait eu une fille naturelle avant son mariage **Louise d'APCHIER**, x **Antoine CHAUCHAT** de Poutès (Alleyras). Ils sont les parents de **François-Philibert CHAUCHAT**. (*Ascendance DENAND, GAGNE*) [34]

Le 01.01.1695, Hugues d'APCHIER, fils de François Philibert est dit donataire de Delle Jeanne DESCHAMPS, veuve de Jacques SURREL, pour une métairie au Bouchet St Nicolas, sous réserve d'une pension annuelle de 150 livres et la possibilité d'être entretenue dans la maison (le château de St Didier). Il faudra qu'il poursuive une affaire criminelle qu'elle a contre plusieurs. Il lui donne tout de suite 300 livres (24 J-40)

Or Jeanne DESCHAMP s'est mariée 2 fois : x1 avec Claude d'OUIDES, père de demoiselle Anne Gabrielle d'OUIDES ° 22.02.1655, épouse de François Philibert CHAUCHAT, fils d'Antoine et dont la mère était **Louise d'APCHIER** ; Jeanne DESCHAMPS x2, en 1676, Jacques SURREL du Bouchet St Nicolas. Nous n'avons pas trouvé ce qu'était l'affaire criminelle pour laquelle elle demande à Hugues de poursuivre, ni l'ascendance de Jeanne DESCHAMPS. Elle était proche de la famille d'APCHIER qui habitait au château de St Didier, qu'Anne de PONTAUD avait apporté lors de son mariage à François Philibert d'APCHIER. Ces différents éléments apportent des preuves complémentaires faisant de Louise d'APCHIER, une fille naturelle de François Philibert d'APCHIER ; rappelons que Jeanne Marie d'APCHIER, fille de François Philibert, fit un legs à Louise d'APCHIER lorsqu'elle entra au couvent des Chazes, legs d'un montant identique à celui qu'elle fit à ses ½ frère et sœur de COSTAVOL, issus du second mariage de sa mère

Branche des seigneurs de Monbrun

(*ascendance BREURE*)

Almaric d'APCHIER, 7^e fils de **Guérin** et de **Blanche d'Auvergne**, seigneur de **Montbrun** (paroisse de Lavastrie) ° après le 20.07.1383, servit dans une compagnie de cinq écuyers sous les ordres de Charles de BOURBON. Il ne vivait plus en 1472.

x **Jeanne de LASTIC**, fille de Jean BOMPAR, 1^{er} du nom, seigneur de Lastic et de Valeilles et d'Helix de MONTCLES d'où.

1° **Guérin d'APCHIER**, chevalier, seigneur de Montbrun et de Chateaufort, x **Blanche de BEAUVOIR du ROURE**, fille de Foulques et de Catherine de MONBRUN. D'où :

a) Jean,

b) **Blanche d'APCHIER** x à Saugues le 19.10.1530 avec **Lionnet de THIERS**, chevalier, sgr d'Ombret, Recoux, Fraissonnet et la Mothe Canillac, fils de Guillaume et de Louise COMPTOUR des Martinanches.

Branche des Seigneurs de St Alban (*ascendance DENAND- BREURE*)

Raymond d'APCHIER (3° fils de Guérin VII et de Marie de BEAUFORT), chevalier, seigneur de St Alban en Gévaudan, par donation faite à son profit en 1397 par son frère Guérin VIII et seigneur de Calvisson et Massilargues, en Languedoc par donation de Raymond de NOGARET, cousin de sa femme x 10.04.1377 à **Bourguine de NARBONNE**, fille d'Almaric et d'Isabeau de CLERMONT LODÈVE d'où :

1° Raymond, sans postérité,

2° Marie x 07.04.1391 avec Armand GUILHEM, seigneur de CLERMONT LODÈVE,

3° **Blanche d'APCHIER**, dame de St Alban, Calvisson et Massilargues x en 1409 avec **Renaud de MURAT**, chevalier, seigneur de La Bastide, Aubepeyre, Turlande, Chateaufort et Mallet, capitaine de 10 hommes d'armes, il testa, étant veuf le 19.12.1439. Il était fils de Renaud I, vicomte de Murat près de St Flour et de Jeanne de CHATEAUFORT d'APCHIER, sa 2° femme,

Ils n'eurent qu'une fille unique, **Marguerite de MURAT** x ca 1442 avec **Louis LOUET**, chambellan et favori de Charles VI et ministre sous Charles VII, fils de Guillaume de NOGARET, qui avait reçu en 1299 de Philippe le Bel, la terre de Calvisson.

Blanche d'APCHIER testa le 08.03.1463 ; son mari se remaria le 02.09.1475 avec Jeanne d'ADHEMAR.

Blanche d'APCHIER était devenue par la mort de son frère et de sa sœur, dame de **Calvisson**.

Notes :

[1] D'après l'Armorial du Vivarais : Guérin de CHATEAUFORT, co-sgr de RANDON était le 2° fils de Guillaume II, comte de Randonnat et d'Elisabeth d'EPERNON.

[2] Il s'agit de Vazeilles-les-Saugues (dans le village se trouve des restes du château fort).

[3] Guillemette de COMBORN, fille d'Archambaud et de Jourdain de PERIGORD, serait selon certains auteurs la « Comtesse G. » qui teste en 1199 et décède à la léproserie d'Herment. Elle co-signe avec son fils Guillaume la charte de Montferrand (av. 1195) qui lui appartenait puisque constituant son douaire.

[4] « *Gallia Christiana* ».1873, cité p. 121 par Alain ROMEUF dans son étude sur le château de Cereix – Cahiers de la Haute Loire 2005.

[5] Dans « *Les châteaux de la Haute Loire* », tome II par Gaston JOURDA de VAUX (1918).

[6] 24 J 418, archives Langlade du Chayla –AD-HL)- hommage de 1387, sur parchemin, de Guérin d'APCHIER pour le Villaret.

[7] Pour connaître l'histoire du château de Cereix se rapporter à l'étude d'Alain ROMEUF « *Aux marges de l'Auvergne et du*

Velay, le château de Cereix »- Les Cahiers de la Haute Loire-2005, p.113 à 183. L'orthographe de Cereys varia au cours des siècles : Ceray, Cereix, Ceriers, Sereis et même Serin.

[8] Ce couple eut entre autres : Jacques de TOURZEL x 01.06.1454 avec Gabrielle de LASTIC qui eurent une fille Marie d'ALLEGRE x 24.04.1472 avec Antoine II de St NECTAIRE qui eurent une fille Magdeleine de St NECTAIRE x 27.09.1514 avec Claude de BEAUNE (de St Etienne du Vigan), qui eurent une fille Delphine de BEAUNE x **Baltazard de TAILHAC**, le grand père de **Delphine de TAILHAC**.

[9] Ce couple se trouve dans l'ascendance de **Marguerite de CHAZERON** qui épousa le 17.09.1559 **Jean d'APCHIER, qui nous mène jusqu'à Alienor d'Aquitaine et Henri II Plantagenets, roi d'Angleterre**

[10] 24- J 417 (Archives Langlade du Chayla –AD-HL) avec sceau des BOURBON pour le Villaret.

[11] Le plus ancien ex-voto de Notre Dame du Puy.

[12] Jacques d'APCHIER, frère de François Martin ° 23.07.1511 au château de Sereys x 07.06.1526 Françoise de PEYRE fille et héritière de Aldebert et de Marguerite de LOUET de CALVISON.

[13] Claude de ROCHEBARON, St Pal, Montauroux, Tirange etc.1^{er} chambellan de François 1^{er} (périt en 1529 à l'assaut de Pavie en Italie) x 27.01.1500 à Suzanne de La TOUR, dame d'Ambert + 1526, fille de Godefroy II de la TOUR de MONGASCON époux d'Antoinette de POLIGNAC.

[14] Chroniques d'Etienne de MEDICIS, I. 366 (note d'A. CHASSAING).

[15] Les informations données par le père ANSELME ont été complétées par le dictionnaire du comte de REMACLE.

[16] Le portrait de Jean II d'APCHIER est conservé au château du Thiolent, dans ce portrait il est représenté en buste, de face, vêtu d'un riche costume du temps de Charles IX, en velours violet garni de galons d'or et brodé de perles, l'ordre de Saint Michel est suspendu à une chaîne d'or sur sa poitrine ; il est coiffé d'une toque à plume blanche, de velours violet, comme le costume, enrichie également de broderies d'or et de perles.(figure dans l'ouvrage Jean II d'APCHIER, comte d'Apchier 1536-1586 par Louis VISSAGUET en 1905 (M. de Veyrac du Thiolent m'a donné l'autorisation de faire publier l'illustration lors de la publication de « *Delphine de TAILHAC, dame de MARGERIDE dernière héritière de la maison de TAILHAC* » dans « *Le Jacquemart, Arts et Traditions* », de Langeac n° 25- 2004, par G. DENAND).

Dans l'ouvrage de Louis VISSAGUET est rapportée la vie de Jean II d'APCHIER, son duel à mort avec Tristan de TAILHAC avec l'indication suivante : sa descendance est actuellement représentée par les familles d'APCHIER, de PRUNS, Le MAUGIN d'Apchier et de VEYRAC (descendant de Christophe d'APCHIER, frère de François Philibert d'APCHIER, enfants de Jacques et de Delphine de TAILHAC).

Jean Joseph de CHATEAUFORT-RANDON, comte d'APCHIER, épousa Henriette de ROCHEFORT d'ALLY, d'où Irène ° 1777 qui se maria 2 fois, la 1^{ère} fois à 18 ans avec Marc-Denis Le MAUGIN, ordonnateur des guerres de la République, ce qui affecta au plus haut point son père qui avait émigré, sa fille Laure Le MAUGIN épousa un descendant de la famille de VEYRAC, cette famille est toujours propriétaire du château du Thiolent

[17] Extrait : Le 22.04.1580 Puissante dame Marguerite de CHAZERON, mal disposée de son corps ... en bonne mémoire et entendement demande à être enterrée en telle église que son mari avisera le plus commode (période de guerre), elle habille 26 pauvres, fils et filles avec 3 aunes de drap chacun, les filles avec un couvre-chef de toile et les garçons d'un bonnet, ils accompagneront son corps le jour de ses funérailles et porteront un cierge de cire « ardent » avec ses armoiries ; les prêtres de l'église où elle sera inhumée célébreront une messe de l'office

des morts à haute voix avec diacres et sous diacres, toutes les semaines à perpétuité ; pour cela elle donne 166 écus pour une fois ou bien 8 écus annuellement, s'en remettant « à la bonne volonté et espérance qu'elle a envers ledit sire, son mari et de son héritier ; elle donne à son bien aimé époux l'usufruit de tous ses biens, dont il jouira sa vie durant, à ses enfants : Françoise, demoiselle de Jonchères (mariée à Guyon de BELVEZET de JONCHERES) par-dessus sa dot, 100 écus., à Gabrielle, Antoine, Christophe, Jacques et François d'APCHIER, ses enfants, 600 écus à verser lorsqu'ils se marieront ou après le décès de leur père et non plus tôt, elle lègue à Antoinette POUDERIC sa nourriture et entretien dans la maison et de son héritier, sa vie durant, elle lui doit des gages à hauteur de 66 écus pour l'avoir servie, qui doivent lui être payés à la première demande. Elle donne à Michele CHALBRAY (lecture incertaine) fille de Catherine COSSIAS, jadis sa chambrière, 8 écus, qui seront payés lorsque elle aura atteint l'âge de se marier ; pour ses parents qui pourront venir à sa sépulture 1 écu. Son mari et son héritier paieront les gages et salaires de ses « *demoiselles, filles de chambre et autres serviteurs selon le compte qu'ils feront* ». Son héritier universel est son fils aîné Philibert d'APCHIER (qui sera tué en 1605 dans la Cathédrale de Mende). Pour les biens qui lui reviendraient de la succession de sa famille de CHAZERON, elle décide que le quart reviendra à son fils Antoine, son fils puîné (qui sera tué en 1604 par le seigneur de Bains), l'autre quart sera à partager entre ses autres fils, l'autre moitié reviendra à son fils aîné, Philibert. Testament passé au château de Cereys en présence de noble Christophe de BEAUFRANCHET, écuyer du lieu, Claude FONTAINE, docteur en droit de Saugues, honorable homme Messire GUILLAUMET, procureur d'office de Cereys, André CORAILH, apothicaire de la ville du Puy, Guillaumet GORDON praticien, Pierre RODIER prêtre, Etienne ROY tailleur, demeurant au château de Cereys.

[18] Affaire de la cathédrale de Mende, par Michel POMARAT (bulletin de la Sté Académique 1995).: Le 17 janvier 1605 Louis, dit Armand de POLIGNAC, fils du vicomte Louis Armand et de Françoise de MONTMORIN-SAINT-HEREM revendiqua la présidence de l'Assemblée des Etats provinciaux en qualité de baron de RANDON, Philibert d'APCHIER la lui disputa et l'obtint ce qui irrita son concurrent. Le lendemain 18 janvier, vers 9 heures, Philibert d'APCHIER quelques gentilshommes de sa suite et serviteurs entendaient la messe dans une chapelle de la cathédrale de Mende. C'est alors, qu'entre « *l'offertoire et la préface* » survint le sieur de VILLEFORT, Annet de POLIGNAC, frère du vicomte, accompagné d'autres gentilshommes et de laquais. Il dit « *mon frère l'attend, il faut venir* » ; d'APCHIER lui répondit « *laisse moi entendre la messe* ». Sur ce refus, VILLEFORT et ses gens tirèrent l'épée, aussitôt imités par les compagnons d'APCHIER. Une bagarre s'ensuivit. Le prêtre officiant, Jean MAURAS, effrayé s'enfuit dans la sacristie, le calice à la main. VILLEFORT blessa grièvement d'APCHIER qui se réfugia au palais épiscopal où il mourut deux ou trois jours après. L'évêque avait fait fermer les portes de la ville et fait emprisonner les gens des deux parties dont les deux frères de POLIGNAC. Le Parlement de Toulouse fit procéder à des enquêtes.

Gabrielle de FOIX, veuve de Philibert d'APCHIER, Christophe, comte d'APCHIER, Jacques d'APCHIER, sgnr de Margeride, François d'APCHIER, sgnr de Vabres, frères du défunt engagèrent des poursuites. Bien que les POLIGNAC aient fait intervenir les consuls du Puy auprès du roi, les d'APCHIER obtinrent gain de cause auprès de la Grande Chambre du Parlement de Toulouse, la sentence fut exécutée le 27 février 1605 : Annet de POLIGNAC eut la tête tranchée, ses complices furent poursuivis et condamnés selon le degré de leur participation.

Philibert d'APCHIER qui n'avait pas eu d'enfants légitimes avait eu des enfants naturels qui sont cités dans son testament du 19.01.1605 (mais non sur REMACLE), dont ci-après quelques extraits (7 pages):

Il demande à être inhumé en l'église de Chely (d'Apchier), tombeau de ses prédécesseurs ; ses legs : 1.200 livres pour restauration du couvent des Cordeliers de St Chely, il donne à son frère **Jacques d'APCHIER**, seigneur de Margeride 12.000 livres, autant à son frère François d'APCHIER, à sa sœur Françoise d'APCHIER, douairière de Jonchères, 300 livres, à chacune de ses 2 nièces, filles de M. de l'ECLUSE, son beau-frère ; suivent les legs à ses enfant naturels : Jean qui recevra 3.000 livres lorsqu'il sera en « *âge parfait* » 3.000 livres pour sa fille naturelle, Magdeleine d'APCHIER. , plus 2 robes, à Catherine de Fabrique (aucune autre indication) 600 livres lorsqu'elle se colloquera en mariage, vient ensuite un autre fils naturel, Bernard à qui il lègue 1.500 livres, il sera nourri et entretenu et envoyé aux écoles. Viennent ensuite les légats suivants : à son valet de chambre Jean CHABRIER, 300 livres ; à ses laquais : Antoine PELERIN, Marchal CHABIDE, Jean Claude SAIGNE, 30 livres chacun. Il déclare que noble Louis de LODIERES, lui a fait tenir à Paris 1.200 livres ; l'affaire n'est pas compréhensible ; surtout il veut que son héritier poursuive ses assassins et paie tous les frais supportés par ses serviteurs qui l'ont assisté lors de son agression au cas où il seraient recherchés. Son héritier est Christophe d'APCHIER, son frère, seigneur du Cheylard, vicomte de Vazeilles. **On peut s'interroger sur le fait qu'une fille, celle de Christophe I, puisse hériter de tous les biens de la maison d'Apchier : car Philibert d'APCHIER avait bien stipulé que « si Christophe venait à mourir sans enfant mâle ou ses enfants sans enfants mâles, il lui substituait, Jacques d'Apchier, seigneur de Margeride, son autre frère » (qui avait épousé Delphine de TAILLHAC, d'où son titre de Margeride). Nous retrouvons cette même formule inscrite dans le testament de Beraud d'APCHIER en 1452)**

Sinon il substitue à Jacques, François, son autre frère : ordre successif toujours observé dans la maison d'APCHIER par ses ancêtres, sans jamais en altérer l'ordre. Son testament devait être homologué et insinué (enregistré) en toutes cours compétentes. Les témoins qui sont présents et qu'il connaît devront « *porter témoignage de vérité quand ils seront requis* ». Le testament est fait dans les maisons épiscopales (qui se trouvaient à côté de la Cathédrale de Mende avant 1793) dans une chambre au-dessus de la cuisine. Il gît dans un lit, grièvement blessé d'un coup d'épée sur le côté gauche. Sont présents de nombreux personnages, certains de St Chely, un docteur en médecine, un chirurgien, Antoine .CONSTANT, 1^{er} consul de Mende ; le testateur ne peut signer à cause de sa faiblesse et de sa blessure. Les notaires sont M^o MICHEL et M^o PIE. Copie du testament est versée dans 24-J- 67. Il s'agit d'une expédition de l'acte faite à la demande de Marie de la ROCHEFOUCAULT, comtesse d'Apchier, qui est l'épouse de Christophe II d'APCHIER, le frère de François Philibert d'APCHIER ; l'expédition est datée du 24.11.1674 (69 ans après l'assassinat de Philibert d'APCHIER)

[19] 6 E 221, St Jean de Nay.

Dans l'étude : « *Sainte Croix de la Volte, Lavoûte-Chilhac* » par Jean VIGIER : est cité un Jean d'APCHIER, il pourrait être le fils naturel de Philibert d'APCHIER, il a l'âge de 22 ans, (donc né en 1584) et est nommé prieur commendataire de Sainte Croix. Il n'y réside pas et vit dans son château de la Garde en Gévaudan où il guerroye contre les seigneurs d'alentour ; le prieur claustral et ses religieux feignent de l'ignorer. Le 30.08.1622, il est appréhendé par la police royale, on l'accuse de crimes et méfaits, il est incarcéré au Châtelet, prison de la Conciergerie de Paris, il avait déjà perdu son procès devant l'official de Clermont et devant le lieutenant criminel d'Auvergne. Il présente sa démission de prieur de la Voûte en 1626. Ce fils naturel n'est mentionné ni par Remacle, ni par le père Anselme, il pourrait être celui qui est cité dans le testament de Philibert d'APCHIER et qui devait être entretenu au dépens de son héritier.

[20] Côte 6 E 221, St Jean de Nay.

[21] Le 10.12.1598, Cm. entre **Jacques d'APCHIER**, fils de

Jean d'APCHIER, assisté de Philibert d'APCHIER son frère aîné (qui mourra en 1605) et **Delphine de TAILHAC**, fille unique de + Tristan de Margeride, assistée du seigneur Henri de TRASSAC, seigneur de Lambre et la Cheze, son oncle et tuteur.

Delphine de TAILHAC avait une tante décédée, Claude de TAILHAC, épouse de son tuteur, dont elle perçut 4.505 écus 33 sols de restitution de dot, plus 4.000 livre de sa mère ; son autre tante Gasparde de TAILHAC, veuve du seigneur d'Yolet, lui donna 1.300 livres. Jacques de TAILHAC eut 15.000 livres de dot. Le Cm. est passé en présence de François d'APCHIER, chevalier de l'ordre de Jérusalem, Louis de CHAMBREUX, seigneur de Cheylade, Balthazard d'ANCETTE, Gaspard de JONCHERES, écuyer, Antoine de MALATERNE, écuyer, habitant à Riom, Jean de PARRIN de Murol. Ils ont tous signés.

Elle fit son testament le 17.06.1656 (veuve de son 3^e mari, dont elle était séparée) : étant dans son lit gisante, elle demanda à être inhumée à l'abbaye de Pébrac où sera réalisée une chapelle du Rosaire pour y mettre son corps et les ossements de ses prédécesseurs, elle donne 300 livres pour cette chapelle du Rosaire. Elle n'oublie pas son domestique, son mulétier, ses chambrières ; elle ne veut pas que l'on réclame aux habitants de sa terre ce qu'ils lui doivent. Elle donne des legs aux enfants de son fils, François Philibert d'APCHIER décédé et d'Anne de PONTAUD : à Delle Magdeleine d'APCHIER 2000 livres, à noble d'APCHIER, non encore baptisé (Hugues) 2.000 livres, à Delle Marie d'APCHIER, sa filleule, toutes les obligations consenties en sa faveur, à messire Christophe d'APCHIER, son fils aîné, le ¼ des droits appartenant sur les biens de sa mère ; il ne devra prétendre à rien d'autre. Son héritier universel est Jean-Annet d'APCHIER, fils de feu François Philibert d'APCHIER, sgr de Vazeilles et de dame de PONTAUD. Testament reçu par M^o Jean DUCHAMP, dans la maison de M. Louis POMEL, procureur au Sénéchal du Puy. Elle n'a pu signer à cause de son indisposition.

[22] Il y eut procès le 10.08.1658 entre Christophe d'APCHIER et la famille de François Philibert d'APCHIER à la requête de dame de VERTOLAYE, (mère d'Anne de PONTAUD), aïeule et Anne de PONTAUD mère des enfants mineurs de François Philibert d'APCHIER. Déjà le 12.06.1655, Christophe d'APCHIER avait été condamné à payer à François Philibert d'APCHIER, le ¼ des 45.000 livres et intérêts sur la succession de leur père commun, Jacques d'APCHIER, plus 6.000 livres sur les 12.000 livres léguées par testament de Philibert d'APCHIER, le frère de Jacques, mort à Mende en 1605 et la moitié de la terre de Charaix qui avait été achetée pour 13.500 livres. Dans une requête présentée le 06.09.1679 par Hugues d'APCHIER au Sénéchal d'Auvergne celui-ci demande la saisie des biens des héritiers de Christophe d'APCHIER, qui jouissaient toujours de toute la succession de Delphine de TAILHAC, son aïeule, c'est seulement le 12.06.1725 que les héritiers de Christophe furent condamnés à verser à la veuve d'Hugues d'APCHIER, dame de Malasaigne 6.934 livres plus les intérêts, le partage des terres, 11.250 livres pour la portion héréditaire légitime paternel depuis le décès de Jacques d'APCHIER, père de François Philibert, plus les 6.000 livres qui avaient été léguées en 1605 par Philibert d'APCHIER. Le procès avait duré 70 ans !

Dans la série 2 E 2125 des AD-HL, nous trouvons à la date du 20.05.1656, soit trois jours après le testament de Delphine de TAILHAC, une réquisition faite à la demande du « comte d'APCHIER » (il s'agit de Christophe d'APCHIER, frère de François Philibert) qui a été averti très vite du décès de sa mère. Cet acte nous donne des informations intéressantes sur Delphine de TAILHAC et font ressortir les différends existants entre Christophe d'APCHIER et les ayants droits de François Philibert d'APCHIER.

Nous apprenons notamment que Delphine de TAILHAC est morte au Puy dans la maison de M Louis PENEL, rue de la Saulnerie (où se trouvait le grenier à sel) ; elle se trouve encore dans une chambre du 2^e étage de la maison. Christophe d'APCHIER, dès la connaissance du décès de sa mère envoya le

sieur du BEAUVOIR à minuit dans la maison de Robert JOURDAIN, conseiller du roi et lieutenant principal en la Sénéchaussée du Puy pour demander de faire apposer des scellés sur les coffres et garde robe appartenant à la dame de TAILHAC chez M. Louis PENEL. C'est M. Pons PINOT, aussi procureur du roi qui fut chargé de l'affaire ; montant à l'étage où repose la dame de TAILHAC, il trouve auprès d'elle la dame d'Elbe (épouse de Hugues d'APCHIER, petit-fils de Delphine de TAILHAC c'est à dire, Anne de CHEVALIER des ROUSSES), la vicomtesse de VAZEILLES (veuve de François Philibert d'APCHIER, c'est-à-dire, Anne de PONTAUD) et les « demoiselles, filles de chambre », qui l'informent que la dame de TAILHAC a fait un testament devant M^o Jean DUCHAMP. M. PINOT ordonne néanmoins que soit fait un inventaire et pose des scellés sur les 4 coffres et la garde robe.

Sont présents, le scribe, Michel MOUCHAN et le garde du sceau royal, M^o Jean LAFONT. Ils demandent les clefs : la demoiselle SANHES, fille de chambre indique qu'elles sont « *sous le chevet de ladite dame* », 4 clefs sont trouvées et remises au scribe. M. PINOT ordonne la pose de scellés et se saisit des clefs.

Le lendemain il est décidé de procéder à l'ouverture du testament ; M. PINOT indique que la veille, vers une heure du matin M. Christophe d'APCHIER avait demandé une perquisition afin de faire un inventaire des biens se trouvant dans la maison de M. PENEL pour savoir en quoi consistaient ces biens. Or les dames de VAZEILLES et d'ELBE dirent qu'il n'y avait pas lieu de poser les scellés ni de faire un inventaire, car Jean Annet d'APCHIER, fils de la dame de VAZEILLES avait été désigné comme héritier universel de Delphine de TAILHAC et qu'elles avaient envoyé ce matin même à Christophe d'APCHIER un exemplaire du testament : en conséquence la réquisition et la perquisition n'avaient pas lieu d'être, la dame de TAILHAC n'avait d'ailleurs aucun bien dans la ville du Puy, à part les coffres déposés dans sa chambre, contenant ses habits et linges et que d'ailleurs la dite dame avait chargé son notaire M^o. DUCHAMP de faire l'inventaire de ses biens. Finalement les scellés furent levés et les clefs des coffres remises au notaire pour instruire l'affaire. Nous n'avons pas l'inventaire dressé par le notaire.

23] Pour la vie et l'histoire de Christophe de TAILHAC, se rapporter à l'étude publiée dans les Cahiers de la Haute Loire-1972 « *Le château de Besque et ses occupants* » par l'abbé DURSAPT, réalisée à partir des archives du château de Thiolent. Dans cette étude il ressort que François Philibert d'APCHIER fut défavorisé par rapport à son frère Christophe qui avait reçu 3/4 des biens de son père et les 2/3 de ceux de sa mère. Nous avons vu qu'il fut obligé d'engager des procédures contre son frère, suivi par son épouse et ses enfants pour obtenir ce qui leur revenait.

Christophe remit en état le château de Besque et y habita. Il essaya d'entrer en possession des biens de la famille d'APCHIER qui étaient passés dans une famille étrangère les CRUSSOL par la non application des dernières volontés de Philibert d'APCHIER, mort assassiné sans postérité légitime en 1605. Philibert d'APCHIER avait précisé dans son testament que seul un mâle de la famille d'APCHIER pouvait hériter des biens de la maison, il avait exclu de son héritage la descendance féminine, se conformant à l'usage de ses ancêtres dans le but d'éviter la dispersion du patrimoine et permettre au représentant de la famille de soutenir son nom et de tenir son rang, or le frère de Philibert, Christophe I avait une fille Marguerite, qui hérita des biens de la famille d'APCHIER biens qui par son mariage avec le duc d'UZES passèrent dans la famille de CRUSSOL.

Les descendants de Christophe II APCHIER étaient encore en procès en 1789 pour essayer d'obtenir réparation de ce détournement par la famille d'Uzès. Christophe d'APCHIER II eut des démêlés avec la justice en 1634, étant tombé sous le coup d'une condamnation capitale, il fut obligé de se cacher, les différents procès en pâtirent..

Il se maria le 15.11.1638 avec Marie de la ROCHEFOUCAULD,

fille de Louis Antoine, marquis de Langeac et de Louise de GUICHE, .son épouse lui apportait 60.000livres de dot et avec ce qui apporta sa tante Gabrielle de FOIX, son patrimoine pouvait être évalué à 290.000 livres. Malgré une mésentente entre mes époux, ils eurent dix enfants : quatre garçons et six filles, tous nés au château d'Aubenas, paroisse de Tailhac, la liste des enfants est donnée par l'abbé DURSAPT.

Christophe d'APCHIER n'eut pas une bonne réputation, il se livrait au brigandage, le château de Besque était connu pour être un repaire de brigands, il fut condamné aux Grands Jours d'Auvergne en 1666 à avoir la tête tranchée, ses biens confisqués, son château de Besque démolit, ses bois coupés à 3 pieds de hauteur, condamné à de fortes amendes, les 19 complices qui l'aidaient dans ses exactions appelés par lui « *ses apôtres* » furent condamnés à être pendus et le sieur de la TOUR à avoir la tête tranchée. En ce qui le concerne rien ne fut exécuté. Cependant en 1679 se sentant « *indisposé de sa personne* », il eut des remords de conscience et fit une déclaration dans laquelle il avoua ses vols, forfaits et malversations ; il s'en remit pour restituer ce qu'il avait pris à la discrétion de MM. les évêques de Mende et de St Flour.

Il mourut le 25.07.1679 et fut inhumé dans l'église de Tailhac. Son épouse Marie de la ROCHEFOUCAULT dont il était séparé depuis longtemps mourut le 27.08.1693 et fut inhumée dans l'église de Langeac ; elle avait eu de nombreux différends avec ses enfants, de même que ses enfants entre eux, dont certains avaient un caractère violent.

A la lecture de l'importante étude de l'abbé DURSAPT, on peut se faire une idée sur cette branche de la famille d'APCHIER qui bien que matériellement favorisée ne semble pas avoir eu un comportement aussi paisible que celui la branche issue de **François Philibert d'APCHIER**, d'ailleurs leur mère commune, **Delphine de TAILHAC** comptait surtout sur son fils puîné, qui n'avait pourtant pas été avantagé, elle errait souvent auprès de lui et de sa belle-fille **Anne PONTAUD** dans le château plein de charme de St Didier d'Allier.

L'héritage de Christophe II d'APCHIER qui avait spolié son frère François Philibert d'APCHIER passa par la suite en des mains étrangères, en dépit de sa nombreuse progéniture (10 enfants 4 garçons et 6 filles) dans la famille de la TOUR d'Auvergne.

24] Un extrait du contrat de mariage de François Philibert d'APCHIER et d'Anne de PONTAUD est versé dans la série 24 J 77 des archives de Langlade de Chayla aux AD-HL dont voici un abrégé : Anne de PONTAUD a l'accord de sa mère, la dame de VERTOLAYE et de noble Jean DU PONT, son beau-père et curateur, ils promettent de se prendre pour époux devant Messire RIOUFROYE, prêtre et vicaire de St Etienne de Lardeyrol. François Philibert d'APCHIER s'est constitué tous et chacun ses biens lui appartenant du chef de son père et de la succession de ses oncles et tantes paternels ; sa mère présente, Delphine de TAILHAC, libre de sa personne en vertu de l'arrêt de la souveraine cour de Paris (séparée du sieur de Montclard, François de la ROCHAFOUCAULT) confirme la donation entre vifs qu'elle a faite à son fils 26.05.1643, devant maîtres LA GRANHE et HUART, notaires de Paris, à prendre au fur et à mesure de l'avancement des procès intentés contre les héritiers de son feu mari (qui en raison de son contrat de mariage mal engagé se trouvaient héritiers de Delphine de TAILLAC ; son fils est chargé des poursuites).

De même Anne de PONTAUD, orpheline de père et fille unique, s'est constitué tous et chacun ses biens présents et à venir, sa mère Magdeleine de VERTOLAYE, lui donne la moitié de tous ses biens, sous rétention de l'usufruit durant sa vie et de son 2^e mari, sa fille et son mari jouiront cependant dès à présent de la terre de St Didier et de Douchanetz pour supporter les charges du mariage ; son beau-père (qui est très généreux) lui remet, pour l'amitié qu'il porte à sa belle-fille qui « *humblement remercie* » et pour les agréables services qu'il a reçus d'elle, lui remet toutes les dépenses qu'il a fournies tant pour sa nourriture, entretien, que pour les procès engagés au sénéchal du Puy et à la cour de

parlement de Toulouse (concernant le meurtre de son père) depuis qu'il a épousé la dame de VERTOLAYE ; il ne demandera pas le remboursement des frais d'entretien et travaux faits aux maisons de sa femme ; il donne en outre à sa belle-fille 4.000 livres, sur cette somme 3.000 livres seront consacrées à l'achat de joaillerie, et bagues qui lui demeureront propres. François Philibert d'APCHIER donne à sa future épouse comme « *augment de dot* » en cas de son prédécès, 8.000 livres et une pension viagère de 1.000 livres ; si elle se remarque, il lui donne 400 livres, l'une et l'autre payable en deux paiements ; elle conservera les mulets, literies, robes, équipages et autres « *ornements* » acquis, à son intention, pendant leur mariage. Le contrat est passé au château d'Ebde, paroisse de St Etienne de Lardeyrol (où vivent Magdeleine de VERTOLAYE, et son second mari, noble Jean du PONT. Sont présents : Dom Mathieu DUSUC, chambrier de la Voulte-Chilhac, prieur de Laspic, dom François DESBORDES, chantre et prieur de la Voulte, MM. Pierre FABRY, docteur et avocat au Parlement de Paris, résidant à St Flour, le notaire est M^o Pierre GIRAUD.

Anne de PONTAUD avait pour grand-père Sébastien de PONTAUD, seigneur de St Didier et de Gavarret x avec Anne de CHASTEL. Les de PONTAUD étaient seigneurs de St Didier et les de CHASTEL seigneurs de Gavarret) ; Antoine de CHASTEL sgr du Fort avait épousé en 1549 Jeanne de GAVARRET, fille de Balthazard de GAVARRET.

[25] **Anne de PONTAUD** testa le 15.12.1671, le testament fut ouvert le 30.05.1672, en présence de son deuxième mari, Hugues de COSTAVOL, de ses enfants Hugues d'APCHIER et Madeleine d'APCHIER, frère et sœur. Acte avec 10 cachets aux armes de la dite dame, sous ruban bleu (il s'agit donc d'un testament « *mystique* » dont personne ne connaît le contenu avant son ouverture). Elle demande à être inhumée dans l'église de St Didier, tombeau de ses prédécesseurs. Elle fait des legs à Hugues et Madeleine d'APCHIER, ses enfants et de feu François Philibert d'APCHIER, à Godefroy et Marie-Anne de COSTAVOL, ses enfants en 2^{es} noces, 8.000 livres, elle donne à Madeleine d'APCHIER, sa fille aînée, pour services rendus pendant ses indispositions en plus des 8.000 livres, 2.000 livres, à Jeanne Marie, d'APCHIER, sa fille religieuse au couvent des Chazes 2.000 livres pour sa dot en ingrès et 80 livres de rente viagère (**Jeanne d'APCHIER qui versa un legs à Louise d'APCHIER fille naturelle de François Philibert d'APCHIER**). Elle n'oublie pas son laquais et sa filleule. Son héritier universel est son fils aîné Jean-Annet, Il devra rendre la somme de 2000 livres due aux hoirs de feu Jacques SURREL du Bouchet St Nicolas pour lequel le sieur CHAUCHAT de Poutes est créancier. Son fils aîné mourra deux ans plus tard.

[26] Voir brochure du baron François de VINOLS sur le meurtre d'Annet de PONTAUD, seigneur de Douchanes, fils du seigneur de St Didier x Magdeleine de VERTOLAYE, fille du seigneur d'Ebde près St Etienne Lardeyrol. Il fut tué près de village de Noustoulet, près de St Germain Laprade par le seigneur de MORTESAIGNE, fils du seigneur de BOUZOLS (archives de la maison de VINOLS) : le 17.08.1623, Annet de PONTAUD, blessé, alité chez Jean ARNAUD, hôte, fit la déposition suivante : il vit venir à lui à toute bride, le sieur de MORTESAIGNES avec lequel il avait dîné la veille au Puy au logis de Jean CRESPON et avec lequel « *il avait eu quelques discours ensemble* », il lui demande de mettre pied à terre, mais avant qu'il n'ait pu se mettre « *en défense* », il lui bailla un coup d'estoc au petit ventre et le laissa pour mort par terre. Annet de PONTAUD allait rendre visite à M. le baron de MONTVERT (Henri de La TOUR, frère d'Antoine de la TOUR, baron de St VIDAL, gouverneur du Velay, habitant au château du Villard). Cinq hommes à cheval qui passaient par là dont l'un d'eux était le prévôt du Puy, virent le blessé et le transportèrent chez Jean ARNAUD ; le meurtrier s'était enfui en laissant 2 fourreaux d'épée sur place ; Laurent PORTAL qui accompagnait le prévôt, alla chercher au Puy, un médecin, le sieur LYONNET et deux chirurgiens MM. TREULH et BRANQUE, un père

jesuite, un capucin, sa femme la dame d'Elbe, sa belle-mère, le sieur du FORT son père, le sieur de St DIDIER, son beau-frère, le sieur de POMPEYRENC et le sieur de St HAON. Malgré les soins, il avait deux blessures ; il mourut le vendredi vers minuit. On le transporta à St Didier. L'affaire fut portée en instance criminelle, mais le 20.04.1623, le sieur de MORTESAIGNES pénétra avec violence chez le greffier, avec des hommes armés et s'empara du jugement et des pièces du procès .L'affaire fut reprise en 1630, sans les pièces principales, la procédure fut bloquée et le criminel seulement condamné à deux amendes et à être emprisonné au château de Chamblas. Le 24.08.1630, il obtint le bénéfice d'un élargissement. La veuve ne parvenant pas à obtenir justice s'adressa au Sénéchal du Puy. On ne sait comment se termina l'affaire.

[27] Jeanne d'APCHIER testa en 1677 lorsqu'elle entra au couvent des Chazes. Son testament nous donne le nom des membres de sa famille en vie à cette date : Hugues d'APCHIER son frère 1.000 livres, sa sœur Madeleine d'APCHIER 7.000 livres. A ses demi-frère et sœur de COSTAVOL (sa mère s'était remariée avec Hugues de COSTAVOL) 200 livres et aussi 200 livres à Louise d' APCHIER, épouse du sieur CHAUCHAT (il s'agit d'Antoine CHAUCHAT qui est le père de François Philibert CHAUCHAT. lequel porte le même prénom que son grand- père naturel). Jean-Annet d'APCHIER, son frère aîné est son héritier universel, qui lui versera une pension annuelle de 60 livres. Celui-ci fut tué en Allemagne, il avait fait un testament en faveur de son frère Hugues en 1674.

[28] Hugues d'APCHIER x Anne de CHEVALLIER de MALASAIGNE de RONCES. Il ° 06.09.1685, + 13.04.1709 étant colonel de la milice bourgeoise du Velay. Son épouse + 19.10.1739.

[29] Cm. du 06.09.1685 elle est fille de Messire Anthoine Hercule des ROUSSES, sgr et baron des Estables et de dame Anne de LA ROCHE (habitant au château des Estables diocèse

de Mende). La future épouse reçut une dot de 36.000 livres, 16.000 du côté de son père et autant du côté de sa mère.

[30] Jean-Annet d'APCHIER, fit son testament le 26.12.1674 en faveur de Godefroi et Marianne de COSTAVOL ses frères et sœur utérins, son héritier est son frère Hugues d'APCHIER. Il servait sous les mousquetaires

[31] En Allemagne.

[32] Testament de Jean Annet d'APCHIER : donne des legs à ses frère et sœur utérins : Godefroy et Marianne de COSTAVOL, à Me Philibert POMERT, prêtre et curé de St Didier pour des services rendus ; à Annet MALACHIER, dit Sans Souci, son laquais. Son héritier universel est Hugues d'APCHIER, son frère

[33] Pour la famille COURTALHIAC : nous avons Jeanne FABRE (famille de Varennes de St Privat d'Allier) qui remonte jusqu'en 1570 au mariage de Guillaume FABRE et de Haelix BESQUEUT) Leur petite fille Jeanne FABRE x Jean COUTALHIAC (de Siaugues St Romain) le couple s'installe à Varennes. Leur fils épouse le 14.02.1668 Jeanne NOGIER, il est praticien et meurt en 1688, désignant sa mère héritière universelle car son père est venu comme gendre dans la famille FABRE.

Ils eurent entre autres :

1° Jacques COURTALHIAC x 29.02.1711 Isabeau CARLET, fille d'André et de Marie CARLET de Combriaux (*ascendance SERRATRICE par Jean COURTALHIAC x Magdeleine de LATOUR d'APCHIER*).

2° Marguerite COURTALHIAC ° 10.05.1684, x 04.05.1702 Jacques VISCONTE d'Espaly (St Marcel) – (*ascendance DENAND*).

[34] Voir AmA ! n° 82 « Autour de François Philibert CHAUCHAT, lieutenant et juge de la baronnie de Vabres, fils d'Antoine CHAUCHAT et Louise d'APCHIER » et AmA ! n°117 « les familles CHAUCHAT de POUTES etc ».

UNE BRANCHE « MOREL DE LA COLOMBE » NON ENCORE RATTACHÉE (Le Dictionnaire des Familles d'Auvergne d'Albert de REMACLE revisité une nouvelle fois)

par Lucette PRAT (CGHAV-2950)

NDLR : pour préparer son « Dictionnaire Généalogique des Familles », notre grand maître, le comte de Remacle, n'a pu avoir accès à tous les actes de toutes les familles d'Auvergne. De ce fait certaines branches demeurent « non rattachées », parce que l'information significative existait, mais était bien cachée.

Aujourd'hui, certains d'entre nous exhument les actes nécessaires et nous en font part.

Dans le numéro précédent de « AmA ! », j'ai relevé l'invitation à partager les informations que j'ai pu recueillir sur un couple figurant dans l'ouvrage de M. de Remacle, mais non rattaché, il s'agit de :

Gabriel de LA COLOMBE x Marie (de) CHALUS

Dans l'acte de mariage d'Anne Marie de LA COLOMBE, une de leurs petites-filles, relevé à Auzelles (63) et daté du 24.08.1741, j'ai noté qu'une dispense de consanguinité au 3° degré leur avait été accordée : mariage de Gaspard-Annet de BRIOUDE et Anne-Marie de LA COLOMBE.

Je me suis reportée au registre de la série G qui justifiait cette dispense par le désir de mettre fin à des procès qui avaient duré des années. J'ai trouvé la mention d'un jugement : « *Les héritiers de feu Messire Pierre de CHASLUS doivent le 4 mars de chaque année, par le testament dudit CHASLUS reçu par TERRASSE le 5.09.1675, 30 livres argent* ».

Par chance, les minutes de ce notaire existent aux AD63 et j'ai retrouvé ce testament et le codicille qui lui fait suite. J'ai relevé les noms de Marie, Anne, autre Marie, Jean CHASLUS, héritiers de ce prêtre communaliste à St Paul d'Issoire. Il désignait aussi Marie CHASLUS comme l'épouse de Gabriel de LA COLOMBE. Ce testament m'a fourni « le pont » entre les registres de la fin du 17° siècle (depuis 1669) et le microfilm des actes les plus anciens d'Auzelle aux AD63. J'ai ainsi pu remonter l'ascendance de Marie CHASLUS

Restait l'ascendance de Gabriel de LA COLOMBE. Les parrainages de deux enfants nés du couple Gilbert de LA COLOMBE x Marie CHASLUS livraient les noms de Pierre de TERROLLES (sic) et Jehan de

CHABANOLLES. Ces noms m'orientaient vers Jacques ou André de LA COLOMBE (Monographie de Bertrand de LA C., de la Chapelle d'Apchier)

Croyant trouver un acte de donation de Pierre CHASLUS à Marie, sa nièce et filleule, à l'occasion de son mariage, j'ai « épluché » les minutes des notaires d'Issoire avant 1675/ Mon raisonnement était sans doute naïf, mais je n'en ai pas moins trouvé dans les minutes de Me ASTANIER(ES) une transaction entre Jean de LA COLOMBE et le sieur Antoine DEBONIOL du 15.06.1668. Gabriel de LA COLOMBE, filis naturel de Jean (donc illégitime ?) avait reçu lors de son Cm (date et lieu sont malheureusement laissés en blanc) une obligation de 1.000 livres consentie par l'épouse de M. DEBONIOL. Lequel étant apparemment insolvable, Gabriel de LA C. obtint que le capital, les intérêts et les frais de plusieurs procès soient apurés par la saisie de biens immobiliers.

C'est ainsi que je suis venue à bout du problème.

Ascendance d'Anne-Marie de LA COLOMBE

- 1.- Anne-Marie de LA C., ° 21.06.1717 Auzelles
- 2.- Guillaume de LA C., ° 26.04.1688 Auzelles, y + 23.06.1752, 63 ans, y x 22.05.1714
- 3.- Agnès DEGIRON de Brousse, ° ca 1687, + 27.02.1762 Auzelles, âgée de 75 ans, veuve
- 4.- Gabriel de LA C., x av 1668
- 5.- Marie CHASLUS, ° ca 1650 Auzelles, y + 15.04.1711, âgée d'entour 60 ans
- 6.- Robert DEGIRON, ° 16.07.1660 Brousse, procureur d'office au baillage de Sugères et notaire royal à Brousse (reçu le 30.12.1693 – E. Tixier), + av. 1712
- 7.- Marie de MARGALET, x Cm 22.07.1683 date et mari cités dans la donation par sa mère le 22.06.1695 [B ins 204 f°139v°]
- 8.- Jean de LA C., écuyer, sgnr de La Chapelle, du Pin ° 5.03.1585 Arlanc, (Cm du 14.08.1613, avec Louise DOUVRELEUR). + 16.04.1645 de la peste
- 9.- NN (*mère non identifiée car enfant naturel*)
- 10.- Jean CHASLUS, le Jeune, praticien et lieutenant d'Auzelles en 1632, x Cunlhat 2.03.1639
- 11.- Clauda ROCHON, ° Cunlhat
- 12.- N. DEGIRON
- 13.- ? Jeanne AUTEYRAT, épouse DEGIRON, + 26.04.1697, âgée de 80 ans, (Sosa 25 ?)
- 14.- Jean de MARGALET, éc., sgnr du Vernet (Cunlhat), et de Laval, ° ca 1614 (75 ans en 1689), + 1689/1693, x ca 1649/1650 (le Cm du 21.12.1629 indiqué par Remacle est erroné)
- 15.- Jeanne de ROZIERS, ° ca 1638 (55 ans en 1693), + ap. 1697
- 16.- Pierre MOREL de LA C., éc. sgnr de la Colombe (Dore-l'Eglise) mineur en 1576, + 12/1620, [x2 Cm 24.01.1588 Françoise DUFRAISSE] x1 Cm 11.05.1578
- 17.- Anne VIGNON (veuve Claude JOHANNES, chirurgien), + av. 1588
- 20.- Guillaume CHASLUS, notaire royal d'Auzelles, + av. 21.03.1632
- 21.- Anne DELAVAL
- 22.- Charles ROCHON (*hypothèse*), notaire de Montboissier, procureur d'office au baillage de Montboissier, + entre 1639 et 1646, x
- 23.- Jeanne COSTE, fa Sr Pierre, marchand
- 28.- Gaspard de MARGALET, + av. 1620
- 29.- Anne BATISSE/BASTIDE [x2 Cm 4.10.1620 Gabriel DELAVAL, notaire au baillage de Montboissier, tous deux hbt Laval-Brousse].
- 30.- Gabriel de ROZIERS, éc. sgnr de la Plaigne et Laval ? + av. 1649 (AR)
- 31.- Charlotte de St CHAMANS, + 15.10.1693 Antoingt
- 32.- Antoine MOREL, éc. sgnr de La Colombe et de La Motte, Test. 8.02.1561, x Cm 11.05.1533 (Me Félix)
- 33.- Marguerite de PLANCHAMP, + 3.09.1574
- 34.- Jacme VIGNON
- 35.- Loyse IMBERT (cf. L Drouot)
- 40.- Pierre CHASLUS (probable)
- 41.- Anne du VERDIER (probable)
- 42.- Jean DELAVAL, notaire à Brousse, + av. 1580
- 43.- Claire FOUREST (E. Tixier – insinuations)
- 56.- Jean de MARGALET x Cm 4.06.1559 (en Provence)
- 57.- Anne de BERMESSIS
- 58.- Antoine BATISSE, + av. 1620
- 59.- Jeanne MEYLON
- 60.- Jacques de ROZIERS, x Cm 17.12.1584
- 61.- Jeanne AUTIER de VILLEMONTÉE
- 62.- Jacques de St CHAMANS, éc. sgnr du Marchadial (Rochefort) x Cm 25.10.1601 (E Tixier-Insinuations),
- 63.- Charlotte de GIRARD, ° 16.01.1584 St Sandoux
- 64.- Jean MOREL de la Colombe, x Cm 23.11.1473 (AR)
- 65.- Claude de FRETAT
- 66.- Jean de PLANCHAMP, sr dudit lieu (48 - commune rattachée à Pied-de-Borne en 1964), de La Courèze et de La Magdeleine, x ca 1510
- 67.- Anne de POUZOLS (l'une des 3 filles mariées)
- 120.- Annet de ROZIERS, chevalier, sgnr de Laval-lès-Ardes, homme d'armes des ordonnances du Roi, x Cm 8.03.1560 (Me Monteil) (AR)
- 121.- Clauda d'ORADOUR
- 124.- Gilbert (Auber ou Hubert ?) de St CHAMANS, + av.1601 x Cm 12.08.1572
- 125.- Anne d'ANGLARDS
- 126.- François de GIRARD, sr de Travers et La Chaud (AR)
- 127.- Charlotte de RAVEL
- 128.- Loys MOREL, écuyer, sr de la Colombe (Dore-l'Eglise)
- 129.- Béatrix de VERTOLAYE
- 130.- Pierre de FRÉTAT, sr de Fournac (1455), marchand banquier, bourgeois de Chomelix.
- 134.- Louis de POUZOLS (probablement), x Cm 9.05.1475
- 135.- Anne de MONTJOU
- 240.- Jean de ROZIERS, chevalier, sgnr de Laval
- 241.- Jacqueline d'AUR(D)OUZE, dame de Laval (La Chapelle-Marcousse), Teste 20.07.1556 (AR)
- 242.- Jacques II d'ORADOUR, sgnr d'Oradour, St Gervazy, Malbet, Le Colombier et Bethel [x2 ca 1559 Henriette de MADIÈRE de Colombines, sp ; x3 Marguerite de PUYCHERIER, sp] x1 4.02.1532 (AR)
- 243.- Françoise COMPTOUR, dame des Martinanches
- 256.- Jean MOREL, écuyer
- 257.- Catherine du CLUZEL, dame du Redondet
- 482.- Bertrand AUREAUZER, éc. sgnr de Laval (AR)
- 486.- Antoine COMPTOUR, sgnr des Martinanches
- 512.- Guy MOREL, chevalier, + av. 1411
- 513.- Marguerite de VICHY

Notes complémentaires :

1/ Robert DEGIRON (sosa 6) : 2 citations seulement, l'une dans sa réception comme notaire avec son « baptistaire » (E. Tixier), l'autre comme époux de Marie de MARGALET, donataire de Jeanne de ROZIERS, sa mère, le 22.06.1695 [B ins 204 f°139v°]. A la date de la donation il habite le château de La Rochette, paroisse d'Estandeuil.

Il est un peu étonnant de voir un personnage, sans arrière plan identifiable, reçu comme époux dans une famille de bonne noblesse. Il en est de même pour sa fille.

On peut aussi s'interroger sur son patronyme, alors que plusieurs couples GIRON existent à Brousse et que ce Robert est parrain d'un Robert, fils de Guillaume GIRON (25.01.1697)

2/ Le 26.04.1697, décède à Brousse Jeanne AUTEYRAT, âgée de 80 ans, notée « épouse DEGIRON ». Elle pourrait être mère ou plutôt grand-mère de Robert DEGIRON. Elle semble l'épouse d'Antoine GIRON, x ca 1630. Elle est marraine du même Robert GIRON que ci-dessus

E. Tixier relève le 22.06.1603 à Brousse, le Cm de Jacques DAUTEYRAT, cordonnier, et Marie MONTAIGNE.

Plusieurs baptêmes sont relevés à Brousse concernant des familles DAUTEYRAT ou AUTEYRAT. Un lieu-dit Autherat existe à Brousse, mais la famille titulaire du fief a disparu ca 1400.

3/ Famille de MARGALET (sosa 7) : issue de Provence où Claude (x 1519 Aix-en-Provence) fut un grand juriste, conseiller référendaire en la Chancellerie de Provence. Un Hugues de M. est cité dès 27.04.1370 à St Paul-lès-Durance

4/ Jean de LA COLOMBE (sosa 8) : contrairement à ce que dit Remacle, il s'agit d'un personnage unique car tous les enfants de Pierre sont nés de son 1^{er} mariage avec Anne VIGNON (cf. 6/ ci-dessous). Cm dans Tixier (Insinuations)

5/ La filiation de Clauda ROCHON (sosa 11) à Charles x Jeanne COSTE est hypothétique, mais logique : 2 autres fils de Charles se marient à l'époque : Charlotte Cm 25.09.1639 avec Damien JEUNE de St Gervais s/Meymont, Catherine (° 1628) Cm 6.08.1646 avec Léonard TAILLANDIER, d'Olmet, avocat au Parlement. En outre, son fs Pierre (° 1612) x1 av. 1637 Louise CHAMERLAT et x2 ca 1660 Françoise TREYVES.

6/ Anne VIGNON (sosa 17) : (in « La Maison des Morel de La Colombe ») : « Tous les auteurs indiquent par erreur que les enfants de Pierre sont nés de Françoise du FRAYSSE ». A la BnF, Ms Fr 30.682, Carré d'Hozier 453, se trouvent deux pièces prouvant le contraire. La plus parlante est la transcription du Cm de Jean, citant « *feue Anne Vignon sa mère* ». De ce fait l'acte de baptême de 1585 à Arlanc est bien celui des ancêtres des MOREL de LA COLOMBE de La Chapelle et de La Palautie.

7/ Jean de MARGALET x Jeanne de ROZIERS (sosa 14/15) : la date du Cm 21.12.1629, notée par Remacle sans référence, est obligatoirement fautive. La donation de tous ses biens du 10.01.1649 par Charlotte de St CHAMANS à son fils aîné [B ins 178 f°460v°] mentionne la charge de verser une « légitime » d'un total de 1.000 livres à ses 3 enfants cadets, dont Jeanne non mariée. Les « Déclarations de fiefs » (E. Tixier) le confirment : Jeanne de ROZIERS y est dite âgée de 55 ans en 1693, ce qui la fait naître ca 1638. Le 7.06.1658 [B ins 182 f°190v°], Jean de MARGALET fait donation à sa femme du château et

domaine de Laval en indiquant qu'ils sont mariés depuis plus de 8 ans (donc moins de 9 ans). Enfin, il est dit « âgé de 60 ans » en 1689 (Déclaration de fief). Leur Cm devrait être intervenu ca 1649/1650. Le recoupement de ces informations rend logique un Cm le 21.12.1649.

8/ Charlotte de St CHAMANS (sosa 31) est l'une des deux femmes homonymes du couple Jacques x Charlotte de GIRARD :

- celle-ci x1 Gabriel de ROZIERS et x2 Claude du CROZET, sgr de Javauges, habitant Antoingt
- la seconde x Claude de LA ROQUE, sgr de Crouce, dont le fs sera sgr de Crouce et du Boucheron (Doranges)

8/ Fiefs de Laval : les ROZIERS sont seigneurs de Laval (paroisse de La Chapelle-Marcousse). Jean de MARGALET (sosa 14) achète à Gabriel de LAVAL comme cité dans l'acte du 7.06.1658 [B ins 182 f°190v°] (et non à Gabriel de ROZIERS comme noté par Remacle) le château et domaine de Laval (paroisse de Brousse), où il vit en 1658 et en 1667 lors de sa reconnaissance de noblesse.

Ascendance de Gaspard-Annet de BRIOUDE

Il était également intéressant d'identifier la source de la consanguinité entre nos jeunes époux. En consultant les registres d'Auzelles et ceux de Manglieu, j'ai trouvé dans ces derniers (AD63), l'acte de baptême du 15 octobre 1693 de deux jumeaux, fils à noble Claude de BRIOUDE et à Demoiselle Anne de CHASLUS. Les p/m étaient Pierre de BOIGNET et Delle Louise de DIENNE, et Joseph DISSAR et Anne CHASLUS.

Le fonds de l'abbé FOUILLOUX (AD 63, cotes 5F7 et 5F34) m'a donné beaucoup de renseignements sur l'ascendance des « BRIOUDE » (voir ci-après note 2/)

- 1.- Gaspard Annet de B. ° 25.12.1720 Auzelles
- 2.- Charles de B., Ecuyer, Sgr de Beauregard, + 17.12.1732 Auzelles, 42 ans. Dispense de l'évêché de Clermont (objet ?) le 24.01.1720
- 3.- Françoise de MOREAU, ° ca 1693, + 27.02.1728 Auzelles, 35 ans
- 4.- Claude de B., écuyer, sgr de Beauregard, ° 6.08.1654 Manglieu, + 15.04.1717 Auzelles.
- 5.- Anne de CHASLUS (sœur de Marie x Gabriel de La C. prouvé par le testament de Pierre de CHASLUS
- 6.- Jean de MOREAU (*hypothèse*), lieutenant général en la maréchaussée d'Auvergne, x Cm 26.12.1671 (St Rémy de Chagnat- village de Perthus) (AR)
- 7.- Marie de LA REYNERIE, ° ca 1642, + 22.11.1702 St Rémy de Chagnat
- 8.- Gilbert de B., éc. sgr de Beauregard, + av. 1678
- 9.- Marie des VIGNIAUX (ne serait-elle pas une VIGNAL de Manglieu ?)
- 10.- cf. *ascendance de Marie de CHASLUS*
- 12.- Claude de MOREAU, sgr de la Bessière, Aix-la-Fayette, ltnt général de la maréchaussée d'Auvergne, teste 18.09.1666, x2 Cm 5.08.1635
- 13.- Jeanne RICHARD
- 14.- Jacques de LA REYNERIE, sgr de Peuchaud et Perthus, + av. 1671, x Cm 23.02.1637 (AR)
- 15.- Gabrielle de BEAUFANCHET
16. Michel (de) BRIOUDE, gouverneur des pages de la duchesse d'Orléans, commissaire des galères pour le Roi, greffier de Manglieu en 1619.

- 17.- Marguerite TOURNAYRE
 24.- Antoine de MOREAU
 25.- Charlotte FOURNIER
 26.- Antoine RICHARD, bourgeois d'Ambert, + av. 1635
 27.- Marguerite SERENDAT, + av. 1635
 28.- Pierre de LA REYNERIE, sgr de La Vialle, x Cm 23.08.1607
 29.- Sébastienne de PEUCHAUD
 30.- Christophe de BEAUFRANCHET, + av. 1637 (AR)
 31.- Jeanne de SICARD
 32.- Michel BRIOUDE, marchand de Manglieu, + av. 1609
 33.- Amable ARNOUX
 34.- François TOURNAYRE, 1^{er} médecin de Mme la duchesse d'Orléans
 48.- Antoine de MOREAU, châtelain de La Fayette, tué pendant les guerres de religion
 50.- Antoine FOURNIER, bailli de Châteauneuf du Drac
 51.- Claude SAUTEMOUCHE
 58.- Philippe de PEUCHAUD, sgr dudit lieu (Aulhat)
 59.- Brémienne de St NECTAIRE, + av. 1607
 64.- Sébastien BRIOUDE
 118. Jacques de St NECTAIRE, gentilhomme de la chambre du Roi, x Cm 27.06.1575 (AR)
 119. Françoise d'ANGLARDS, dame de St Victor et de Soubrevez

Notes complémentaires

1/ Françoise de MOREAU (sosa 3) est logiquement la fille de Jean de MOREAU et Marie de la REYNERIE. Non citée dans Remacle qui donne la descendance « entre autres enfants » (pas de testament pour en faire la liste)

2/ Michel BRIOUDE (sosa 32) le 29.06.1609 « frère Jacques BRIOUDE religieux novice en l'abbaye de Manglieu, fs + hh Michel B. et hf Amable ARNOUX fait une donation à hh Michel BRIOUDE, son frère, marchand, habitant Clermont ». Jacques semble avoir 16 ans lors de l'acte et n'est pas l'aîné, ce qui amène le mariage de ses parents ca 1585/1590

Le fait que Michel habite Clermont peut indiquer que son épouse est de Clermont.

3/ Sébastien BRIOUDE (sosa 64) fait une donation le 15.02.1595 à ses trois fils Michel, Antoine, et Jacques
 En 1642, sont héritiers de Me François TOURNAYRE :

- Pierre BRIOUDE, vf Charlotte TOURNAYRE, père et tuteur de François, Anne, Jeanne, Louis et Gilbert
- Michel BRIOUDE et Marguerite TOURNAYRE sa femme
- et Gabriel BRIOUDE légataire

En 1644 : Marguerite TOURNAYRE, femme séparée de biens de noble Michel de BRIOUDE, « subrogés aux criées et conduites sur les biens de Pierre BRIOUDE, notaire royal à Manglieu, père et légitime administrateur de François, Anne et Louis BRIOUDE ses enfants et de feu Charlotte TOURNAYRE, sa femme, héritier de Me François TOURNAYRE, vivant 1^{er} médecin de défunte Mme la duchesse d'Orléans » (la « duchesse d'Orléans » ne peut être que Marie de BOURBON-MONTPENSIER x 5.08.1626 avec Gaston d'Orléans et morte en couches en 1627 à la naissance de « la Grande Mademoiselle »)

François TOURNAYRE a donc marié deux filles, Charlotte et Marguerite, à deux « BRIOUDE », non frères, dont Michel fils de Sébastien, et Pierre, notaire de Manglieu.

On notera qu'un Sébastien TOURNAYRE est notaire de Cunlhat de 1676 à 1694 (minutes aux AD63) et que le 13.12.1672, un autre Sébastien, apothicaire à Cunlhat, épouse (Cm) Louise de St ANDRÉ.

Sources

- « *La Maison des Morel de La Colombe* », de Bertrand de La Colombe de La Chapelle d'Apchier
- « *Dictionnaire Généalogique des Familles d'Auvergne* », de A. de Remacle, à partir duquel les familles notées « (AR) » permettent des prolongements
- « *Notes et Documents pour servir à l'histoire du Livradois, du Vallorgue et des pays de la Dore* » (T. IV, p. 23, §1), de Lucien Drouot
- « *Les anciennes familles bourgeoises dans les insinuations judiciaires de Riom* », 5 tomes, d'Eric Tixier
- « *Les actes de réception des Notaires Royaux* », d'Eric Tixier
- « *Les Déclarations de fiefs nobles et roturiers (1674, 1675, 1689, 1693)* » d'Eric Tixier
- « *Armorial du Gévaudan* » du Vicomte de Lescure
- Aux AD63, les registres des insinuations de Riom (cotes notées [B ins.xxx f° xxx]) (photos Yvette JUMEL)

COMPLÉMENTS

par Alain ROSSI (CGHAV-2140)

Les DELAVAL et le fief de Laval (Brousse)

REMACLE note dans « *Les Fiefs ...* » comme dans « *Les Familles ...* » que Jean de MARGALET acheta le fief de Laval vers 1640 à son beau-père Gabriel de ROZIERS. ce dernier considéré comme beau-père à partir d'un contrat de mariage de 1629, dont nous avons vu que la date est fautive.

En réalité c'est bien à son beau-père qu'il achète le fief, mais ce beau-père est Gabriel DELAVAL, le second mari de sa mère Anne BATISSE (ou BASTIDE) (le Cm de ce second mariage, du 4.10.1620 – B ins 155, f°25). A cette date Gabriel DELAVAL est notaire royal et praticien au bailliage de Montboissier. Il habite Laval, paroisse de Brousse, comme Anne BATISSE, veuve. Ce couple aura au moins un enfant, demi-frère de Jean de MARGALET, Michel DELAVAL, greffier au bailliage de Montboissier, qui x Cm 15.02.1651 (B ins 179 f°138) Catherine CHANTELOUBE, habitant Marsat, fa de feu Martin (marchand à Brousse) et Claude DANIEL.

L'affaire se corse quelque peu, si l'on considère que Gabriel DELAVAL est très probablement fils d'Antoine, notaire, juge et lieutenant général de Montboissier, cité en 1580 et 1587. Cet Antoine devrait normalement être fils de Jean et Claire FOUREST, les sosas 42 et 43 des deux généalogies présentées, à travers Anne DELAVAL x Guillaume de CHASLUS, notaire d'Auzelle.

Lucien GACHON a publié en 1934, un cadastre dessiné de Brousse datant de 1776, déposé aux AD de Clermont.

Le domaine de Laval, qui fut transmis au second fils de Jeanne de ROZIERS, est dans les mains d'un François AUTEYRAT qui semble en être un propriétaire exploitant direct. Ce domaine est évalué à 34 hectares dont un bois. En 1934, ce domaine est divisé entre 6 exploitants pour une surface de 38,4 ha.

La donation de 1658

Le 7 juin 1658 (B ins 182 f°190v°) Jean de MARGALET fait donation à son épouse de son château et domaine de Laval, avec tous ses meubles, bestiaux, etc. en précisant que cela est fait plus de 8 ans après leur mariage (ce qui signifie aussi moins de 9 ans et qui localise leur mariage fin 1649, début 1650 = le 21/12/1649 par ex.). Cette donation est faite en se réservant l'usufruit de tout ce qui est donné et en indiquant que sa femme devra les transmettre à l'aîné de leurs fils (ce que l'on appelle un « fideicommissus »), mais ce fils, Philippe-François, décède avant 1677 et un acte du 25.04.1677 change le fideicommissus. La raison de cette donation apparaît aux lignes 24 et 25 de l'insinuation de l'acte : « il y a instance au Parlement d'Aix » (Aix-en-Provence).

Les MARGALET sont originaires de Provence et Anne BATISSE, mère de Jean est citée, selon Remacle, dans une transaction du 7.05.1602, reçue DARBOIS, notaire. Ce notaire est à l'évidence provençal puisque c'est chez lui (ou ses ascendants) que les MARGALET provençaux passent leurs contrats de mariage le 4.06.1559 et le 25.01.1529.

On peut penser que cette transaction n'a pas réglé tous les problèmes d'une succession difficile et que Jean de MARGALET en faisant donation à sa femme, dont il est normalement séparé de biens (coutume d'Auvergne), organise son « insolvabilité ». L'instance concerne le lieu de St Canadet à 10 km au nord d'Aix, sur la commune de Puy-Ste-Réparate, le long de la Durance, 25 km en aval de St Paul-lès-Durance, origine des MARGALET (le patronyme y est très présent aux 17^e et 18^e siècles).

Les meubles et bestiaux du château de Laval

Ne sont mentionnés par le donateur dans cet inventaire abrégé que ceux qu'il considère comme suffisamment importants :

Meubles :

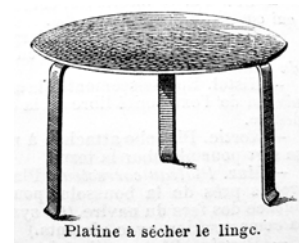
- 3 châlits de bois de noyer avec leurs garnitures « vertes » (est-ce la couleur ou un autre sens ?). (Les garnitures sont les rideaux qui ferment le lit clos ou le lit « à colonnes »)
- 2 matelas
- une coïtte
- 3 cussins de plumes
- 3 couvertes
- 6 paires de linceux (draps)
- 3 douzaines de serviettes
- une demi-douzaine de nappes

- un tapis de table « vert »
- une tapisserie de cheminée
- 80 livres de vaisselle d'étain fin à la façon de Lyon
- 20 livres d'étain commun

(on voit bien la distinction qui est faite entre l'étain « fin » et l'étain commun qui sert un peu à tout : écuelles, cuillères)

- une grande platine à empeser

Ustensile consistant en une calotte sphérique en cuivre montée sur des pieds en fer dont on se sert pour sécher et repasser le linge (on peut aussi le tremper dans l'amidon et l'y laisser sécher) (Dict Larousse en 7 volumes ca 1900).



Platine à sécher le linge.

La platine représentée est du 19^e siècle ; on peut penser qu'au 17^e on

n'aurait pas utilisé du fer pour en faire les pieds

- 2 paires de landiers
- 3 coffres menuiserie (peut-être sculptés)
- une garde robe (armoire) de sapin fermant à clef
- 3 arches à tenir le blé (certains de ces coffres peuvent contenir jusqu'à 1.000 kg de grains)
- 6 fûts de tonneaux

Bétail

- une jument pleine
- 2 poulines de 4 à 5 ans (pouliches dont la reproduction ne débutait que vers 5 ans - on n'utilisait guère que les juments qui servaient à la selle ou à l'attelage et pouvaient produire poulains ou mulets.)
- 4 paires de bœufs de labour (« bœufs arans » = même étymologie que « araire » ou « aratoire », mais le mot semble bien peu utilisé)
- 8 vaches dont 4 suivies (avec leur veau)
- 4 taureaux de 2 à 3 ans
- 6 velles (génisses) de même âge
- 10 moutons doublets (seconde année)
- 40 brebis mères (suivies ou gestantes : lorsque la reproduction d'hiver ratait, on réessayait au printemps)
- 26 agneaux nés dans l'hiver
- 8 porcs mâles adultes
- 2 truies de 2 ans
- 10 cochons de l'année (les cochons constituaient la réserve de viande de consommation courante en salaison)

NDLR : le début de cet acte pourra être abordé dans la rubrique « Paléographie » (pages 164 et 165)

MEURTRE A TRIZAC EN 1656

L'imbroglia BROQUIN

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (CGHAV-1260)

Les BROQUIN étaient particulièrement nombreux à Trizac et dans les paroisses environnantes au XVII^e siècle. Comme il est d'usage en cas de prolifération d'un patronyme, le nom était généralement suivi d'un complément distinctif : on parlait des BROQUIN « de Manclaux » ou des BROQUIN « de Rouchon » (lieu de

résidence ou de possession d'une terre), des BROQUIN LACOMBE (nom d'une épouse), des BROQUIN Caresme ou des BROQUIN-Ceddod (sobriquets).

Les quelques pièces d'un procès criminel qui subsistent dans les archives du bailliage de Salers (AD15, 14 B 228)

fournissent la matière de la reconstitution d'une tranche de vie dans un bourg de la Haute Auvergne au XVII^e siècle et l'occasion d'une étude sur quelques branches BROQUIN qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne vivaient pas en parfaite intelligence.

Rappelons qu'à cette époque, la baronnie de Trizac appartenait à la famille FAYES d'ESPEISSES à laquelle elle avait été apportée en 1570 par Françoise de CHALVET de ROCHEMONTEIX, petite-fille de Benignon CHALVET, de Salers, qui avait acquis cette terre « *dont il s'est qualifié de seigneur* » (L. de Ribiers). Durant un siècle, les BROQUIN qui demeuraient à Vrauzan, sur cette paroisse de Trizac, seront les baillis des FAYES d'ESPEISSES qui vivaient Quai des Tournelles à Paris.

I – L'enquête

Le jeudi 7 septembre 1656, Claude BROQUIN, châtelain et juge ordinaire en la baronnie de Trizac et Cheyrouse, est appelé à se rendre sur la place de l'église pour constater le meurtre de Bertrand BROQUIN par Jean BROQUIN de ROUCHON, d'un coup de pistolet. Il s'y rend avec Jean PALAC, procureur d'office de la baronnie, et son greffier nommé ... BROQUIN !

Arrivé sur la place, Claude BROQUIN trouve le corps de Bertrand BROQUIN baignant dans une marre de sang à hauteur des maisons d'Antoine BROQUIN et de Bertrand PALAC. Il ordonne le transport et l'examen du corps dans la maison où résidait le chirurgien Jean JANZAC qui promet de « *bailler son bon et loyal rapport particulier* ».

Le même jour, les trois sœurs du défunt – Françoise, Marguerite et Catherine – déposent plainte et accusent de complicité les deux sœurs du meurtrier – Anne et Antoinette – faisant état de plusieurs témoins qui seront entendus dans les jours suivants.

- Marguerite ANTIGNAC, veuve de François CHAMINADE, 55 ans ou entour, se tenait debout devant la boutique de François CHANET « *pour vendre de la chaire* », lorsqu'elle a vu les deux BROQUIN qui parlaient ensemble de certaines affaires du nommé GARROU de la Coste ; elle dut rentrer à l'intérieur « *chercher un membre de mouton pour bailler à la femme de Jacques BEROUARD* » et, à son retour, les deux BROQUIN étaient à terre ; plusieurs personnes étaient sur la place dont Anna BROQUIN, sœur dudit Rouchon, qui criait « *A l'aide Jésus, Marie !* ».

- Antoinette CAPOULET, femme d'Antoine JARRIGE, âgée aussi de 55 ans, autre témoin cité par les plaignantes, était dans sa maison vers les huit heures lorsqu'elle fut alertée par le bruit sur la place, et courut jusqu'au portail de M. Antoine BROQUIN ; elle entendit un coup de pistolet et vit Bertrand BROQUIN couché par terre, mais elle ne sait qui a tiré et n'a vu ni ses sœurs ni celles de Jean BROQUIN de Rouchon sur la place.

- Françoise LOLLIER, femme à Antoine TEISSIDE, 30 ans, témoigne que Bertrand BROQUIN, Bertrand PICHOT, son jeune frère utérin, et Jean BROQUIN de Rouchon, étaient tous les trois à terre et se battaient, lorsque Bertrand « *a échappé son pistolet* » ; il dit à PICHOT de bien le tenir, mais Jean tirait celui-ci par le

poignet ; après le coup de feu, elle a vu Jean s'enfuir poursuivi par PICHOT.

- Gabrielle GALTIER, femme de Hilaire LOLLIER LAUMAILLE, 35 ans, a vu les sœurs de Jean BROQUIN de Rouchon tenter de séparer les trois hommes qui se battaient ; elle aussi a entendu Bertrand crier à PICHOT de bien garder son pistolet qui lui avait échappé, mais Jean a tiré en voulant lui arracher l'arme.

- Joseph GILBERT, 35 ans, se tenait devant la halle de M. François CHANET avec les deux PICHOT, frères utérins de Bertrand ; il vit celui-ci venir parler à Jean BROQUIN près de sa maison, les deux hommes avancer sur la place, puis Bertrand prendre son pistolet, Jean tenter de s'en saisir, et les deux frères de Bertrand se jeter sur Jean qui est tombé à terre en tenant le pistolet. Lorsqu'il lui est demandé explicitement s'il a vu les sœurs de Jean tenir Bertrand comme le prétendent les sœurs de ce dernier, Joseph GILBERT répond que Bertrand n'était tenu par personne et que les sœurs de Jean n'ont fait que tenter de les empêcher de se battre.

- Les dépositions de Barbe GUY, veuve de Guillaume GUERIN, 55 ans, et de Charlotte PIGNOT, 20 ans, chambrière chez M. Géraud RICHARD, qui se trouvait près du bassin de la fontaine sur la place, n'apportent pas d'éléments nouveaux.

- Jean LOLLIER-LAUMAILLE, fils à feu Hilaire, 16 ans, savait que Bertrand et Jean avaient eu un différend auparavant ; il témoigne que Jean BROQUIN est sorti de sa maison les mains dans les poches, sans manteau, et que Bertrand, aidé par son frère, s'est jeté sur lui, l'a saisi par les cheveux, de sorte que tous se sont retrouvés à terre ; Anna et Anthoinette, les sœurs de Jean, sont intervenues pour les séparer au moment même où Bertrand a laissé échapper son pistolet dont Jean a pu s'emparer.

Les dépositions de ces huit témoins, pourtant cités par les sœurs de Bertrand, ne mettent donc aucunement en cause les sœurs de Jean.

Le 7 novembre 1656, au vu du dossier, le procureur d'office requiert la prise de corps de Jean BROQUIN de Rouchon et la saisie de ses biens tant qu'il ne se sera pas présenté à la justice. Il demande que ses sœurs soient entendues et quelques autres témoins.

Le lendemain, au domicile de Jacques BEROUARD, les deux sœurs assistées par leur procureur, François GUIBAIL, sont entendues par Jacques de CHAZELLES, adjoint au bailli. Anna, âgée d'entour 23 ans, a affirmé qu'allant de la maison de son frère à l'église afin d'ouïr la messe, elle vit Bertrand et les deux PICHOT frapper son frère et courut demander du secours alors qu'elle se trouvait devant la maison de François CHANET chirurgien du lieu. [ce François CHANET chirurgien est, semble-t-il, le même que celui qui possède la boutique « *où se vend de la chair* » et où travaille le premier témoin, Marguerite ANTIGNAC]. Sa sœur Anthoinette, âgée de 16 ans, se rendant également à la messe, a vu Bertrand un pistolet à la main, assisté de ses deux frères, et battant Jean à grands coups. Elle entendit ensuite trois coup de pistolet sans pouvoir dire qui a tiré.

Le dossier comporte trois dépositions complémentaires : celle de Marguerite JALLIER, 20 ans, qui sortait de l'église vers les huit heures, ne fait que confirmer des éléments connus. Jacqueline CHATONNIER, 25 ans, qui était « au ruisseau du présent lieu afin de laver et blanchir du linge », a vu Bertrand et Jean « en grandes paroles » devant le logis de ce dernier, puis Bertrand se rendre sur la place suivi par Jean, les mains dans les poches, sans manteau ; elle fut surprise par le coup de pistolet et Anne, sœur de Jean, lui dit en s'éloignant : « Mon frère a tué Bertrand BROQUIN et nous lui avons hosté le pistolet ».

Enfin, François LOLLIER LAUMAILLE, le plus jeune - des témoins puisqu'âgé de 15 ans, a vu Bertrand parlant à un huissier des tailles devant le logis de Jean, et lui disant que celui-ci avait voulu le quereller la nuit précédente ; entendant ces paroles, Jean est sorti sur la galerie de son logis tenant un mousqueton à la main, mais ses frères et sœurs sont parvenus à le faire rentrer à l'intérieur.

Le témoin ne resta pas devant le logis mais, peu de temps après, le coup de pistolet retentit, et il entendit Jean dire à sa femme en s'enfuyant : « Je viens de tuer Bertrand BROQUIN ».

Hormis ce dernier témoignage qui montre Jean dans un certain état d'excitation, tous les autres concordent pour établir qu'il est sorti de chez lui les mains dans les poches, que c'est Bertrand qui était armé d'un pistolet et qui a reçu l'aide de l'un, au moins, de ses demi-frères pour rosser Jean, avant que celui-ci parvienne à lui subtiliser l'arme.

Quant aux sœurs de Jean, loin d'apparaître complices du meurtre, elles semblent avoir tout fait pour l'empêcher.

Mais les sœurs de Bertrand sont persuadées que, si les témoignages ne sont pas plus explicites sur le rôle qu'elles ont tenu, c'est que de fortes pressions ont été exercées sur les personnes appelées à témoigner par ceux-là mêmes qui sont chargés de rendre la justice, à commencer par le châtelain Claude BROQUIN qui est l'oncle de Jean, le meurtrier.



L'église de Trizac et la fontaine abreuvoir
(Trizac, dans le Cantal, se trouve sensiblement à mi-chemin entre Mauriac et Riom-ès-Montagnes)

II - Les liens familiaux

Claude BROQUIN était marié à Antoinette BROQUIN dont la sœur Gabrielle avait épousé Jean BROQUIN de Rouchon, marchand, veuf de Jeanne RODDE.

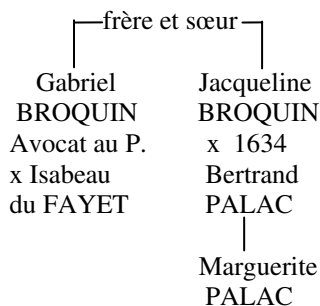
Jean et Gabrielle étaient les parents du meurtrier en fuite.

Les châtelains de la baronnie avaient aussi des liens étroits avec les BROQUIN de Manclaux dont Gabriel, avocat au

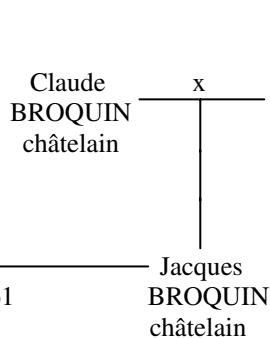
Parlement, était alors le chef de famille ; Jacques, fils de Claude et futur châtelain, épousera la nièce de Gabriel, sieur de Manclaux..

Les BROQUIN châtelains étaient également proches des BROQUIN-LACOMBE, ce qui se concrétisera aussi par un mariage : en 1664, une fille de Claude épousera Jean BROQUIN-LACOMBE, fils de Pierre BROQUIN et de Françoise LACOMBE qui s'étaient unis le 27.01.1625, et transmettent leurs deux noms à leur descendance.

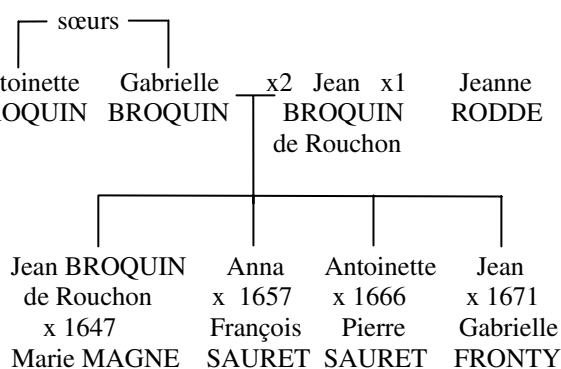
Les BROQUIN de Manclaux



Les châtelains de la baronnie

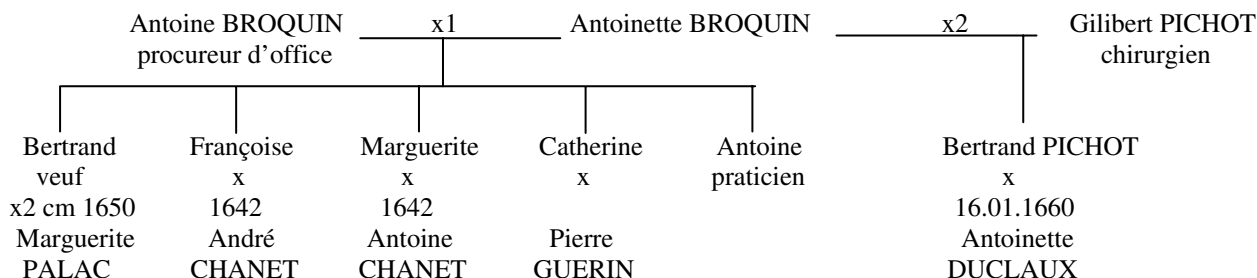


Les BROQUIN de Rouchon



La famille de Bertrand BROQUIN

Bertrand BROQUIN appartenait, pour sa part, à une famille d'hommes de loi, et les recherches dans les actes notariaux permettent de reconstituer ainsi la famille, sans être assuré de l'ordre de naissance des enfants :



Le remariage de Bertrand avec Marguerite PALAC quelques années avant le drame allait jouer un rôle essentiel dans la suite de cette affaire.

III – L'empilement des procédures

1- **A Salers**, lors de l'audience qui s'ouvre le 19 janvier 1657 devant la chambre criminelle du bailliage, la répartition des rôles est inattendue : c'est Jean BROQUIN de Rouchon qui, après avoir obtenu des *lettres de grande rémission et pardon* et s'être constitué prisonnier, assigne la veuve et les sœurs de Bertrand parce qu'elles font obstruction à l'entérinement de ces lettres et donc à sa libération. Jean est assisté normalement par son procureur, mais il est aussi accompagné du concierge des prisons de la ville. Il met aussi en cause Me Antoine BROQUIN, greffier de Trizac, qui n'a pas transmis le dossier d'instruction qu'il était chargé d'établir.

Si Jean avait obtenu des lettres de rémission, c'est que l'homicide avait été considéré comme involontaire, mais le procès n'était pas terminé pour autant : ces lettres de rémission devaient faire l'objet d'une nouvelle procédure contradictoire pour vérifier qu'elles correspondaient bien aux faits révélés par le procès et il était à nouveau possible de faire appel à des témoins ; il y avait lieu aussi de fixer les dommages et intérêts alloués aux victimes.

Le procureur de la veuve de Bertrand, Marguerite PALAC, rappelle, lors de cette audience du 19 janvier, que Jean avait été condamné aux galères et à des dommages et intérêts de 450 livres, ainsi qu'aux dépens, par le juge de Trizac. Sa cliente ne peut accepter l'entérinement des lettres tant que les

frais de procédure, payés par la vente de meubles du défunt, avant que ses sœurs ne s'en emparent par la force, ne lui sont pas remboursés.

Le procureur des sœurs de Bertrand précise que les dépens ont été taxés par le bailli de Trizac à 242 livres, 2 sols et 6 deniers, somme qui doit être revue car « *l'assassin* » a été traité trop favorablement pour les raisons que l'on sait. Ces dépens et les indemnités doivent bénéficier en priorité aux sœurs du défunt et non à sa « *soi-disant veuve* » qui prétend à tort que les biens du défunt n'appartiennent qu'à elle seule. Ainsi, après s'en être pris aux sœurs de Jean, puis au châtelain et juge de Trizac, elles se liguent contre leur « *soi-disant belle-sœur* », car elles n'ont pas admis le récent remariage de Bertrand.

Jean de ROUCHON trépigne : il fait valoir que sa libération ne peut être différée par un litige auquel il est étranger. Mais la querelle ne fait que s'amplifier : Marguerite PALAC dénonce la médisance de ses belles-sœurs et les accuse de vouloir s'emparer des biens de leur nièce Catherine, la fille qu'elle a eu de Bertrand. Elle invoque son contrat de mariage passé le 20.04.1650 devant Me Valnoissur (?), en présence du curé de Trizac. Les trois sœurs, quant à elles, réitérent toutes leurs accusations contre les sœurs de Jean, contre Claude BROQUIN, châtelain et juge de Trizac et contre leur belle-sœur.

A l'issue de l'audience, le juge demande que le montant

des dépens soit consigné dans les mains d'un huissier, ce que le procureur de Jean accepte, comme celui de Marguerite PALAC. En revanche, les sœurs de Bertrand en contestent le montant, et font valoir que ladite PALAC s'étant emparée de la plupart des meubles du vivant de leur frère, ce qui restait avait été insuffisant pour faire face aux frais de justice, de voyage et de séjour qu'elles ont dû engager.

Le jugement rendu sur leur demande le 21 janvier ordonne qu'il soit procédé à une enquête complémentaire « *pour instruire parfaitement la religion de la Cour* ». La suite de la procédure judiciaire n'a laissé aucune trace, à notre connaissance, mais il apparaît rapidement que l'héritage de Bertrand était source d'autres soucis pour ses sœurs.

2- A Trizac, à la fin de l'année 1657, Marguerite et Catherine BROQUIN sont conduites à adresser une supplique au juge châtelain pour passer outre la résistance de leur sœur Françoise et vendre les biens de leur frère afin de régler les dettes qui grèvent son héritage. Les deux principaux créanciers sont Antoine VERGNE, marchand de la ville de Tulle, pour un montant de 485 £ et 15 sols, et Géraud CHAPPE, procureur d'office de la seigneurie de Montbrun, pour un montant de 117 £ et 15 sols.

La procédure est diligentée par Jean PALAC, procureur d'office de Trizac, et c'est Claude BROQUIN lui-même qui propose de racheter les fonds et héritages de feu Bertrand et d'indemniser les créanciers. Pour l'évaluation des biens, chaque partie désigne un expert : Claude BROQUIN désigne Géraud RICHARD et les sœurs BROQUIN Gabriel DUCLAUX. Le montant total est estimé à 720 £ et il est notifié à Françoise BROQUIN, mais celle-ci n'est pas présente à la signature de l'acte qui a lieu chez Me BOUCHY le 10 décembre 1657 en présence des deux experts, de Claude BROQUIN, Bertrand PICHOT et de Marguerite et Catherine BROQUIN. Dans toute cette procédure, il n'est pas fait mention de Catherine, la jeune fille du défunt Bertrand qui aurait dû être son héritière, ni de Marguerite PALAC.

3- A Clermont, enfin, un procès a été engagé devant l'Officialité dont nous n'avons pas trouvé trace. Ce procès est mentionné dans une transaction entre Bertrand PICHOT et Catherine BROQUIN passée le 27 janvier 1657 chez Me DUMAS. Catherine renonce, moyennant 100 £, aux droits auxquels elle pourrait prétendre sur l'héritage de Bertrand en qualité d'héritier ab intestat au profit de Bertrand PICHOT afin de pouvoir faire face aux frais occasionnés par le procès devant l'Officialité. Il est fort possible que ce procès ait concerné le mariage de Bertrand et de Marguerite PALAC, que les sœurs de Bertrand ne voulaient pas reconnaître.

IV – La descendance des principaux protagonistes

1 – Les BROQUIN, châtelains

Claude BROQUIN, châtelain de Trizac et de Clavières, et Antoinette BROQUIN eurent au moins quatre garçons et quatre filles. L'aîné, Jacques, épouse, en secondes noces, le 8 mai 1661, une Marguerite PALAC.

Il succède à son père comme châtelain, dans le même temps qu'Henri FAYE d'ESPEISSES, premier conseiller

du duc d'Orléans, succède à son père Charles comme seigneur de la baronnie. Les autres garçons se nomment Antoine (x 01.12.1668 Marie BEROUARD), Jacques (x 1669 Françoise DUCLAUX), et Jérôme (x 23.07.1680 Antoine RICHARD). Les filles : Gabrielle (x Antoine DUMAS Cm 22.06.1654 Me Broquin), Catherine (x Jean BROQUIN-LACOMBE Cm 18.07.1665 Me Dumas), Marguerite (x1 09.02.1671 François DUC, x2 1680 Claude CHANET, chirurgien) et Antoinette. Pour la génération suivante, il est possible de se référer aux registres paroissiaux de Trizac qui sont conservés à compter de 1668.

Le 3 juin 1669 a lieu un double baptême qui donne lieu à une grande réunion de famille ...et à un double parrainage pour le châtelain, Jacques BROQUIN : celui de sa nièce Antoinette, la fille de sa sœur Catherine et de Jean BROQUIN-LACOMBE, née le 9 avril, et qui a pour marraine Antoinette de MURAT, femme de Léonard, oncle paternel ; celui de Françoise, née le 29 mai, fille d'Antoine BROQUIN, greffier, et de Jacqueline BROQUIN, et qui a pour marraine Françoise BROQUIN, fille de Gabriel, sieur de Manclaux, avocat au Parlement.

2 – Les BROQUIN de Rochon

Jean BROQUIN de Rochon, marchand, a eu deux filles d'un premier mariage avec Jeanne RODDE : Gabrielle (x 1636 Jacques RICHARD, fils de Jacques et de Jeanne BROQUIN) et Jeanne (x 1638 Jean DUMAS).

Avec Gabrielle BROQUIN, il eut quatre enfants :

- Jean l'aîné, « *le meurtrier* », qui épousa en 1647 Marguerite MAGNE dont il eut au moins une fille, Jeanne, qui avait environ 4 ans au moment du meurtre, et qui se maria le 4 mai 1675 avec Alpinian POUDEROUX, maître chirurgien à Trizac;
- Anna qui se marie le 17 mai 1657 avec François SAURET, fils de Bonnet et Marguerite RODDE de Saint-Bonnet, son frère Jean étant présent aux cérémonies ;
- Anthoinette, dite Mathonnette, qui épousa Pierre SAURET, le frère de François, en 1666 ;
- enfin, Jean le cadet, qui se maria avec Gabrielle FRONTY, le 26-01-1671 à Trizac, en présence de Jean son frère aîné, et de Jacques BROQUIN, son cousin germain, le châtelain.

3 – Les BROQUIN du côté du défunt

Il n'a pas été retrouvé trace de Catherine, la fille de Bertrand et de Marguerite PALAC, âgée de 5 ans au moment du décès de son père.

Deux des sœurs de Bertrand, Françoise et Marguerite, avaient épousé, le 16.03.1642, les deux frères André et Antoine CHANET, de Rignac sur la paroisse de Riom. Ceux-ci se sont montrés fort discrets dans ces procédures ; il est vrai que l'un d'eux, le mari de Marguerite, était parti au royaume d'Espagne. La troisième sœur, Catherine, était mariée à Pierre GUERIN qui est intervenu dans la procédure à plusieurs reprises. Quant à leur jeune frère Antoine, praticien à Trizac, il n'apparaît à aucun moment...

Bertrand PICHOT, le demi-frère de Bertrand qui participa

à la rixe, se maria le 16.01.1660 avec Antoinette DUCLAUX, fille de Gabriel et Marguerite DUMAS. Il décéda peu de temps après, en novembre 1664, laissant un fils, Gabriel, et sa femme enceinte d'un autre enfant.

4 – Les BROQUIN-LACOMBE

A priori, ils ne sont pas concernés par ce meurtre, mais ils le sont, semble-t-il, par un assassinat commis par d'autres BROQUIN de Trizac dans les mêmes années.

A la génération précédente, deux sœurs LACOMBE avaient épousé deux BROQUIN qui n'étaient pas frères : Françoise et Pierre BROQUIN, mariés en 1625, étaient les grands-parents de la petite Antoinette baptisée le 3 juin 1669 ; Antoinette et Jean BROQUIN, mariés en 1631 étaient les parents d'au moins six enfants dont trois allèrent s'installer à Saint-Anthème au début des années 1660, car, selon M. CHAPOT-LAROCHE, généalogiste de cette famille de Saint-Anthème « *des causes peu honorables, dit-on, et des condamnations à des peines graves par le tribunal des Grands Jours en 1666 leur avaient fait quitter Trizac* ».

On trouve, en effet, dans les archives des Grands Jours, à la date 3 décembre 1665, la condamnation de Jacques BROQUIN l'aîné et de son frère cadet à la pendaison, à la requête du procureur d'office et de Pierre BROQUIN, en raison de l'assassinat commis sur la personne de Pierre ALMAUX (ou ALMANES) son beau-frère. Cette exécution eut lieu en effigie car les condamnés étaient en fuite. Quant aux nouveaux Saint-Anthémois, ils s'allièrent rapidement avec les plus grandes familles bourgeoises de la cité : les deux Pierre BROQUIN épousèrent respectivement en 1665 et 1667 les deux sœurs Marguerite et Marie CHAPOT et Simon épousa quelques années plus tard, en 1678, Anna LATANERIE.

Conclusion

Cette étude mériterait d'être poursuivie car beaucoup de zones d'ombres subsistent, mais, pour cela, il serait éminemment souhaitable que réapparaissent les minutes d'un notaire qui officiait à l'époque à Trizac, un certain « Maître BROQUIN » !

DES RECETTES POUR FAIRE DE LA « BONNE ENCRE »

par le Curé de Rauret (07) en 1723 – Transcription de Maurice BLANCARD (CGHAV – 2531)

Ces deux recettes se trouvent en tête du registre ouvert par le nouveau curé, le 15 octobre 1723. La première est de son écriture, la seconde d'une écriture différente.

Composé de la bonne encre

Prenez du vin le plus gros et le plus noir que vous pourrés trouver que vous mettres dans une bouteille de verre dont l'embouchure soit large et le col long dans laquelle vous jetteres aussi si elle contient trois quarts

*un quart de galle noire
une once de gomme d'arabie
demy once couporos calchiné
une once alun en roche
demy once sucre candy*

Exposez le tout au soleil et remues deux fois par soir la bouteille pendant un certain temps.

Autre composé

Pour en faire la valeur d'un pot et demi ou environ, il faut deux pots et demi d'eau de pluye et les mettre dans un pot de terre bien vernissé

2° il faut acheter une livre de galle la plus petite pesante et epinée, la concasser et la laisser 27 heures avec l'eau et le bois d'inde auprès du feu ; après quoi il faut mettre le tout a la fois

3° une livre bois d'inde et une livre coporose de cypre,

5° une once vitriol romain, et la avant de mettre le vitriol et la coporose il faut le faire calciner et le plier separement dans un linge fin. Quand on vera que l'encre sera fait on le coulera et on y mettra deux onces de sucre candy et une de gomme d'arabie

Interprétation

La composition de ces encres est tout à fait intéressante lorsque l'on décode les ingrédients :

Galle : noix de galle, colorant et très riche en tanin, composant de base de l'encre de chine. (on l'utilise avant la sortie de l'insecte dont on se débarrasse : « épépinée »)

Alun : obtenu par le traitement de schistes alumineux, il sert à fixer les matières colorantes sur leur support

Bois d'Inde (ou bois de Campêche) : différents bois d'Amérique centrale ou du sud, très utilisé en teinturerie. Il donne avec les mordants d'aluminium du gris-violet et avec les mordants de fer concentrés un noir intense

Vitriol romain (ou vitriol bleu) : sulfate de cuivre

Couperose : sulfates de différents métaux. Issue de Chypre, il s'agit sans doute de sulfate de cuivre (« Cupros »)

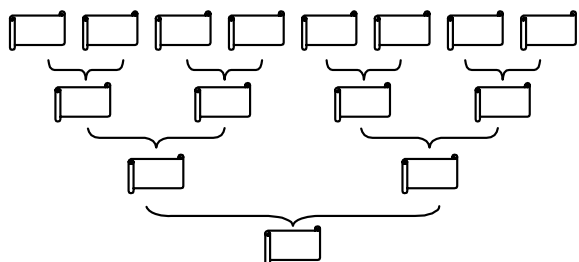
Gomme d'Arabie (ou gomme arabique) : gomme issue de certains acacias et importée d'Arabie, sert de liant, d'épaississant et de colle

Sucre candy : sucre de canne, comme épaississant

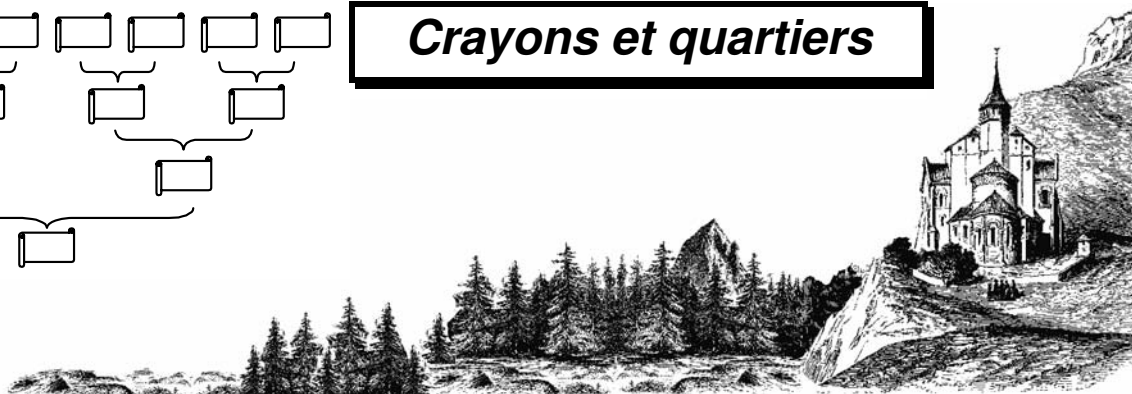
Vin épais et noir : bien riche en tanins

Dans ces composants nous trouvons des colorants (noix de galle en poudre et bois d'Inde), des mordants fixant la couleur sur les fibres du papier (alun et sulfate de cuivre), des tanins et des épaississants pour maintenir en suspension les poudres (sucre et gomme arabique).

Tout cela gentiment chauffé au soleil ou au coin du feu.



Crayons et quartiers



ANCÊTRES AUVERGNATS DES MEMBRES DU CGHAV

par les adhérents du CGHAV

Conjoint n° 1 Conjoint n° 2 Date des x Lieu des x (code Insee) n° Sosa

**Compléments/modifications au crayon de Jacques CHEVALEYRE (cf . « A moi Auvergne ! » n° 124 page 134)
par Christian ARTOT (CGHAV-2086)**

Ces données diffèrent de celles publiées dans le numéro cité et je souhaite les soumettre à examen (les couples en italique sont ceux publiés et à ma connaissance exacts).

ARTAUD Guillaume	ARTAUD Gabrielle	x 11.02.1652	63441 Valcivières	44/45
ARTAUD Jean (° Job)	FAURE Marguerite (+4.1.1659)	x 20.11.1609	63441 Valcivières	88/89
ARTAUD Jean	FAURE Clauda			176/177
ARTAUD André (° 9.2.1660)	<i>BERNARD Damiane</i>	<i>x ca 1618</i>		<i>90/91</i>
ARTAUD Guillaume	MORON Jeanne			180/181
ARTAUD Jean (le Cadet)	ARTAUD Agathe	x 10.01.1652	63441 Valcivières	48/49
ARTAUD Antoine	CLOUVEL Clauda			96/97
ARTAUD André	ARTAUD Marie			98/99
ARTAUD Guillaume	<i>CHEVALEYRE Jacqueline</i>	<i>x 24.04.1698</i>	<i>63441 Valcivières</i>	<i>24/25</i>
CHEVALEYRE Claude	CHEVALEYRE Gabrielle	x1 14.10.1671	63441 Valcivières	50/51
CHEVALEYRE Mathieu	DUCHAMPT Gabrielle			100/101
CHEVALEYRE FAYON Pierre	GOUNY Michelle			102/103
<i>CHEVALEYRE Antoine</i>	<i>GOURBEYRE Gabrielle</i>	<i>x 01.07.1681</i>	<i>63441 Valcivières</i>	<i>32/33</i>
CHEVALEYRE Jean	BONNETON Jeanne	x 30.11.1640	63441 Valcivières	64/65
<i>CHEVALEYRE Antoine</i>	<i>CHAPPAT Suzanne</i>	<i>x 04.08.1682</i>	<i>63441 Valcivières</i>	<i>40/41</i>
CHEVALEYRE Mathieu	THIBERT Benoitte	x 19.02.1640	63441 Valcivières	80/81
CHEVALEYRE Annet	REYROLLE Marie			160/161
THIBERT Guillaume				322/-

Note : à ma connaissance il n'existe qu'un seul couple André ARTAUD x Damiane BERNARD et les parents des sosas 44/45 sont bien différents.

Crayon des ancêtres auvergnats de Brigitte LAROYE (CGHAV-75)

AGIER Gabriel	ROCHE Magdelaine			972/973
AGIER Benoid	BOUDET Gilberte	x15.01.1720	63459 Villeneuve-les-Cerfs	486/487
ANGLADE Antoine	TARAGNIAT Antoinette			410/411
BATISSE Jean	BORIE Antoinette	x15.09.1772	63142 Echandelys	106/107
BEAUREGARD Michel	BOREL Marie	x25.11.1683	63132 Cunlhat	1542/1543
BEAUREGARD Jean	MANDET Antoinette			3084/3085
BESSE Annet	ANGLADE Marie			206/207
BLANCGARIN Joseph	SAVAY-GUERRAS Claudine			40/41
BOREL Guillaume	BARLAND Dauphine			3086/3087
BOUDAL Benoid	BEAUREGARD Dauphine	x ca1708	63065 Ceilloux	770/771
BOUDAL Jean	GYRON Jacqueline	x ca 1670	63119 Condat (les M.)	1540/1541

BOUDAL Anthoine	DURIF Marie	x ca1650	63065 Ceilloux	3080/3081
BOUDAL Anthoine	VIGNEVIELLE Jeanne			6160/6161
BOUDAL Anthoine	DEVEYLHES Marguerite	x ca 1570	63065 Ceilloux	12320/12321
BOUDET Anthoine	CHARBONNIER Anne			974/975
BOYSSON Anthoine	JALLAT Anthonia	x ca 1570	63119 Condat (les M.)	8522/8523
BOYSSON Anthoine	JALLAT Anthonia		= 8522/8523	12330/12331
BRAVARD Antoine	PALASSE Marie	x07.07.1789	63023 Auzelles	110/111
BRAVARD Antoine	POMEL Marie	x19.01.1768	63023 Auzelles	194/195
BRAVARD Antoine	POMEL Marie		= 194/195	220/221
BRAVARD Guillaume	FUSTIER Anne	x11.08.1732	63023 Auzelles	274/275
BRAVARD Guillaume	PALASSE Annette	x28.11.1730	63023 Auzelles	388/389
BRAVARD Guillaume	PALASSE Annette		= 388/389	440/441
BRAVARD Béringier	FAUCHIER Jeanne		63353 St-Germain-L'Herm	776/777
BRAVARD Béringier	FAUCHIER Jeanne		= 776/777	880/881
BRAVARD Antoine	PUPIDON Marie			1552/1553
BRAVARD Jean	CHABROILHES Antonia	x ca 1640	63132 Cunlhat	2134/2135
BRAVARD Claude	GUILHOT Jacqueline	x ca 1620	63023 Auzelles	4238/4239
BRAVARD Claude	GUILHOT Jacqueline		= 4238/4239	6270/6271
BRAVARD Claude	GUILHOT Jacqueline		= 4238/4239	7102/7103
CAZAUD Pierre	LABOURIEZ Jeanne	x08.02.1774	63040 Billom	114/115
CHAMBON Antoine	VACHERON Jeanne	x23.11.1745	63023 Auzelles	158/159
CHAMBON Annet	DISSARD Marie	x01.12.1707	63023 Auzelles	316/317
CHAPIONET Jean	TERME Louise	x09.02.1640	63132 Cunlhat	3158/3159
CHARLAT Jean	GALLON Jeanne-Marie	x20.02.1730	63464 Vertolaye	386/387
CHARLAT Annet	PUISSANT Françoise ?	x1 30.04.1691	63355 St-Gervais-s-Meymont	772/773
CHARLAT Annet	JOSSELIN Jeanne ?	x2 18.03.1697	63355 St-Gervais-s-Meymont	772/773
CHARLAT Antoine	CONVERT Jeanne		63464 Vertolaye	1544/1545
CHARLAT-ROYA Annet				3088/-
CHARLAT Benoist				6176/6177
CHAUTARD Annet				2128/-
CHAUTARD Jacques				4256/-
CHEVALIER Jean	GENESTIER Anne	x18.01.1824	63023 Auzelles	34/35
CHEVALIER Antoine	LAGAT Anne	x26.07.1785	63023 Auzelles	68/69
CHEVALIER Jacques	BRAVARD Anne	x09.09.1760	63023 Auzelles	136/137
CHEVALIER Guillaume	LEMOINE Catherine	x10.03.1733	63023 Auzelles	272/273
CHEVALIER Jacques	POMEL Catherine			544/545
CHEVARIN Jean	CHAMBON Françoise	x13.09.1774	63023 Auzelles	78/79
CHEVARIN Barthélémy	SABATIER Jeanne	x12.11.1726	63314 St-Amant-Roche-Savine	156/157
CHEVARIN Jean	RODILHAS Pironne			312/313
CHOSTARD François	GASCHON Anne	x27.11.1725	63023 Auzelles	266/267
CHOSTARD Christophe	MATUCIERE Souveraine	x ca 1692	63023 Auzelles	532/333
CHOSTARD François	GIRON Anna	x ca 1660	63023 Auzelles	1064/1065
CONVERT Vital	VIALLARD x			3090/3091
COSSON Pierre	TIXIER Anne	x12.02.1789	63132 Cunlhat	98/99
COSSON Antoine	VIALIS Jeanne	x15.09.1761	63434 Tours sur Meymont	196/197
COSSON Pierre	RACONNAT Gilberte	x06.02.1727	63132 Cunlhat	392/393
COSSON Jean	FLATIN Jacqueline	x15.02.1703	63132 Cunlhat	784/785
COSSON Gaspard	MANDET Anne			1568/1569
DEBARGES Antoine	LAMBERT Clauda	x20.02.1669	63464 Vertolaye	1550/1551
DEBARGES François	TOURLONIAS Antonia	x ca 1604	63464 Vertolaye	6200/6201
DEBARGES Jehan	CHAPPAT Izabeau	x27.04.1634	63464 Vertolaye	3100/3101
DELAROYE Benoid				4928/-
DELAROYE Benoid			= 4928/-	8192/-
DELAVASSE Antoine	DUMAS Anne	x ca 1660	63023 Auzelles	1058/1059
DELAVASSE Antoine	DUMAS Anne		= 1058/1059	1566/1567
DELAVASSE Antoine	DUMAS Anne		= 1058/1059	1774/1775
DELAVASSE Barthélemy	PISSIS Antonia	x ca 1635	63337 St-Eloy-la-Glacière	2116/2117
DISSART Annet	PRULHIÈRE Françoise			514/515
DISSART Annet				634/-
DUBOIS Anthoine	CHABROL Anna			2466/2467
DUBOIS Anthoine	CHABROL Anna		= 2466/2467	4098/4099
DUMAS Georges	BRAVARD Jacqueline	x ca 1635	63023 Auzelles	2118/2119
DUMAS Georges	BRAVARD Jacqueline		= 2118/2119	3134/3135
DUMAS Georges	BRAVARD Jacqueline		= 2118/2119	3550/3551

DURIF Jehan	RAY Marie	x ca 1635	63314 St-Amant-Roche-Savine	6162/6163
ESPINASSE Jean	BEAUREGARD Jeanne			258/259
FAYET Antoine	CHAPIONNET Jeanne	x 28.08.1672	63132 Cunlhat	1578/1579
FAYET Antoine				3156/-
FLATIN Jean	BRAVARD Alips			1538/1539
FLATIN Jean	BRAVARD Alips		= 1538/1539	1570/1571
FONTBONNE Annet	GOUTABESSIS Catherine	x ca 1669	63132 Cunlhat	1574/1575
FOUILHOUX Jean	LACOSTE Antonia			3162/3163
GALLON Jean	DEBARGES Marie	x31.05.1701	63464 Vertolaye	774/775
GALLON Antoine	ROBERT Marie			1548/1549
GARDEL Alexandre	BESSE Anne	x06.09.1781	63136 Domaize	102/103
GARDEL François	ANGLADE Louise	x26.11.1743	63136 Domaize	204/205
GARDEL Antoine	PUISSOCHET-BLANCHON Jacqu	x14.02.1696	63136 Domaize	408/409
GASCHON Guillaume	MANDON Marie	x22.11.1701	63119 Condat (les M.)	534/535
GENESTIER Benoit	CHEVALIER Françoise			70/71
GIRON Vidal	BOUGHON Anthonia	x ca 1635	63119 Condat (les M.)	2130/2131
GIRON Anthoine	BUISSON Antoinette	x ca 1630	63119 Condat (les M.)	3082/3083
GIRON François	BOYSSON Marie			4260/4261
GIRON François	BOYSSON Marie		= 4260/4261	6164/6165
GIRON Vidal	CHASSAING Marguerite			8520/8521
GORCE Jean	DELAVAISSSE Jeanne			3166/3167
GRISONENCHE Pierre				3074/-
GUERIN Georges	GIDON Jeanne	x18.11.1813	63040 Billom	58/59
GUERIN Jean	VASSAL Jeanne	x10.02.1784	63040 Billom	116/117
JOSSELIN Annet	MOIRENAL Jeanne			1546/1547
JOSSELIN Annet	MARECHAL Jeanne		= 1546/1547	3092/3093
LAGAT Gilbert	MOURLEVAT Benoîte/Gilberte	x07.10.1749	63132 Cunlhat	138/139
LAGAT Jean	GRELICHE Michèle			276/277
LAMBERT Benoist	BOURLONNE Jeanne	x02.11.1645	63207 Marat	3102/3103
LAROYE Jean	VIGERIE Françoise Marie	x01.10.1872	63023 Auzelles	8/9
LAROYE Annet	CHEVALIER Françoise	x04.09.1842	63023 Auzelles	16/17
LAROYE Annet	PRULHIÈRE Michèle	x14.07.1812	63023 Auzelles	32/33
LAROYE Louis	VAISSE Anne	x1 29.07.1788	63023 Auzelles	64/65
LAROYE Annet	ESPINASSE Claudine	x25.01.1752	63023 Auzelles	128/129
LAROYE Jacques	VEILLERETTES Isabeau	x03.09.1734	63023 Auzelles	154/155
LAROYE Antoine	DISSART Anne	x24.11.1722	63023 Auzelles	256/257
LAROYE André	BRAVARD Jeanne			308/309
LAROYE André	BRAVARD Jeanne		= 308/309	512/513
LAROYE Anthoine	FOURNET Jacqueline	x17.06.1674	Ambert	616/617
LAROYE Anthoine	FOURNET Jacqueline		= 616/617	1024/1025
LAROYE André (Andrien)	DUBOY Jeanne	x06.07.1627	63434 Tours sur Meym.	1232/1233
LAROYE Jehan	BEAUREGARD Mariette			2464/2465
LAVIGNE Annet	POUPON Michelle			134/135
LEMOINE Jacmet	POINTUD Louise			546/547
LESCURE Jean	PERIER Antoinette	x25.09.1720	63132 Cunlhat	790/791
LESCURE Jean	FOUILHOUX Anna	x13.02.1681	63132 Cunlhat	1580/1581
LESCURE Jean	FOURT Damiane	x26.10.1647	63132 Cunlhat	3160/3161
MATUCIERE Jean	POSMEL Jeanne	x02.07.1705	63023 Auzelles	522/523
MATUCIERE Cosme	BRAVARD Lucie	x--.03.1662	63023 Auzelles	1066/1067
MATUCIERE Jean	MORGUE Françoise	x ca 1630	63023 Auzelles	2132/2133
MONTAGNON Guill-Noël	RAMBAUD Marie-Madeleine	x01.05.1880	63459 Villeneuve-les-Cerfs	14/15
MONTAGNON François	GUERIN Françoise	x26.11.1845	63040 Billom	28/29
MONTAGNON Guillaume	CAZAUD Anne	x02.10.1815	63040 Billom	56/57
MOREL Joseph	GARDEL Marie	x02.02.1819	63136 Domaize	50/51
MOREL Julien	CHAUDAGNE Marie	x1 14.01.1777	63132 Cunlhat	100/101
MOREL Julien	GENEVRIER Catherine	x2 01.02.1780	63415 Sauxillanges	100/101
MOREL Jean	PERIER Marie	x26.02.1748	63132 Cunlhat	200/201
MOREL Jean	MIOLANE Antoinette	x27.01.1707	63086 La-Chapelle-Agnon	400/401
MOREL Michel				800/801
MORGUE Cosme		x ca 1600	63314 St-Amant-Roche-Savine	4266/-
MOURLEVAT Mathieu	TIXIER Jeanne			278/279
PALASSE Christophe	GROISNE Marie			222/223
PALASSE Annet	PIALAT Anne	x 28.09.1700	63023 Auzelles	778/779
PALASSE Annet	PIALAT Anne		= 778/779	882/883

PERIER Vital	DUNIAS Marguerite			402/403
PERIER Michel	GORSSE Antoinette	x10.09.1697	63132 Cunlhat	1582/1583
PERIER Jacques	TEILLERES Damiane	x30.01.1674	63132 Cunlhat	3164/3165
PERIER Michel	IMBERDIS Pironne	x05.11.1646	63132 Cunlhat	6328/6329
PERIER Anthoine				12656/-
PIALAT François	DEDARNE Damiane			1558/1559
POINTUD Annet	BRAVARD Annette	x18.02.1851	63023 Auzelles	26/27
POINTUD Etienne	BATISSE Jeanne	x29.08.1815	63142 Echandelys	52/53
POINTUD Joseph	MOSNIER Françoise	x ca 1757	63142 Echandelys	104/105
POINTUD Antoine	VERVEIL Gabrielle			1062/1063
POMEL Antoine	PRULHIERE Benoîte	x13.09.1742	63023 Auzelles	390/391
POMEL Antoine	PRULHIERE Benoîte		= 390/391	442/443
POMEL André	DISSART Antoinette			780/781
POMEL François	LAROYE Marie			1560 -1768
PRADIER Guillaume	MAJEUNE Antoinette	x 1633/1640	63023 Auzelles	2114/2115
PRULHIERE Annet	LAVIGNE Jeanne	x23.02.1789	63023 Auzelles	66/67
PRULHIERE Jean	HOSTARD Benoîte	x2 29.04.1756	63023 Auzelles	132/133
PRULHIERE Annet	VEILLERETTE Marie	x22.11.1718	63023 Auzelles	264/265
PRULHIERE Antoine	DELAVAISSE Jacqueline	x26.02.1696	63023 Auzelles	528/529
PRULHIERE François	LAGARDE Gabrielle			622/623
PRULHIERE Antoine	DELAVAISSE Jacqueline		=528/529	782/783
PRULHIERE Antoine	DELAVAISSE Jacqueline		= 528/529	886/887
PRULHIERE Annet Aîné	PRADIER Françoise	x ca 1665	63023 Auzelles	1056/1057
PRULHIERE Christophe	HOSTARD Marie	x ca 1645	63023 Auzelles	2112/2113
RACONNAT Antoine	FONTBONNE Marie	x25.04.1687	63132 Cunlhat	786/787
RAMBAUD Pierre	BARDIN Marie	x ca 1850		30/31
RAMBAUD Germain	CARRIAS Jeanne			60/61
RAMBAUD Antoine	ROCHE Jeanne	x18.02.1783	63459 Villeneuve-les-Cerfs	120/121
RAMBAUD Louis	RIBION Jeanne	x05.02.1753	63459 Villeneuve-les-Cerfs	240/241
RAMBAUD Antoine	BARDIN Quintienne			480/481
REBION Gilbert	BOURRET Claudia	x28.10.1718	63459 Villeneuve-les-Cerfs	482/483
ROCHE Auguste	POINTUD Marie	x06.09.1877	63023 Auzelles	12/13
ROCHE Jean-Baptiste	MOREL Annette	x04.05.1846	63132 Cunlhat	24/25
ROCHE Antoine	COSSON Jeanne	x2 03.02.1817	63132 Cunlhat	48/49
ROCHE Annet	BRAVARD Benoîte	x09.02.1789	63023 Auzelles	96/97
ROCHE Jacques	CHARLAT Catherine	x27.06.1763	63132 Cunlhat	192/193
ROCHE Jacques	BOUDAL Marie	x24.02.1727	63132 Cunlhat	384/385
ROCHE Jean	AGIER Marie	x18.01.1752	63459 Villeneuve-les-Cerfs	242/243
ROCHE Estienne	DUBESSAY Jeanne	x09.02.1706	63459 Villeneuve-les-Cerfs	484/485
ROCHE Antoine	FLATIN Jeanne	x24.09.1703	63132 Cunlhat	768/769
ROCHE Jean	GRISONENCHE Anne	x08.08.1679	63132 Cunlhat	1536/1537
ROCHE Jehan	GROLET Antonia	x08.05.1639	63132 Cunlhat	3072/3073
RODDE Guillaume	DULAC Marie			630/631
SABATIER Anthoine	RODDES Jeanne	x28.12.1699	63314 St-Amant-R.-Sav.	314/315
SABATIER Antoine	DURIF Anna			628/329
TALLIÈRES Claude	MORANGES Anthoinette	x ca 1643	63132 Cunlhat	6330/6331
VACHERON Annet	RUSSIAS Marie	x08.02.1724	63023 Auzelles	318/319
VACHERON Antoine				636/-
VAISSE François	LAROCHE Marguerite	x1 05.07.1756	63023 Auzelles	130/131
VAISSE François	BORIE Jeanne	x2 05.11.1759	63023 Auzelles	130/131
VAISSE Antoine	MATUSSIÈRE Souveraine	x09.02.1734	63023 Auzelles	260/261
VEILHERETTES Pierre	PRULHIERE Anne	x27.11.1698	63023 Auzelles	310/311
VEILLERETTES Giraud	DUMAS Alips			620/621
VILLERETTE Louis	POINTUD Jeanne	x26.01.1698	63023 Auzelles	530/531
VEILHERETTES Antoine	LAROYE Pironnelle			1060/1061
VESSE Jean	FREDEVILLE Jacqueline			520/521
VIALIS Vital	LESCURE Antonia	x06.11.1741	63132 Cunlhat	394/395
VIALIS Benoît	FAYET Jeanne	x29.01.1703	63132 Cunlhat	788/789
VIALIS Pierre	CHABROLLES Benoite			1576/1577
VIGERIE Christophe	VIGIER Antoinette	x21.09.1847	63023 Auzelles	18/19
VIGERIE Pierre	MICHY Anne		63119 Condat (les M.)	36/37
VIGIER Antoine	DUCROS Marguerite			152/153
VIGIER Guillaume	CHEVARIN Antoinette	x19.02.1798	63023 Auzelles	38/39
VIGIER Jean	LAROYE Elisabeth (Isabeau)	x04.02.1768	63023 Auzelles	76/77



Questions du CGHAV



Les questions et les réponses doivent être adressées à
Jean-Pierre BARTHELEMY
14 rue Broca 75005 Paris
Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

QUELQUES RECOMMANDATIONS.

Quelques lecteurs souhaitent entrer directement en contact avec un adhérent qui a posé une question. Pour cela, vous me faites parvenir votre courrier (avec un timbre) et je me ferai un plaisir de le faire suivre. Sauf élément confidentiel, je vous demande de ne pas cacheter la lettre pour y puiser des éléments de réponse (sauf bien sûr si vous rédigez vous-même la réponse à publier dans la revue). Transmettez-nous également une copie des réponses directes que vous pourriez faire. Cela peut intéresser d'autres lecteurs ; nous sommes tous cousins. Nous vous rappelons ci-après les abréviations couramment utilisées dans les questions réponses afin d'alléger le texte.

° = né(e) le	b = baptisé(e) le
+ = décédé(e) le ou feu(e)	x = marié(e) le
fs = fils de	fa = fille de
asc. = ascendance	desc. = descendance
av. = avant	ap. = après
ca = environ pour une date ou un lieu	
y x ou y + = évite la répétition du lieu déjà cité pour la personne.	
Le département noté dans le titre de la question n'est pas répété auprès des lieux du même département.	

Pour ceux qui envoient des textes par Internet ou dactylographiés et afin d'éviter trop de travail de reprise et de risques d'erreur, il convient de présenter :

- Nom de famille : en majuscules (PONCHON)
- Prénom : avant le nom et en minuscules (Jean) : Jean PONCHON
- Paroisses ou villages : en minuscules (Riom)

Par contre pour les manuscrits, il est préférable que tous les noms propres (de famille et de lieux) soient en majuscules.

A tous, il est demandé de vérifier que la demande comporte à la fois **un lieu et une date, au moins approximatifs.**

Nous rappelons également que le sigle « * » devant le n° de la question signifie qu'une réponse se trouve dans ce même

numéro, mais cela n'empêche pas qu'un complément soit bien accueilli et puisse paraître ultérieurement.

Enfin ami(e)s, lecteurs ou lectrices, n'oubliez pas de répondre. Toute indication, même partielle, peut-être une piste utile. Tout complément ou tout correctif, aussi minime soit-il peut être essentiel.

Pour ce numéro, toutes les questions et réponses reçues, à mon adresse, par courrier postal ou électronique avant le **1^{er} juillet 2008** ont été traitées.

Nous demandons, à nos adhérents de ne pas poser plus de 5 ou 6 questions par numéro. Sans être strict, nous sommes parfois obligés de mettre un frein à certains abus et nous préférons que chacun « s'autorégule ». Les questions reprises du Forum Internet du CGHAV sont traitées dans le même esprit

Courrier des lecteurs

LAVIGNE à Saint-Genès-la-Tourette

Une nouvelle adhérente – Paulette FONTVIEILLE, 10 Bd Filippi, Vallon de la Rougière, 13240 Septèmes les Vallons - souhaiterait entrer en rapport avec des membres ayant des LAVIGNE de St-Genès la Tourette dans leur ascendance, notamment Anne °14.04.1856 et autre Anne ° 12.05.1874 x 30.03.1898 Aulhat-St-Privat Antoine SAUVADET.

QUESTIONS GÉNÉRALES

125-14351 Le dîner de mariage du marquis de La FAYETTE

Le dîner de mariage du marquis de La FAYETTE avec Melle Adrienne de NOAILLES eu lieu le 11 avril 1774. Le menu (qui sera présenté dans le prochain numéro) comporte des termes inconnus aujourd'hui, par exemple : 8 pots d'ouille, 2 à la jambe de bois... Qui pourrait les expliciter ? et donner une indication sur le nombre de convives ?

Jean-Louis DECOUZE (CGHAV-2199)

125-14352 Comment se déplaçaient nos ancêtres ?

Mes ancêtres IGONIN de Marat faisaient des « campagnes de sabots ». L'un d'eux est décédé à Prissac dans l'Indre le 30.05.1844 à 300 km de son domicile. Comment se déplaçaient-ils à pied, en voiture à cheval... ?

Hélène MENU (CGHAV-2693)

NDLR : à l'évidence à pied, car les déplacements en voiture étaient très coûteux et réservés aux « riches »

QUESTIONS PARTICULIÈRES

125-14353 ADIER-POINAS (43)

°, x (ca 1780-1785) et + Jean Pierre ADIER et Jeanne Marie POINAS, ca Yssingeaux, Araules, Grazac.

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14354 AULAGNER-JUGE (43)

°, x (ca 1760-1765) et asc. Jean Pierre AULAGNER et Marguerite JUGE ca Yssingeaux, Lapte St Jeures.

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14355 BAL-FAYDIT (FAIDY) (63)

° (ca 1750) et + des époux Jean BAL (fs François et Thérèse BRUN) x Perpezat 08.02.1774 Marguerite FAYDIT (fa Joseph et Antoinette SARLIEUE).

Jean DUDRAGUE (CGHAV-3159)

125-14356 BASTIE-SABATIER (43)

°, x (ca 1635-1645) et asc. Jacques BASTIE et Marguerite SABATIER ca Issingeaux, St-Jeures

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14357 BAYLOT-GRANGEON (43)

°, x et asc. du couple Blaise BAYLOT-Catherine GRANGEON (GRANGHON) d'où Claudine ° ca 1757, x 14.06.1810 Connangles Claude ROUX (y ° 17.02.1753, y + 05.03.1808)

Léa SIFFRIN-PELARDY (CGHAV-3151)

125-14358 BESSEYRIAS-DEGEORGES (63)

x Antoine BESSEYRIAS - Damiane DEGEORGES et x Barthélemy BESSEYRIAS - Marie DEGEORGES, ca 1660-1662 ca Ambert (non trouvé à Ambert mais beaucoup de lacunes à cette période)

Josette BLINEAU (CGHAV-2985)

125-14359 BICHELONNE (63)

° et + du couple Benoît BICHELONNE, fs Mathieu, x Medeyrolles 06.10.1711 Benoîte MARAND.

Paulette RAVIT (CGHAV-2370)

125-14360 BLEY-BERARD (43)

°, x (ca 1750-1760) et asc. Pierre BLEY et Françoise BERARD, ca Retournac, Beauzac

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14361 BONNET-BARBIER (43)

°, x (ca 1665-1675) et asc. Simon Jean BONNET et Catherine BARBIER, région d'Yssingeaux.

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14362 BORDEL-JARRIGE (63)

x Pierre BORDEL (° 15.08.1796 Tinlhat) - Marguerite JARRIGE, + 17.03.1857 Tinlhat.

Jean-Claude DELAVET (CGHAV-3101)

125-14363 BOSDURE-PASSELAIGUE (43)

x, ° et + Benoît BOSDURE (fs Sébastien et Marie BENOIT de La Faurie, Connangles) et Jeanne PASSELAIGUE (fa Benoît, + 22.09.1699 à 60 ans à Connangles) dont une fa ° ca 1666 et + 25.09.1704 à 38 ans à Connanges.

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

125-14364 BOUCHE-MATHEVET (63)

° et + du couple Benoît BOUCHE (fs André et Jeanne BOURDELLE) x Grandrif 16.07.1718 Marguerite MATHEVET (fa Georges et Jeanne PESQUIER).

Paulette RAVIT (CGHAV-2370)

125-14365 BRENAS-RABEYRIN (43)

° ca 1670-1680, x, + et asc. Claude BRENAS et Anne RABEYRIN.

Ginette BRENAS (CGHAV-3062)

125-14366 BRIVADIS-FERRODET (63)

°, x (av. 1767) et asc. du couple Claude BRIVADIS – Françoise FERRODET, d'où Benoîte ° 24.02.1767, x St-Sauveur-la-Sagne 15.09.1789 Antoine MONMEGE, y + 06.01.1830.

Léa SIFFRIN-PELARDY (CGHAV-3151)

125-14367 BRUN-CISSOIRE (63)

°, x et asc. du couple Estienne BRUN x ca 1765 Romagnat, St-Genès-Champanelle ou env. Martine CISSOIRE, dont une fa ° 1771 Fonfreide, St-Genest.

Jean PETIOT (CGHAV-2153)

125-14368 CASSIER (63)

° et asc. Joseph CASSIER x 1748 Anne BELLARD dont une fa ° 1778 Nadaillat, St-Genès-Champanelle.

Jean PETIOT (CGHAV-2153)

125-14369 CATHOL (63)

+ Jean Joseph CATHOL, ° 22.03.1745 Usson, fs Jean Antoine, notaire, et Marie JOLIERE, entré comme soldat au régiment des Gardes françaises le 28.01.1767, commandant d'armes à Malines le 10.06.1801, retraité le 14.03.1805.

Jean-Pierre BARTHELEMY (CGHAV-1260)

125-14370 CHABANOLE-LARDON (43)

° + x (ca 1790) et asc. Mathieu CHABANOLES et Jeanne LARDON, région de Grazac.

Christian VALLA (CGHAV-3260)

125-14371 CHALAMBEL (63)

Existe-t-il un recueil identifiant les « compagnons du tour de France » ou autre confrérie dans la région d'Issoire, fin XIX^e siècle ?

André CHALAMBEL (°1842, + 1919) a pratiqué le métier de ferblantier, fin XIX^e -début XX^e, à Issoire où il a réalisé le clocher de l'Hôpital et de multiples chefs-d'œuvre dignes des Compagnons.

Jean-Louis DECOUZE (CGHAV-2199)

125-14372 CHEVILHON (CHAVILHON) (63)

Origines sur Ambert ou env. de la famille CH(E/A)VILHON dont au moins 3 enfants : Jeanne x av. 1662 Antoine ITIER ; Damiane x av. 1662 Antoine CHABRIER ; Pierre x 1667 Marguerite THONÉY et x2 1692 Marie JACOB.

Michèle VERNAUDON-ROLLE (CGHAV-1587)

125-14373 COURTADON-BOUSCAUD (63)

° (av. 1735) et + du couple Pierre COURTADON (fs ? et Marie COUDERT) x Vernines (La Pointésie) 14.01.1750 Marguerite BOUSCAUD (fa Thomas et Jeanne MAZUEL.

Jean DUDRAGNE (CGHAV-3159)

125-14374 DAUPHIN (63)

+ Françoise DAUPHIN x Tauves 18.01.1785 Antoine ERA(I)GNE, dont Françoise ° 16.05.1790 Tauves, y x 26.01.1816, sa mère étant + à cette date. Antoine ERAGNE x2 Marie GUILLAUME, x3 Marie BOYER, et + 30.11.1825 Tauves.

Paulette MARTIN (CGHAV-2413)

125-14375 DECOUZE en Haïti

Ce nom semble originaire de la région de St Floret (63) où on le retrouve dans les actes jusqu'en 1669. Suite à découverte sur internet d'un lieu nommé Découzé proche de Jacmel en Haïti, je recherche toutes informations sur les migrations éventuelles de l'Auvergne vers cette région du monde. (les bases de données généalogiques de Haïti ne m'ont rien apporté)

Jean-Louis DECOUZE (CGHAV-2199)

125-14376 DECOUZE – DECOUZ – DECOUX

Le nom de DECOUZ ou DECOUX est présent en Haute-Savoie. Y a-t-il eu des migrations de la région d'Issoire, St-Floret, vers le Haute Savoie, (suite aux guerres de religion par exemple ...) ?

Jean-Louis DECOUZE (CGHAV-2199)

125-14377 DIVINIAS (63)

° Anne DIVINIAS fa Antoine et Françoise BEAL, x Job 26.11.1748 Damien GUILLOT.

Josette BLINEAU (CGHAV-2985)

125-14378 DUTHEIL-CHALARON (63)

x Antoine DUTHEIL et Françoise CHALARON ca 1745 Bongheat

° ca 1750 et + Anne DUTHEIL, leur fa, x Pierre BENOIT Marie ARNAUD (CGHAV-2955)

125-14379 FAYDIT-SARLIEUE (63)

° (ca 1710) , et +, région Vernines, St-Sauves d'Auvergne des époux Joseph FAYDIT (fs Gilbert et Marguerite BONNABRY) et Antoinette SARLIEUE (fa Antoine et Louise BOUCHAUDY), x Perpezat 25.02.1734.

Jean DUDRAGNE (CGHAV-3159)

125-14380 FILAIRE-CHAUTARD (43)

° et + du couple Pierre FILAIRE, meunier à Grangeon, , x Connangles 03.11.1764 Madeleine CHAUTARD, filandière de Siaugues-St-Romain, fa Jacques et Marie PORTAL. Desc ?

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

125-14381 FRANCOIS-GAYTE (63 ou 42)

x Annet FRANCOIS – Jeanne GAYTE ca 1675/1678, dans la région Puy-de-Dôme/Loire.

Paulette MARTIN (CGHAV-2413)

125-14382 GABY Marie (63)

°, + et asc. Marie GABY ° ca 1736/1737 Ste-Christine, et + ap. 1786 à Moureuille, veuve d'Antoine DAFFIX.

Michelle MILLETTE (CGHAV-1615)

125-14383 GALBAN (15)

° ca 1776 et asc. François GALBAN St-Martin-Valmeroux.

Michelle MILLETTE (CGHAV-1615)

125-14384 GIAT-LASCROUSTAS (63)

°, x et asc. du couple Ignace GIAT (fs François et Françoise RIBES) + 17.08.1734 Tauves x Jeanne LASCROUTAS y + 26.01.1727 ca 50 ans.

Odette VALENTIN-SMITH (CGHAV-1324)

125-14385 GRIVEL (63)

° et + Marie GRIVEL, fa Damien et Denise DURET, x Grandrif 30.07.1743.

Paulette RAVIT (CGHAV-2370)

125-14386 GUILHOT-ALIX (43)

x ou cm Jean GUILHOT – Louise ALIX ca 1670/1680, ca Les Estables.

Paul VERDIER (CGHAV-1333)

125-14387 ITIER (63)

Origines de la famille d'Antoine ITIER dans la région d'Ambert.

Michèle VERNAUDON-ROLLE (CGHAV-1587)

125-14388 JARSAILLON-JARRIX (63)

° et + Jean JARSAILLON, fs Antoine - Marie JARRIX. x 21.08.1725 St-Martin-des-Olmes

Paulette RAVIT (CGHAV-2370)

125-14389 LACOMBE (63)

° (ca 1776 Cros, Bagnols...), asc. et x d'Elisabeth LACOMBE avec Louis LEOTY dont Guillaume ° an V.

Raymonde PONT (CGHAV-3348)

125-14390 LACOMBE-BAGNOLS (63 , 15)

° ca 1720 Cros (15) ou Lanobre (15), x et asc. du couple Michel LACOMBE – Jeanne BAGNOLS (BAGNOLS) dont Charles x 03.03.1767 Cros Françoise ESTRADE.

Raymonde PONT (CGHAV-3348)

125-14391 LAUBIGNAT (63)

+ ap. 1808, St-Pardoux, Catherine LAUBIGNAT x Henry VIVIER

Michelle MILLETTE (CGHAV-1615)

*125-14392 MOINS-DUCHAMP (43)

°, x et + , à Connangles, de Pierre MOINS de Montrecoeur et Marguerite DUCHAMP de Champces, dont Jeanne ° 2.08.1716 (p/m : SABY, Marg. PY), Jeanne ° 02.11.1712 (p/m : Noël DUCHAMP, Jeanne CHEVALIER), Marie MOYS (m : Marie FABRE de St-Didier)

André DUCHAMP (CGHAV-2832)

125-14393 MONMEGE-POUGEON (63)

°, x et asc. du couple Christophe MONMEGE (° ca 1739, + 02.02.1797 St-Sauveur-la-Sagne) – Françoise POUGEON (° ca 1732, y + 17.02.1797), d'où Antoine ° ca 1764, y x 15.09.1789 Benoîte BRIVADIS, y + 05.08.1824.

Léa SIFFRIN-PELARDY (CGHAV-3151)

125-14394 NIGON (63)

° ca 1705 et asc. Guillaume NIGON St-Pardoux.

Michelle MILLETTE (CGHAV-1615)

*125-14395 PASSELAIGUES (43)

x Benoît PASSELAIGUES, conjoint inconnu, dont Jeanne x Benoît BOSDURE et + 22.09.1699 Connangles, et Anne x Pierre BOSDURE et Marie BENOÏD.

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

125-14396 PERCHER-PERCHER (63)

° et x du couple Annet PERCHER – Marie (ou Françoise) PERCHER, + 18.08.1820 et 19.11.1818 Charensat. Marie a un frère Robert.

Hélène MENU (CGHAV-2693)

125-14397 RANCHON-BERNARD (43)

x ou cm Jean RANCHON – Louise BERNARD av. 1690, ca Les Estables.

Paul VERDIER (CGHAV-1333)

125-14398 REDON-BOIS (43)

x ou cm Antoine REDON-Claudette BOIS, ca 1660-1670, ca Freycenet-la-Cûche, Monastier-sur-Gazeilles.

Paul VERDIER (CGHAV-1333)

125-14399 RIOU-MARTEL (43)

x ou cm Jean RIOU-Clauda MARTEL, av.1686, ca Vergezac

Paul VERDIER (CGHAV-1333)

125-14400 RODIER BIAGE-GAUTIER (63)

° et x du couple Jean RODIER BIAGE, ° ca 1736 Pont-du-Château – Gilberte GAUTIER, dont Jeanne y ° 17.10.1758

Jean Claude DELAVET (CGHAV-3101)

125-14401 ROMIEU-GUILHOT (43)

x ou cm Antoine ROMIEU-Marie GUILHOT ca 1660-70, ca Freycenet-la-Cûche, Monastier-sur-Gazeilles.

Paul VERDIER (CGHAV-1333)

*125-14402 ROUX-BOSDURE (43)

° et x des descendants du couple Claude ROUX x Connangles 24.11.1689 Catherine BOSDURE.

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

*125-14403 ROUX-DUCHAMPT (43)

°, x et + du couple Louis ROUX (de Pierre et Catherine BOSDURE, de Bellut) et Marie DUCHAMP de Champces dont Claude ° 04.01.1724 Connangles.

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

125-14304 ROUX-MOLYMAR (43)

°, x et + du couple Jacques ROUX (de La Motte, St-Pal-de-Murs) et Anthonia MOLYNARD (+ 09.05.1641 La Motte) dont le 1^{er} fils ° 24.12.1595 St-Pal-de-Murs.

André DUCHAMPT (CGHAV-2832)

125-14305 ROUX-ROUSSERIE (43)

° et asc. du couple Mathieu ROUX x 11.10.1747 Connangles Anne ROUSSERIE (° ca 1728, y + 23.04.1783)

Léa SIFFRIN-PELARDY (CGHAV-3151)

NDLR : si vous donniez quelques indications sur les parrains et marraines de leurs enfants cela aiderait grandement car les homonymes peuvent être nombreux.

125-14306 de SALESSE - de DIENNE

Asc. Marguerite de SALESSE x Jehan de DIENNE , fs bâtard de Jehan II de DIENNE.

Henri VITROLLES (CGHAV-262)

125-14307 SOUBRE (63)

° et asc. Antoine SOUBRE, serrurier, x 26.02.1715 Tauves Anne CHASTANIER, et + 14.05.1741, ca 55 ans, Rochefort-Montagne.

Odette VALENTIN-SMITH (CGHAV-1324)

125-14308 TRAPON-LORLAT (63)

°, +, x (ca 1750) et asc. Gilbert TRAPON et Marie LORLAT, région de Montaigu-en-Combraille.

Christian VALLA (CGHAV-3260)

125-14309 VERNET (63)

+ Jeanne VERNET, ° 18.05.1783 St-Sauves, y x 10.05.1801 Léger GUILLAUME dont Pierre y ° 25.10.1806 et y x 15.11.1832, sa mère étant toujours vivante.

Paulette MARTIN (CGHAV-2413)

QUESTIONS GÉNÉRALES DU FORUM

*@ 125-14310 Trézioux, station climatique ?

En effectuant les relevés des décès de Trézioux, une chose m'intrigue : dans les années 1750-90, il y a une proportion non négligeable de décès d'enfants en bas-âge originaires de paroisses assez éloignées : Billom, Lezoux, Thiers. On peut en déduire que de nombreux enfants étaient mis en nourrice dans la paroisse. Était-ce une pratique généralisée sur les paroisses campagnardes, ou est-ce que Trézioux bénéficiait d'un climat particulièrement sain et accueillant pour les nourrissons des villes (déjà) polluées ?

Dominique BOIS (GHAV-3082)

*@ 125-14311 Prénom Daniel

Je suis étonné, dans mes recherches généalogiques, de ne pas avoir, sauf pour le XX^e siècle, rencontré, une seule fois le prénom Daniel (le). Quelqu'un a-t-il une explication ?

Daniel GROISNE (CGHAV-2872)

QUESTIONS PARTICULIÈRES DU FORUM

@ 125-14312 BAGET-CHAISET (63)

x et asc. du couple Jacques BAGET-Marie CHAISET dont Anette ° 29.04.1720 Vassel.

Jean-Pierre BATISSE (CGHAV-3221)

@ 125-14313 BESSERIAS (63)

° Claudine BESSERIAS (BESSEYRON), fa Jacques et Damiane VIALATTE, ca 1744 St-Ferréol-des-Côtes.

Pierre GAUDON (CGHAV-1252)

@ 125-14314 BION-RODDE (63)

Filiation de Jeanne BION x 31.08.1779 St-Amant-R-S. Grégoire RODDE , fs Claude et Jacqueline MAROTTE, étant veuve d'Etienne VAYSSON. Elle est probablement fille de Benoît et Antoinette GENESTIER de Fournol, celle-ci, veuve de Benoît, s'étant x 1771 Claude RODDE, père de Grégoire. Autrement dit, Grégoire aurait épousé la fille de la 3^{ème} femme de son père. Demande confirmation.

Jean Marc FAYOLLE (CGHAV-2340)

@ 125-14315 BOISSIER (63)

° Gilbert BOISSIER, fs Jean et Jeanne ROCHE ca 1760 Trévoux.

Hélène LOCHEY (CGHAV-2018)

@ 125-14316 CHADENAT-SAPIN (63)

x ca 1696 Novacelles ? Jacques CHADENAT et Anne SAPIN dont Gabriel ° 09.01.1697 Novacelles et Pierre y ° 13.04.1704 et y x 04.09.1736 Jeanne DONDON.

Yves CARTIER (CGHAV-3314)

@ 125-14317 CHAPPAT (43)

Ts rens. sur la famille du notaire CHAPPAT vivant à Blesle vers 1550 (asc. et desc. si possible).

Marc CHAPPAT (CGHAV-2733)

*@ 125-14318 du CHASTEL de MUROL (63)

Sur la commune de Maringues je trouve plusieurs enfants naturels de différentes mères qui disent que le père est « le sieur Gabriel du CHASTEL de Murol ». Quelqu'un peut-il me dire si l'on doit comprendre que c'est le patronyme du père (éventuellement DUCHASTEL de Murol) ou que le père est châtelain au château de Murol.

Christine Emery DI BELLA (CGHAV-3031)

@ 125-14319 CHELLES (63)

° Damien CHELLES, fs Damien et Marie MENASSERES, ca 1726 St-Ferréol-des-Côtes.

Pierre GAUDON (CGHAV-1252)

@ 125-14320 CLEMONT-COUBAYON (63)

Asc. du couple Antoine CLEMONT (°ca 1610, + 12.03.1694 Saint-Maigner) – Bravye COUBAYON.

Xavier LOCHMANN (CGHAV-400)

@ 125-14321 DEGIRON (63)

Toutes infos sur Robert DEGIRON, reçu notaire au mandement d'Olliergues (en remplacement de Jacques CHARREYROL) le 30.12.1693 (E Tixier - Notaires). De quelques citations, on sait qu'il est né à Brousse le 18.07.1660 (actes manquants), qu'il a épousé (Cm 22.07.1683, cité dans acte ultérieur) Marie de MARGALET, fa Jean (+ 1689/1693), sgr du Vernet (Cunhat) et de Laval (Brousse) et Jeanne de ROZIERS (+ ap. 1697)..

En 1693 et 1695, il est dit procureur d'office (ou fiscal) au baillage de Sugères, en 1695 bailli de Domaizes, habitant le château de La Rochette (Estandeuil). A noter aux AD 63 la conservation d'épaves des minutes de l'année 1693 d'un DEGIRON, notaire à Montmorin. Est-ce lui ?

Il + av. 1712. Sa succession est prise par son fils Alexis François, ° 22.05.1684, reçu notaire d'Olliergues le 21.07.1719 (E. Tixier), mais exerçant à Brousse (minutes conservées et dépouillées de 1719 à 1753)

Merci pour tout parcelle d'information sur ce notaire qui apparait brutalement sans antécédent familial.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

*@ 125-14322 DELAVET (63)

° et asc. Jean DELAVET ca 1773, x 08.02.1791 Isserteaux Marie ROCHETTE.

Jean-Claude DELAVET (CGHAV-3101)

@125-14323 DUGNE (63)

° Benoît DUGNE, fs François et Jeanne SABLONNIERE, ca 1681 Trévoux.

° Antonia DUGNE, fa Annet et Jeanne BATISSAS, ca 1685 Trévoux.

Hélène LOCHEY (CGHAV-2018)

@125-14324 DUMAS (63)

+ Jérôme DUMAS, av. 13.09.1784 Viverols.

Jacques GARBY (CGHAV-3341)

@125-14325 ESTIER (63)

° Claude ESTIER à Viverols, y x 13.09.1784 Anne Marie DUMAS (y ° 15.02.1762).

Jacques GARBY (CGHAV-3341)

@125-14326 FAYET (63)

+ Marie FAYET, veuve Jean BOISSIER, à Trézioux entre 1849 et 1890..

Marie-Hélène LOCHEY (CGHAV-2018)

@125-14327 GARBY (63)

x de Jean Pierre GARBY ° 1799, et de Jean Baptiste GARBY ° 1802, dans la région de Saillant, mais pas à Saillant.

Jacques GARBY (CGHAV-3341)

*@125-14328 GIROI-LANDIER (63)

Cherche autour de Ardes, Boudes le couple Guillaume GIROI - Marie LANDIER , + av. 1770, dont un fs Jean °12.1737 et x à Versailles où il est dit "postillon chez le Comte de Noailles". A Versailles il y a un CM entre Jean GIROI et Catherine CHERVEUX qui seraient de Boudes.

Alain BREGIROUX (CGHAV-2362)

@125-14329 GOURBEYRE (63)

° Gabrielle GOURBEYRE, fa Jean de Valcivières, x Ambert 28.09.1711 Damien DANDRIEUX.

Josette BLINEAU (CGHAV-2985)

@125-14330 GRANGE - DAPSOL (63)

x Pierre GRANGE - ? DAPSOL avant 1635. Ts les enfants ° Ambert.

Josette BLINEAU (CGHAV-2985)

@125-14331 JALLAT OU JALLOT (63)

Filiation de Jacqueline JALLAT x ca 1697 Biollet Jean ROUDAIRE, peut-être fa Jean x 1686 Anne FONDRAS à Vergheas où on trouve JALLAT et JALLOT sans liens.. Doute avec JALLOT car, à la génération précédente Gilbert ROUDAIRE x Louise JALLAT Biollet mais devenue JALLOT dans Cm St-Hilaire 26/01/1597, fa Charles et Jeanne DUFRESSE (Roche d' A). Cherchant les origines des JALLAT, j'ai noté dans A. Peynot, « Marcillat en 1417 » « Msre. Gillebert HAUBERT chev. sgr. du Montheilh de Jallat... » devenu Montel de Gelat. Egalement lieu dit « chez Jallat » commune de Briffons. Dans « Dict. des noms en Auvergne » : « JALLAT surnom donné à un homme qui mesurait les denrées pour les taxer ; ancien français jallaie , mesure pour le vin ». Ces éléments m'incitent à penser qu'il existait bien une famille JALLAT distincte de celle des JALLOT. Quelqu'un a-t-il pu établir une généalogie JALLAT complètement distincte des JALLOT ?

Michèle ANQUETIN-MARTIN (CGHAV-2157)

@125-14332 LAROCHE (63)

+ Claude LAROCHE, fs Jean Balthazard et Antoinette CHATAIGNER à Thiers entre 11.1878 et 11.1880.

Hélène LOCHEY (CGHAV-1880)

@125-14333 MARCHAND (63)

°, x et + Marie MARCHAND, fa François et Marie AUBERT ca 1792, St-Ours ou env.

Florence BRUSSON (CGHAV-3352)

@125-14334 NOUALHAT-CAUTZANT (63)

x Jean NOULHAT, ° 02.12.1796 Pont-du-Château, et Peyronnelle CAUTANT, y ° 24.08.1799.

Jean-Claude DELAVET (CGHAV-3101)

@125-14335 PORTE-THURAIN

x Antonin PORTE (°02.04.1850 Clermont, fs Jean, maçon et Marie RIVALIER, y + 10.10.1904) et Joséphine THURAIN ca 1875/1885 (pas à Clermont, semble-t-il). Antoine PORTE était confiseur, demeurant 48 rue Blatin et av. de l'Observatoire. Recherche effectuée dans le cadre d'une étude sur les confiseurs d'Auvergne de Louis XI à nos jours.

Hélène MARTIN (CGHAV-3409)

@125-14336 PRADIER (63)

Gabrielle PRADIER ° 30.06.1706, fa Charles et Marie CHARRON, a-t-elle x 12.09.1724 St-Amant-R-S. Armand DURIF ou 12.09.1730 Fournols Benoît BONNETTE, ou est-ce x1 et x2 ?

Jean-Marc FAYOLLE (CGHAV-2340)

@125-14337 RIBEYROU-FRITEYRE (63)

°, x et asc de Marie (ou Jeanne Marie) RIBEYROU (ou RIBAYROU) x entre 1823 et 1830 à Etienne FRITEYRE. Etienne FRITEYRE a eu un fils, Antoine, avec sa première épouse en 1823 et en 1830 avec Marie RIBEYROU. Mais je n'ai pas trouvé le mariage à Ambert où a vécu le couple.

Michel RIGAUD (CGHAV-3323)

@125-14338 RODIER-BIAGE GAUTIER(63)

Ts rens. sur le couple Jean RODIER-BIAGE, marinier à Pont-du-Château, - Gilberte GAUTIER, dont Jeanne ° 29.08.1759 Pont-du-Château.

Jean-Claude DELAVET (CGHAV-3101)

@125-14339 SABATIER-MALSAN(G)

x Jacques SABATIER et Marie Anne MALSAN(G) av. 1730 Boudes.

Dominique FOURNIER (CGHAV-2546)

@125-14340 SAINTE-MARTINE – FAUVET (63)

x des parents du couple Julien de SAINTE-MARTINE x 03.02.1747 Château sur Cher Jeanne FAUVET, à savoir :
- François de SAINTE-MARTINE x Marguerite DUMONT
- Jean FAUVET x Marie FAUCONNET

Michèle ANQUETIN-MARTIN (CGHAV-2157)

*@125-14341 de VASSENEIX-LELONG

Ts rens. sur la descendance. des couples :

- Jean de VASSENEIX x 1652 Anne de ROCHEDRAGON

- Antoine LELONG x 1653 Dlle de VASSENEIX.

Jean Yves AUCLAIR (CGHAV-1127)

@125- VIGERIE (63, 15)

+ Jean VIGERIE ° 17.09.1814 Vernet-la-Varenne, x Allanche 29.09.1848 Marie VIDAL , ° 02.05.1828 Vernet-la-V., + 25.12.1915 Allanche, étant veuve.

Roselyne VIGERIE (CGHAV-



Réponses du CGHAV



RÉPONSES DU CGHAV

120-13708 PRAT-POURRAT Rectification.

Le mari d'Anne GRANGEON est Benoît (et non Bernard) SAUVADE.

121-13793 CHENENAILLES-SIOLAIRE (63)

Complément à la réponse parue dans AmA ! n° 122 : Marguerite SIOLAIRE, veuve Guillaume CHENENAILLE, + 05.04.1744 St-Amant-R-S. à env. 60 ans.

Jean-Marc FAYOLLE (CGHAV-2340)

121-13842 PERRIER-SANNAGHAL Rectifications

- Antoinette SANNAGHAL (du x2 de Damien) n'est pas x Antoine SANNAGHAL ; celui-ci est le mari de sa marraine Antoinette GRIVEL.

- Françoise SANNAGHAL ° 22.03.1722 x Ambert 04.08.1744 Barthélemy MOUHET (et non NOUHET)

La Rédaction

122-14056 de PLAZANET-du PEYROUX (63)

1- La généalogie des du PEYROUX est bien étudiée au T. 3 du Dict. des Familles d'Auvergne de REMACLE (réédité par l'ARGHA en 1995)

2- Jean Baptiste René PLAZANET est fs Pierre Jean Baptiste et Jeanne Roberte FAISSOLLE

Pierre Jean Baptiste PLAZANET est le 9^e enfant (sur 17) de Louis, notaire royal de Peyrelevade (19) et Jeanne LOMBARD. Les PLAZANET ont été notaires royaux de Peyrelevade pendant plusieurs générations aux 17^e et 18^e siècles.

3- Descendant de cette famille, j'ai une généalogie assez complète des PLAZANET que je tiens à disposition. En revanche, je serai très intéressé de connaître la descendance de Jean Baptiste René, maire de Pontaurmur, après son beau-père Charles François, maire du Peyroux.

Jean FIALAIRE (CGHAV-1650)

122-14065 VIALE-PAULIN (63)

Pas de x connu, mais voici quelques éléments :

- Jean VIALLE ° 25.04.1712 Vertolaye. P/m : Jean SOLLELIS, Antoinette VIALON, femme Pierre DEPLAT de Laire (et non ceux indiqués dans la question)

- Louise VIALLE ° 30.08.1706 (et non 1726) Vertolaye, le bourg, P/m : Annet PAULIN, frère (sic) Louise MOLIN, fa Mathieu, châtelain.

Source : table des baptêmes de Vertolaye du CGHAV.

Robert VIALLE (CGHAV-1481)

123-14066 Parrains et marraines (suite)

En faisant les relevés de Millery (69), j'ai trouvé le baptême de Marie RAVE, fa Antoine et Françoise FAYOLLE, avec pour marraine Marie FAYOLLE, âgée d'environ 3 ans, pour laquelle a répondu Françoise FAYOLLE, mère de ladite Marie.

Marie ARNAUD (CGHAV-2955)

123-14067 Reconnaissance d'un enfant naturel

En droit français, il n'est exigé, dans le Code Civil, aucune condition de capacité juridique pour reconnaître un enfant naturel. Cet acte qui a un caractère déclaratif et personnel est considéré comme un aveu.

C'est sans doute la raison pour laquelle un mineur qui reconnaît un enfant naturel peut effectuer cet acte seul et n'a pas à recourir à son tuteur pour ce faire.

Selon une jurisprudence constante (Rennes 08.03.1882 ou encore Caen 26.04.1887), le mineur peut reconnaître un enfant naturel sans l'assistance de son tuteur ou curateur. La reconnaissance est valablement faite par le mineur seul ... si étonnant que cela puisse paraître.

Yvette VIDAL (CGHAV-544)

123-14071 ACHARD-BLANVERDIER (63)

2- Jacques ACHARD, cultivateur à Sagnabelle, La Chapelle Agnon (LCA), y ° 30.11.1790, y x 06.11.1811

3- Marie BLANVERDIER ° 16.04.1785 La Fayolle, Augerolles

4- Antoine ACHARD, cult. Sagnabelle, x LCA 10.05.1785

5- Jeanne OSSEDAT, dite Antoinette au x et ° des enfants,

6- Jacques BLANVERDIER ° ca 1757, + 09.12.1822

7- Péronne DURAND, ° ca 1747, + 13.04.1819

8- Etienne ACHARD x av. 1761

9- Marie LIGIER ou ALLIGIER

dont au moins Antonia (°09.03.1761) Péronne (°23.05.1763), Antonia (° 04.02.1764), Antoine (° 08.10.1766) et Guillaume x LCA 23.10.1787 Jeanne FONLUPT dont Etienne °17.10.1788

10- Gilbert OSSEDAT, + av. 1785

11- Jeanne BEAL, Marat

12- Antoine BLANVERDIER

13- Marie VIALETTE

14- Antoine (Gilbert ?) DURAND

15- Marie JAILLER

N.B. : Les ° 1790 LCA non trouvées aux A.D.

Geneviève PLANTARD (CGHAV-1765)

123-14073 ALADANE de PARAIZE (63)

Louise ALADANE de PARAIZE ° ca 1822 Evaux (23), fa + Georges et + Madeleine Eugénie AUGIER des CHEZAUD,

veuve de Charles Gilbert de FRETAT, + 11.12.1890 en sa demeure au château de Montclavel à Aubiat. Présents 2 frères : Ferdinand, 76 ans, hab. château des Charmes à Marigny (03) et Léopold, 60 ans, château de Lavault ? à Montilly (03).

Geneviève PLANTARD (CGHAV-1765)

123-14077 BATISSE-BATISSE (43)

Les archives de La Chapelle-Geneste comportent des lacunes (1646-1677, 1679-1685, 1687-1690) et des passages illisibles. Aussi je n'ai trouvé que 2 naissances du couple Pierre BATISSE - Marguerite JOUVESHOMME :
- Jeanne ° 15.02.1686 ; p/m : Pierre PINAT, Jeanne FILERE
- Jean ° 25.06.1695 ; m : Catherine MONTMEGE.

Mais le 23.10.1714, ils marient 2 fs: Robert x Marguerite MATHALIN et Antoine x Claude BATISSE.

Odette VALENTIN-SMITH (CGHAV-1324)

123-14078 BATISSE-de MALCROS (43)

Isabeau de MALCROS + 05.08.1710 à 29 ans et Claude BATISSE 13 jours plus tard, le 18.08.1710, à 37 ans.. Typhoïde ?

A leur x, le 23.11.1700, Isabeau est dite originaire de Malvières. Enfants : Jean ° 15.03.1704 ; Claude ° 02.10.1706 ; Marie ° 25.01.1709.

Odette VALENTIN-SMITH (CGHAV-1324)

123-14080 BERAUD-FAURE (63)

2- Michel BERAUD, cultiv. aux Barsses, St-Priest-des-Champs, y ° 01.07.1839, x 31.01.1864 Villosanges (Cm 17.01.1864 Me Garret, not. à Pontaumur)

3- Gilbert FAURE, ° 25.03.1840 La Grangette, Villosanges

4- Michel BERAUD, + 30.03.1846 Lyon, x av. 1840

5- Catherine BARSSE (x2 François FAVIER, cult. les Barsses

6- Pierre FAURE, cult.à la Grangette, x av. 1840

7- Anne TIRADON.

Geneviève PLANTARD (CGHAV-1765)

123-14088 BOUCHUT(D) (63)

2- Pierre BOUCHUT ° 11.04.1852 St-Bonnet-le-Chastel., x 17.05.1905 ? Nancy (54)

3- Marie Françoise HENRY

4- Benoît BOUCHUT, entrepreneur T.P. à St-Bonnet, .y ° 01.03.1823, y x 07.07.1851 (même jour cm Me Vernaizon) T : Claude DUPIN aîné, 55 ans, aubergiste, oncle mat. de l'épouse, Barthélemy BOUCHUT, 39 ans, fr. de l'époux.

5- Anne SABATERIE, ° 01.06.1827 St-Bonnet-le-C.

8- Antoine BOUCHUD, entrepreneur TP à Fraisse, St-Bonnet ; ° 18.09.1783 L'Hospital, Chambon-s-Dolore, x1 St-Bonnet-le-Ch. 10.10.1809 Anne SABATERIE (y ° 07.10.1808, fa Antoine et Claudine CHAMBEFORT, et y + 22.05.1819) x2 St-Bonnet .04.1822 T : Barthélemy BOUCHUD, frère

9- Elisabeth OBENICHE ° 12.12.1792 Beuvayes, St-Bonnet

10-Pierre SABATERIE, marchand, St-Bonnet, y ° 04.11.1795, y x 07.02.1824 (T : Jean et Baptiste SOULIER, oncle épouse)

11-Jeanne DUPIN ° St-Bonnet 16.12.1797, + ap. 1850

16-Claude BOUCHUT, + 26 germ. an VIII

17-Claudine SAURET, + 23.04.1790

18-Vital OBENICHE

19-Catherine CARTIER

20-Mathieu SABATERIE, scieur de long, ° ca 1785, + 14.09.1831 St-Bonnet-le-Ch.

21-Anne (Jeanne) DUPIN, + ap.1823

22-Pierre DUPIN

23-Claudine SOULIER (SOULIER)

Geneviève PLANTARD (CGHAV-1765)

123-14107 CHOLET-CHANTELAUZE (63)

Jean CHOLET (CHOULET) ° ca 1673 (une sœur Anne ° 17.06.1672 Clavières, St Martin des O. p/m : Claude MONNET, Anne POTENTIE), + 09.10.1733 Clavières x St-Martin-des-Olmes 20.01.1695 (disp. 4° consang)

Benoîte CHANTELAUZE ° 26.05.1680 (p/m : Pierre CHANTELAUZE, Benoîte CLERMONDON), fa Benoît x 07.06.1671 St-Martin-des-O. Antoinette CLERMONDON de Clavières, y + 27.01.1747 (75 ans, son fs Pierre présent).

2 fa Anne CHOLET, l'une ° 29.05.1701 Clavières (p/m : Benoît CHANTELAUZE, Anne CHAULET), l'autre ° 13.07.1714 Clavières (p/m : Claude MALLAMENAYDE, Anne CHOLET)

René RODARIE (CGHAV-3045)

123-14108 CHOLET-DURIF (63)

Jean CHOULET ° ca 1645, + 07.11.1699 Clavières (son fs Jean présent), fs Jean du Solier (+ 28.10.1677 à 70 ans, au Trait de Haut, St-Martin-des-O.) y x 20.05.1669 Souveraine DURIF, veuve Jean MARTIN (y x 22.02.1656, + 20.03.1668 Clavières), fa Pierre (+ 20.03.1670, 92 ans, Clavières), y + 18.02.1689 à 53 ans.

René RODARIE (CGHAV-3045)

123-14126 GOURBEYRE-VEYSSIER (63)

A son x 13.02.1703 St-Ferréol-des-C., Anne GOURBEYRE est dite de Valcivières. Elle + 14.10.1759 au Solier, St-Martin des-O. à 65 ans. 5 enfants ° St-Ferréol et 3 ° St-Martin.

Guillaume VEYSSIER ° 11.04.1682 Chassagnols, St-Ferréol (ou 25.02.1678 car il y a 2 frères Guillaume), fs Vital et Marie VEYSSEYRIAS, + 06.04.1748 (75 ans) au Solier.

Sur Valcivières, 3 Anne GOURBEYRE sont susceptibles de s'allier à Guillaume VEYSSIER :

- Anne ° 06.07.1674 au bourg, fa Claude x Valcivières 25.07.1661 Anne BERNARD,

- Anne ° 06.09.1681 à Rimbaud, fa Martial et Anne BONNETON mais x 07.08.1708 Valcivières Jean CHANTEMERLE

- Anne ° 12.09.1685 Gourbeyre, fa Barthélemy et Jacqueline SAIGNER (x Ambert 15.06.1677)

René RODARIE (CGHAV-3045)

123-14152 PINGUET-SAUVANET (63)

2- Jacques PINGUET x 19.10.1755 Colombier (03)

3- Marie SAUVANNET,

4- Antoine PINGUET (x non trouvé à Colombier)

5- Marie MEILHET (+ av.1755)

6- Annet SAUVANNET x 04.02.1723 La Crouzille

7- Françoise BEAUNE (?), + av. 09.07.1737

12-Gilbert SAUVANNET

13-Madeleine FOURNET

14-Antoine BEAUNE, meunier au moulin de la Fourge

15-Anne BEAUNE + av. 04.02.1723

28-Gilbert BEAUNE

29-Marguerite SENSEAUME

30-Gilbert BEAUNE

31-Jacquette JEANPETIT

Enfants du couple Jacques PINGUET-Marie SAUVANNET baptisés à Colombier (03) avec p/m :

- Martin ° 25.03.1759 ; Martin PINGUET, Madeleine SEMONSU
- Jean Bapt. 05.03.1762; Jean Bapt PINGUET, Marie MONTANDRAU ; + 24.10.1762
- Patrocle ° 03.04.1764 ; Patrocle FORICHON, Jeanne FORRICHON
- Marie ° 01.03.1767 ; Antoine GUILLET, Marie MICHARD

Jacqueline DROLEZ-LACOUTURE (CGHAV-1479)

123-14159 RALLIERE-BOUDIER (63)

- 2- ntoine RALLIERE-RACOUX ° 23.11.1719 Chamble, Olmet, y + 14.03.1779, y x2 23.11.1751
- 3- Antoinette BOUDIER ° ca 1718, + 02.01.1783 Chamble
- 4- Claude RALLIERE-RACOUX,
- 5- Marguerite DELAVEST ° ca 1690, + 14.02.1745 Chamble
- 6- Benoît BOUDIER ° ca 1685, + 18.08.1750 Chamaly, Olmet y x 13.02.1719
- 7- Jeanne LONDICHE ° ca 1688, + 12.11.1773 Chamaly
- 8- N. RALLIERE-RACOUX,
- 9- Pironne RALLIERE, ° ca 1644, + 17.12.1734 Chabanoux, Olmet,
- 10- Annet DELAVEST
- 11- Pironne RIGAUD
- 12- Sébastien ROUDIER,
- 13- Antoinette TAILHANDIER, ° ca 1659, + 13.09.1746 Chamaly
- 14- Michel LONDICHE
- 15- Antoinette TAILHANDIER

Robert VIALLE (CGHAV-1481)

123-14160 RIBBES-CHOMIS (63)

Michel RIBBES ° 17.12.1678 Chantelauze, St-Martin-des-O., fs Louis y x 08.05.1673 Anne (Antoinette) VAISSIER (+ 21.06.1738 Chantelauze)
 x1 St-Martin-des-O 04.10.1701 Damiane FORESTIER (+ 04.02.1709 Chantelauze),
 y x2 ca 1710 (1^{er} enf. Suzanne ° 11.12.1711 et le dernier Anne ° 28.10.1730, Chantelauze) Jeanne CHOMYS, + 10.03.1747 à 61 ans Chantelauze. D'après les parrainages des enfants, Jeanne CHOMYS paraît être celle ° 21.03.1688 à Chomis, St-Martin, de Damien et Marie QUIQUANDON.

René RODARIE (CGHAV-3045)

123-14161 RIGAUD-PEGHEON (63)

- 2- Louis RIGAUD, ° ca 1719, + 30.12.1782 La Marélie, Olmet, y x 05.02.1742,
- 3- Antoinette Benoîte PEGEON ° ca 1727, + 28.10.1772 La Marélie, Olmet,
- 4- Sébastien RIGAUD, ca 1684, + 06.02.1773 La Marélie
- 5- Etienne AUBERT ° ca 1683, + 10.02.1773 La Marélie
- 6- Claude PEGEON ° ca 1695, + 20.07.1774 Frissonnet, Olmet,
- 7- Petronille Pironne VIALLE ° ca 1694, + 19.01.1751 Lambertie, Olmet
- 10- Antoine AUBERT
- 12- Jean PEGEON
- 13- Anne BEAL
- 14- Benoît VIALLE ° ca 1667, + 04.02.1741 Lambertie
- 15- Antoinette POMMERETTE ° ca 1667, y + 10.01.1737

Robert VIALLE (CGHAV-1481)

123-14169 ROYER-CARTIER (43)

Les ROYER (ROUYER) sont de Connangles. A noter

aussi Jean BERGER de Lespinasse, Bonneval, y x 22.07.1698 Anne ROYER de Vendillon, Connangles, dont Antoine ° 15.05.1699 Bonneval.

André DUCHAMPT (CGHAV-2834)

123-14239 de SOUSLEBOST-JALLOT (63)

Merci à Madame DROLEZ de son intéressante réponse.

Toutefois, une petite rectification à apporter, me semble-t-il, après relecture du TIXIER :

46- Paul DRUDY

47- Gabrielle MYET

et donc suppression des quartiers 92 et 93.

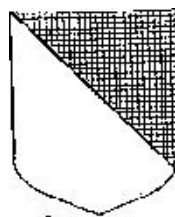
Xavier LOCHMANN (CGHAV-400)

124-14242 ALEXELINE (63)

Antoine ALEXELINE + 29.11.1810 St-Eloy.

Jeannine LACOUTIERE-DARBY (CGHAV-2453)

124-14257 CAPONY (63)



Jean Jacques AMELOT est + 07.05.1749. Son épouse, Anne de VOUGNY, son fils et sa fille Marguerite (x marquis de La Force) vendirent le marquisat de Combronde le 14.06.1764 à Gilbert François de CAPONY, chevalier de Saint-Louis d'une très ancienne et illustre maison

noble d'Italie (Florence) nommé Major Général de la Martinique le 20.11.1757, x 1761 La Grenade (Les Antilles) Anne Rose MARTEAU. Il fut le dernier marquis de Combronde en 1789.

La mairie de Combronde occupe l'ancien château (XVII^e) de cette famille et une salle du 1^{er} étage porte au plafond leurs armoiries et celles de leurs alliances. Les CAPONY portaient : tranché de sable et d'argent.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

124-14258 (AC)CARIAS-MAILHOT (63)

François ACCARIAS, de Perpezat, (parents non cités) x Briffons 15.02.1706 Gabrielle MAILHOT de la paroisse de Briffons (parents non cités).

Marie-Françoise BRUNEL (CGHAV-964)

124-14281 JUILLARD-VIRAVEAU (15)

1- Antoine JUILLARD ° 05.10.1808 Le Moulin, Condat, y x 27.07.1841 Marie VIRAVEAU ° 20.03.1821 (selon acte de notoriété)

2- Gabriel JUILLARD ° ca 1781 Le Moulin Bouzou, Condat, + 14.09.1812, y x 9 brum. an IX

3- Michele TOURNADRE

4- François JUILLARD

5- Françoise DOUHET

6- Bertrand TOURNADRE

7- Jacqueline LADEVIE

Marie VIRAVEAU, fa Antoine, x 27.04.1814 Condat Antoinette JUILLARD, qui est fa Antoine et Jeanne BARBAT.

Hélène PLANTARD (CGHAV-1414)

124-14298 ROUSSEL-GARDI (63)

- Claude ROUSSEL, journalier des Egaux, fs Claude et Anne MONTAGNE (+) x Fayet-le-Chateau 22.08.1775 Marie GARDI, journalier à la Farge, fa Antoine et Suzanne RUDEL(+) Tém.: Michel et Antoine ROUSSEL

frère et oncle, Louis BUISSON beau-fr. de l'époux ; Benoît GARDI, frère de l'épouse.

Enfants ° aux Egaux : Antoine ° 02.11.1776 ; Claude ° 22.12.1777 ; Michel ° 05.01.1784 ; Pierre ° 22.05.1785 ;

Marianne °24.01.1787, + 07.02.1789 ; Gilberte ° 18.09.1788, + 10.12.1788 ; Joseph ° 21.10.1789, + 01.11.1789 ; Claude ca 1792 ; Annette an II.

Pas de Pierre ° 24.11.1790 dans le seul registre existant de Fayet-le-Château

Claude ROUSSEL + 23 ventôse an XII à 87 ans, et Marie GARDI le 16.07.1810 à 62 ans.

- Claude ROUSSEL, laboureur des Egaux, fs Antoine et RODIER Françoise (+) x 05.02.1742 Fayet-le-Chateau Anne MONTAGNIE, laboureur à Lacombas, Brousse, fa Jean (+) et Anne DARTAIRE. Pr : Pierre MONTANIER, frère de l'épouse. Au moins, 8 enfants ° aux Egaux. Anne MONTANIE + 09.05.1759 ca 40 ans. Claude ROUSSEL x2 Anne BOISSIERE (BOISSERET)
- Antoine GARDY, journalier de la Farge, fs Joseph et Anne MONTELEON x 07.01.1746 Fayet-le-Chateau Suzanne RUDEL, journalier de Pilerayre, Montmorin, fa Robert et Marie FONTAINAS
- Antoine ROUSSEL, des Egaux, fs Jean et Antonia CHAVARROT (ou S, +) x 08.02.1712 Fayet-le-Chateau Françoise RODIER de Sallèdes, fa Claude et Jeanne ROCHETTE (+). 2 frères consanguins d'Antoine, fs d'Antonia DEPAILLER, se x le même jour : Annet x Jeanne LACHANS ; Jean le jeune x Magdelaine RODIER, sœur de Françoise.
- Joseph GARDY de la Farge fs Jean (+) et Marie DODEL x 20.01.1722 Fayet-le-Chateau Anne MONTELEON de Laschams, fa Mathieu (+) et Péronnelle MONTORIER
- Jean GARDY de Lachamp, fs Jean et Magdeleine GIDON x cm 02.09.1691 Me Jean Chalus à Fayet-le-Chateau Marie DODEL fa Antoine (+) et Antonia VENESSYE.

Geneviève PLANTARD (CGHAV-1765)

Franck FOURNET (CGHAV-2469)

NDLR : La 1^{ère} réponse très détaillée a été transmise à l'auteur de la question.

@124-14314 BARRIERE-RIGAUDIAS (63)

Grâce à l'obligeance de Melle Yvette JUMEL, je suis en mesure de répondre à ma propre question : le x François BARRIERE - Michèle RIGAUDIAS (mes 40/41) fut célébré à Paslières le 15-1-1794. Partant de ce chaînon manquant, que je recherchais depuis longtemps, j'ajoute (cf tables du CGHAV Paslières, Montvianeix et Puy-Guillaume):

- 80/81 Claude BARRIERE x 08.02.1774 Montvianeix Claudine RODDIER (+ 20.02.1834 Paslières)
- 82/83 Michel RIGODIAS (+ 19.07.1812 Paslières) x 03.03.1767 Paslières - Anne(tte) CHOTON (y + 3/2/1810)
- 160/161 François BARRIERE x 05.02.1742 Montvianeix Elisabeth CHAPUS (+ 18/1/1800 Paslières)
- 162/ 163 Bonnet RODDIER x ? Marguerite BARGE (Thiers ?)
- 164-165 : Gilbert RIGODIAS x ? Michelle FAURE
- 166/167 : James CHOTON x 19.02.1732 Paslières Agathe SABATIER
- 320/321 : Pierre BARRIERE x 08.02.1723 Montvianeix Jeanne FAURET
- 322/323 : Pierre CHAPUS x ? Catherine ROGER
- 332/333 : James CHOTON x ? Jeanne CLEMENSON
- 334/335 : Claude SABATIER x 09.02.1711 Paslières Anne MEUNIER

- 640/641 : Anthoine BARRIERE x ? Jeanne AMADIEU
- 642/643 : François FAURET x 14.01.1702 Puy-Guillaume - Marie MONGRAIN
- 668/669 : Jean SABATIER x ? Michèle DAUPHAN (DOSFAN)

- 670/671 : Guillaume MEUNIER x ? Anna GILBERT

- 1284/1285 : Jean FAURET x ? Jeanne SABATIER

- 1286/1287 : Gilbert MONGRAIN x ? Anne ANGLADE Joseph MAUBERT (CGHAV-1722)

124-14343 POMMEROL-CHABROL (63)

2- Martin POMMEROL, originaire de Charensat, teinturier, foulon à drap, ° ca 1647, + 02.11.1702 La Cruzille à 55 ans, x1 Montaigut-en-C.04.10.1674 Gabrielle AUBAISLE, veuve de Blaise GAUTIER, x2 La Cruzille 17.08.1693

3- Anne CHABROL, ° 02.12.1670 Montaigut, + 26.07.1739 La Cruzille

4- Etienne POMMEROL, + av. 1674

5- Jeanne TRAPON (ou FRAGON ?) + ap. 1674

6- Jean CHABROL, marchand, ° 16.10.1636 La Cruzille, + av. 17.08.1693

7- Anne DURIAT

12- Jehan CHABROL, + entre 1669 et 1704

13- Anne (ou Françoise) BOUCHARDON, + 1669/1704

14- Anthoine DURRIAT, + ap. 1669

15- Jeanne MICHEL + ap. 1669

24- Jehan CHABROL, présent au x de sa petite-fa Rose Marie le 10.01.1704 Montaigut avec Jean MARTIN

Le couple Jean CHABROL - Anne DURIAT a eu 3 fa prénommée Anne. L'épouse de Martin POMMEROL est l'une des 3, mais il est difficile de dire laquelle. Elles sont ° à Montaigut les 02.12.1670, 22.02.1673 et 26.04.1678 (cette dernière aurait 15 ans au x en 1693 ??).

Enfants du couple Martin POMMEROL - Anne CHABROL dont j'ai trouvé la ° à La Cruzille :

- François ° 24.10.1695, p/m : François RICHARD, écuyer, sieur de Prodeville, Louise CHABROL, fa + Jean et Anne DURIAT de Montaigut.

- Jeanne ° 19.11.1696, p/m : François LABEYE, marchand, Jeanne CHABROL

- Marie ° 18.05.1698 p/m : Me Antoine DURIAT, apothicaire à Montaigut, Marie CHABROL, sœur germaine d'Anne

- Jeanne ° 11.07.1701 : Me François CHEVALIER, marchand, Jeanne TABARDIN, femme de Guy TALON, marchand.

Yvonne DUBLANCHET (CGHAV-2548)

124-14349 SEPTIER-PACROS (63)

1- Claude SEPTIER ° 05.09.1769, + 30.04.1824 Ambert Tisserand

2- Jean SEPTIER, ° av.1732 Vertolaye, Ressoncles, + ap. 1769, x 20.01.1761 Vertolaye

3- Marie CHAPAT Marie, ° av.1737 Vertolaye, + ap. 1769 Cibertasse

4- Damien SEPTIER, ° 1698/1709, + av.1724, x 22/11/1724 Vertolaye

5- Antonia BOUCHET, ° av.1709, + 1724/1761

6- Jacques CHAPPAT, ° av.1717, + 1734/1760, x av. 1733

7- Antoinette TARIT, ° 1717, + av.1760,

8- Claude SEPTIER, ° 1671/1683, + ap 1698, laboureur, x 11.11.1698 Vertolaye

9- Clauda MIOLANE, ° 29.09.1675 Vertolaye, Le vernet de dore, y + 03.04.1747,

- 10- Pierre BOUCHET, ° av. 1677, + av.1738, x
01.09.1705 Vertolaye
- 11- Clauda DIXMERIAS, ° 1680/1683 Job (63), Cruxiols,
+ 27.04.1723 Vertolaye Le Vernet de Dore,
- 12- Pierre CHAPAT, ° av.1700, + av.1724, x av. 1716
- 13- Marie BOUCHET, ° av.1700, + ap.1724,
- 14- Jean TARIT, ° 03.02.1658 Vertolaye, + ap.1700, x
av.1700
- 15- Clauda CHABRIER, ° av.1685, + ap. 1724,
- 16- Benoit SEPTIER, ° 1654 Job, Rerolle, + ap.1698, x av.
1670, Tisserand
- 17- Anne POMEYROL, ° av. 1668, + ap. 1698,
- 18- Jehan MIOLANE, ° 11.08.1652 Vertolaye, Lachamp,
+ 05.05.1712 Vertolaye, Le Vernet de Dore, Voiturier,
x 31.01.1673 Vertolaye
- 19- Pironne GIRODON, ° 19.08.1646 Vertolaye, le bourg +
02.07.1682 Vertolaye, Le Vernet de Dore,
- 20- Jehan BOUCHET, ° 20.01.1647 Vertolaye, La Roye,
+ 16.07.1712 Vertolaye, Métayer, y x 23.09.1670
- 21- Michelle BEAL PREVOST, ° .av. 1648, + 05.10.1680
Vertolaye, Le Travest,
- 22- François DIXMERIAS, ° av.1640 Job, Cruxiols, + av.
1705, Laboureur, x av. 1660
- 23- Françoise REYROLLES, ° av. 1645, + 19.09.1723 ,
- 28- Blaise TARIT, ° av.1631, x av.1647
- 29- Anna DEBARGES, ° 08.04.1607 Vertolaye, Les
Brassets
- 32- Jean SEPTIER, ° av.1652, + av.1670 ,
- 34- George POMEYROL, ° 1652,
- 36- Jean MIOLANE, ° av.1623 Bertignat, Lachamp, + ap.
1652, Voiturier, x 18.09.1639 Bertignat
- 37- Clauda VERNET, ° av.1623, + ap.1652,
- 38- Claude GIRODON, ° 24.09.1607 Vertolaye, le Bourg,
+ 31.01.1673 Vertolaye, Hoste, x .av. 1630
- 39- Anne COMBRIAT, ° 1610 Job, + 23.12.1679
Vertolaye
- 40- Jean BOUCHET GRINEL, ° 28.04.1625 Marat, La
Bertigne, + 12.10.1681 Vertolaye Le Travest, x
06.06.1645 Vertolaye
- 41- Marie BERODIAS, ° 13.10.1622 Ambert, y +
01.01.1680 Bost,
- 42- Jean BEAL PREVOST, ° 06.11.1604 Job, les Beaux, +
ap. 1648, Marchand, x 1622/1629
- 43- Anna TOURNEBIZE, ° 30.08.1615 Job, les Beaux, +
av. 1681 ,
- 44- Gabriel DIXMERIAS, ° 1613/1615 Vertolaye, Tarrit,
+ ap. 1637, x 19.02.1637 Vertolaye
- 45- Françoise PELISSON, ° av.1622 Job, Cruxiols, + ap.
1637
- 58- François DEBARGES, ° av. 1569 Vertolaye, Les
Brassets, + 18.12.1649 Vertolaye, Garnier, y x av.1604
- 59- Antonia TOURLONIAS, ° av. 1586 Vertolaye, y +
01.08.1646 Vertolaye,
- 72- Jean MIOLANE, ° av. 1607 Bertignat, Bourdelles,
x av.1623
- 73- Jeanne MOLIN, ° av.1607,
- 74- Georges VERNET, ° av.1597 Vertolaye, Le Vernet de
Dore, + 1612/1639, x av. 1612
- 75- Anna LESLY, ° av.1586, + 01.12.1631 Vertolaye, Le
Vernet de Dore,
- 76- Guillaume GIRODON, ° av. 1585 Vertolaye, +
1607/1630, Vertolaye, Hoste, > , y x 30.04.1601
- 77- Anna du Mahut, ° 1573 Vertolaye, y + 11.09.1638
- 78- Damien COMBRIAT, ° av.1585 Job,
- 80- Jean BOUCHET GRINEL, ° av. 1608, + ap.1623, x
av. 1623
- 81- Antonia TARRIT, ° av. 1608, + ap.1623,
- 82- Michel BERODIAS, ° av.1600, + 1642/1648, Métayer,
x av.1622
- 83- Agathe POURRAT, ° 09.05.1604 Ambert, + ap. 1642
- 84- Antoine BEAL PREVOST, ° 1570/1592 Job, les
Beaux, + .av.1607, x .av. 1600
- 85- Marguerite BEAL, ° av.1592, + av.1607 ,
- 86- Antoine TOURNEBIZE, ° av. 1598, x av. 1614
- 87- Isabel Alix BEAL, ° av. 1598
- 88- Annet DIXMERIAS, ° av.1597 Marat, Les chatoux,
+ 10.10.1639 Vertolaye, Laboureur, x av. 1612
- 89- Joannon Marguerite TARRIT, ° av.1597, + 1630/1635
- 90- François PELISSON, °/1607, ,
- 116- Guillaume DEBARGES PELAUD, ° av. 1541
Vertolaye y + 27.06.1631, Florasse, y x av. 1569
- 117- Gabrielle GIRARD, ° av. 1545 Vertolaye, + ap.1604
- 118- Antoine TOURLONIAS, ° .av. 1560 Vertolaye, y
x av.1585
- 119- Antonia VYE, ° 1566 Vertolaye
- 150- Martial LESLY, ° av. 1550 Vertolaye, + 1612 ,
- 152- Claude GIRODON, ° av. 1562 Vertolaye, + ap.1612,
x av. 1585
- 153- Clauda CHANTELAUZE
- 164- Ferreol BERAUDIAS, ° av.1592, x av. 1607
165- Jacqueline DUPUY, ° av. 1592
- 168- Barthelemy BEAL PREVOST, ° av. 1545 Job, Les
Beaux, + 1570/1601, x av.1570
- 176- Jean DIXMERIAS, ° av. 1540 Marat, Les chatoux, ,
- 178- Jean TARIT JOUANON, ° av.1564, x av. 1580
- 179- Jeanne SOLLELIS, ° av. 1564
- 180- N PELISSON, x av. 1590
- 181- Jeanne SOLLELIS
- 232- Annet DEBARGES PELAUD, ° av. 1520 Vertolaye,
+ 05.01.1620 Marat, x av. 1541 Vertolaye
- 233- Benoite CHANTELOBE, ° av.1520, + 05.01.1620
Marat
- 304- Guillaume GIRODON, ° av. 1544 Vertolaye (63), y +
16.12.1610, Hoste, x av. 1559
- 305- Anthonia CARTADE, ° av. 1544, + ap. 1602
- 328- Georges BERAUDIAS, ° av. 1577
- 356- N..TARIT, ° AV. 1504
- LE SOSA 4, DAMIEN SEPTIER, EST MON SOSA 166,
ET LE 232 ANNET DEBARGES PELAUD,
PROBABLEMENT UN ANCETRE. LES DIVERSES
DESCENDANCES M'INTERESSENT EGALEMENT.
- JEAN-FRANÇOIS CROHAS (CGHAV-739)
- NDLR : ARLETTE PACROS (CGHAV- 2478) ETUDIE
LE LONG PROCES QUI A EU LIEU ENTRE LES
FAMILLES PACROS ET ACHARD A LA SUITE DE
LA CONTESTATION, LE 09.03.1839, PAR MARIE
ACHARD (X 25.01.1780 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE
ANTOINE PACROS QUI + 04.09.1828) DE LA VENTE
DE BIENS DOTAUX PAR SON MARI LE 25.06.1793
ET QUI FAIT L'OBJET D'UN JUGEMENT DU
TRIBUNAL D'AMBERT DU ... 28.06.1854. NOUS
AURONS DONC L'OCCASION DE REVENIR SUR
CETTE FAMILLE
- @125-14310 TREZIOUX, STATION CLIMATIQUE ?
- Je ne pense pas que le climat de Trezioux ai une influence
sur le nombre d'enfants en nourrice. Il faut plutôt

rechercher les causes dans un besoin d'argent de quelques familles, la bonne réputation de certaines de ces nourrices pour qui les placements se succédaient d'autant plus vite que le décès de l'un de ces pupilles laissait la place pour un suivant, mais également le besoin de placer des nouveaux nés pour des périodes plus ou moins longues : enfants naturels, mères décédées, extrême pauvreté. Les raisons de ces décès répétitifs pourraient se trouver dans la fragilité de ces nouveau-nés, placés là dans l'espoir que le climat réputé sain pourrait les sauver, mais aussi dans les conditions d'hygiène pas toujours favorables, malgré le dévouement de ces nourrices. Il serait intéressant d'étudier les familles de placement pour suivre d'éventuels placements répétitifs et faire un rapprochement avec les naissances au sein du couple accueillant. Les notables de Trezioux (curés, notaires, personnages importants divers) ne pourraient-ils pas être à l'origine de ces placements, surtout si les paroisses d'origine sont souvent les mêmes.

Eventuellement voir sur les registres des paroisses d'origine si des débuts d'explications ne peuvent pas s'y trouver : enfants naturels, mères décédées en couches etc

Jean-François CROHAS (CGHAV-739)

@125-14311 Prénom Daniel

Daniel est un prénom biblique. Le stock des noms/prénoms s'est constitué au Moyen-Age soit à partir de souches germaniques (Guillaume, Robert), soit à partir de souches romaines et/ou chrétiennes (Pierre, Jean, Antoine, etc.), et les prénoms bibliques n'ont été que très peu utilisés.

Par contre avec la réforme, les protestants ont pioché dans les prénoms bibliques : Daniel, Isaac, Elie, etc. En Auvergne, il y a eu très peu de protestants, et certains prénoms ne se sont donc pas diffusés.

Jean-Noël Mayet (CGHAV - 657)

Je confirme. Ayant travaillé sur plusieurs communautés protestantes en Provence, le prénom Daniel est un indicateur de protestantisme.

D'ailleurs après la révocation de l'Edit de Nantes (oct 1685), les curés ont souvent transformé le prénom Daniel en Denis.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

Dans les Hautes-Alpes où la RPR était bien installée, le prénom Daniel se trouve dès le 17^e siècle. Il est pratiquement toujours le signe que la famille était protestante.

Bernard TIXIER (CGHAV-1967)

@ 125-14318 du CHASTEL de MUROL (63)

Dans le Dictionnaire des fiefs de Basse Auvergne de Remacle, je note la présence d'un Gabriel ANDRODIAS, écuyer, seigneur de Murol (paroisse de Luzillat). Il s'est marié 2 fois:

x1-le 21.08.1736 avec Marie Elisabeth AMARGGOT de Quinsaine

x2. avec Geneviève Gabrielle NELLON de la Tournelle.

Et comme Luzillat n'est pas très loin de Maringues, il y a fort à parier que ce soit ce Gabriel qui essaïmât ici ou là, ne se contentant pas de ses femmes légitimes.

Par ailleurs, je note dans le tome I de TIXIER que ces ANDRODIAS étaient appelés couramment ANDRODIAS du CHASTEL à la fin du 17^e siècle, reprenant le nom du fief qu'ils possédaient à Paslières, fief acheté en 1643.

Par la suite, conséquence du mariage d'Antoine ANDRODIAS, sgr du Chastel, avec Marie AUBIER en

1706, héritière de Murol, les ANDRODIAS deviennent également possesseur du fief de Murol (et du château) à Luzillat, d'où l'appellation de Gabriel du CHASTEL de MUROL que vous avez notée. Le nom d'origine d'ANDRODIAS ayant disparu comme cela se pratiquait fréquemment alors.

Il est possible que Guillemot dans sa généalogie des ANDRODIAS est noté ces naissances illégitimes.

Henri PONCHON (CGHAV-62)

@125-14322 DELAVET (63)

Jean DELAVET bapt. 03.11.1771 Fayet-le-Château, fs Jacques et Gabrielle CHAMARET (nom figurant dans l'acte de x, à préférer à celui de CHAVARROT relevé au bapt. en faisant sans doute une erreur de transcription), du Peyreret. P/M : Jean BARRIERE, Jeanne FAYET.

Jacques DELAVET x Fayet-le-Château 20.12.1768 Gabrielle CHAMARET de St-Julien-de-Coppel. Acte sans filiation.

A Fayet-le-C., 2 baptêmes de Jacques DELAVET :

- le 05.10.1721, Jacques fs Michel et Jeanne RAVEL du Peyreret. p/m : Jacques RAVEL de La Rode d'Isserteaux, Antonia PRAT, femme de François DELAVET.

- le 12.12.1739, Jacques fs Antoine et Marie COUPPAT du Peyreret. p/m : Jacques BARRAYRE, Louize DUTEIL, femme de Bertrand DELAVET.

Franck FOURNET (CGHAV-2469)

@125-14328 GIROI-LANDIER (63)

GIROI et LANDIER sont des patronymes que l'on rencontre dans le sud du Puy-de-Dôme, dans une zone qui s'étend entre Ardes, Besse, Issoire et St-Germain-Lembron.

Personnellement, en faisant des relevés sur Antoingt et Mareugheol, j'ai rencontré aux XVII^e et XVIII^e :

- quelques LANDIER, mais ils y sont rares.

- quelques GIROI, mais tous originaires d'autres paroisses (Valbeleix, la Chapelle-Marcousse, Roche-Charles, Compains, Chassagne, Dauzat-sur-Vodable, ...).

Les pistes Boudes ou Ardes paraissent plausibles pour le mariage Guillaume GIROI(X) x Marie LANDIER, mais élargir vers Rentières, la Chapelle-Marcousse ou Madriat pourrait s'avérer payant.

Je peux également exclure un certain nombre de paroisses pour en avoir fait des relevés (publiés ou en cours d'élaboration): Mareugheol, Antoingt, Vodable, Dauzat, St-Hérent, Chassagne.

David COUYRAS (CGHAV-2890)

@125-14331 JALLAT ou JALLOT

Les versions JALLAS ou JALLAT, se retrouvent à Vergheas et Charensat, et à la campagne où l'on parle occitan, contrairement peut-être aux origines bourgeoises ou bourbonnaises des JALLOT, à Evaux ou Pionsat, où l'on parle français. un long travail de déchiffrement des BMS de Charensat et Vergheas apportera certainement la clef de ces filiations. les parents possibles que je connais sont :

- à Vergheas : Louis JALLAT x ca 1650 Anne BESSE,

- à Charensat : Estienne JALLAT, des Reliers, x 08.02.1655 Françoise BEAUFORT, des Lignièrès.

- à Charron : Michel JALLAT x ca 1650 Marie BOURNAUD

Le Montel de Gelat, grâce à la famille AUBERT, a donné le jour à un pape. la paroisse a aussi appartenu aux LA FAYETTE, durant des siècles. selon TARDIEU, en 1270 la paroisse s'appelait « *montel degelatum* », c'est à dire le mont.déglé.

Mais que le nom de la famille JALLAT, soit JALLOT anobli par une alliance avec une ROCHEDRAGON, vienne d'un mesureur de vin, ce n'est pas improbable !.

Il pourrait être intéressant de regarder deux généalogies :

- la généalogie DU TAUX, chez Remacle. N.. JALLOT x Anne DU TAUX, ca 1650. Peut-être est-ce le chaînon manquant ? Les DU TAUX sont Sr de Biollet, Bunleix en partie, à deux pas de Charinges, ou vivent Jean ROUDAIRE et Delle Jacqueline JALLAT. Ils sont notoirement nobles, car exempts de taille. Le suffixe AS nobiliaire, en patois, pourrait ainsi s'expliquer. Jacqueline a 2 sœurs, vraisembl., x Gilbert THUEL, de Termes, et Jean DU BOSCLARD, de Vergheas.

- la desc d'Etienne JALLOT, greffier de la Chaux, x ca 1599 Agnette ROUDELLÉ. Il est possible qu'il y ait identité avec Etienne x 1607 Marg FILLIAS. Les indices me paraissent converger vers les LIGONDES, ou Antoine du LIGONDES x 1626 Anne JALLOT, donc plutôt coté Charron, en lien avec Chateaubodeau.

Pierre GRANGE (CGHAV-472)

@125-14341 de VASSENEIX-LELONG

On peut remonter la filiation de Jean LELONG le père d'Antoine LELONG marié en 1653.

En effet, Gervaise GERAUD veuve d'Antoine LELONG de St Gervais fait une donation le 07.02.1635 à Jean LELONG son fils, marchand boucher de St Gervais (B. Ins. 170 folio 255 verso).

Une génération avant, le 07.02.1601, Me Gervais LELONG tailleur d'habits fils de Me Antoine LELONG épouse honnête femme Gilberte BELLEDENT, veuve de Gabriel MOLLIN, fille de Me Jean BELLEDENT de Riom, remarié avec honnête femme Marguerite GUERITON, belle-mère de Gileberte BELLEDENT (B. Ins. 121 folio 194).

Enfin, une génération plus tôt, Antoine LELONG, laboureur, du Bouchet mais habitant St Gervais, époux de Catherine BARGE, dote d'un titre clérical son fils Michel LELONG. Ses autres enfants sont Michel et Madeleine (B. Ins. 106 folio 328).

Beaucoup d'Antoine et de Gervais ! Donc certainement une parenté avec le notaire Gervais LELONG de 1589.

Jean-Noël MAYET (CGHAV-657)

125-14392 MOINS-DUCHAMP (43)

Les 3 enfants sont : Marie ° 13.03.1711, p/m Guillaume PYN et Marie FABRE de St Didier (sur Doulon) ; Jeanne ° 2.11.1712, p/m Noël DUCHAMP, oncle maternel, Jeanne CHEVALIER ; Jean ° 1.05.1716, p/m Jean SABY, Marguerite PIN.

A noter x Connangles 14.02.1708 de Pierre MOYT et Anne BAYARD, ts deux de Montrecoux (Tém. : Jacques BOSDURE des Mures (Cistrières) et Anthoine BAYARD de Bressolettes (St Alyre). A noter + 4.12.1709 d'Anne BAYARD, de Montrecoux, âgée de 65 ans.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

125-14395 PASSELAIGUES (43)

Jeanne PASSELAYGUE, fa Benoit de Hierbettes (St Léger) x Connangles 26.06.1669 Benoit BOSDURE, fs + Sébastien de La Faurie (Connangles) ; Tém. : Benoit BOUDURE, oncle de l'époux. D'où Catherine, ° 12.10.1670, p/m Pierre PASSELAYGUE d'Hierbettes, Catherine FOUILLET de La Faurie

Anne PASSELAYGUE, fa Benoit de Hierbettes (St Léger) x Connangles 28.02.1672 Pierre BOSDURE, fs Benoit et Marie BENOIT ; Tém. : Maurice BOUDURE, Benoit BOUDURE, père de l'époux, Claude BARTHELEMY, Michel BLANC des molins d'Hierbettes, Marie BENOIT, mère de l'époux, Jean de SIMOND, beau-frère de l'épouse, de Mont(clard ?)

Les pères des deux mariés, Sébastien et Benoit sont frères. La citation de Maurice BOUDURE avant le père de l'époux en fait probablement un frère aîné (x Vitale REYNAUD, de Jozat ?, d'où au moins un enfant en 1669.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

125-14402 ROUX-BOSDURE (43)

- Jeanne, ° 28.04.1691 Granghon (Connangles), p/m Claude PARRY et Jeanne PASSELAYGUE

- Pierre, ° 7.04.1692 Granghon, p/m Pierre BOSDURE et Charlotte PASCAL, x Connangles 5.10.1711 Jeanne MISSIONIER, fa Pierre et Marie PASSEMARD, ° 15.06.1692, + 23.02.1741, d'où 10 enfants

- Marie, ° 27.03.1697 Granghon, p/m Benoit BOSDURE et Marie ROUX

- Pierre ° 16.04.1700 Chasles (Connangles), p/m Pierre BARTHELEMY de Freidemaison et Charlotte PASCAL (+ 19.05.1701 Chasles, x Pierre ROUX). Parrain en 1720, oncle paternel d'une fa de Pierre ci-dessus.

- Marie ° 4.03.1703 Chasles, p/m Claude ROUSSEL de Sembadel, Marie BOSDURE de Champces. Tém. : Pierre BOSDURE de La Faurie, Jean ROUSSEL de Sembadel

Catherine BOSDURE + 25.09.1704 Chasles (Connangles)

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

125-14403 ROUX-DUCHAMPT (43)

Louis ROUX ne semble pas fs de Pierre et Catherine BOSDURE (cf. réponse 125-14402) : pas d'espace dans le temps pour une naissance supplémentaire.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

PUBLICATIONS DU CGHAV

Pierre Lucien POUZET (†), originaire de Vertolaye, a réalisé un vaste travail généalogique ; il reconstruit, à partir des registres paroissiaux et d'état civil et des actes notariaux, les familles de la région de Job, Marat, Vertolaye, Olliergues et environs.

Généalogie des familles BEAL à Job, Vertolaye, Marat

Différentes familles de la région de Chabasse, Job, Marat, Vertolaye (Tome I et Tome II)

Les familles étudiées dans le Tome I sont : BOUTONNASSE (4 pages), CUZIN (27), EPECHE (9), FOUQUET (11), GIRODON (6), GOUTTEBEL (27), LACHAMPT (18), MALHAIRE (11), MEGEASSOLLE (21), POLNAREL (3), POUNARD (2), SOLLELLIS (32), TAILHANDIER (41 pages uniquement sur Marat)
 Dans le Tome II ce sont les familles suivantes : BARTIN (4), BECHERIE (13), CHARLAT (14), COLLANGE (10), COTTIN (5), COUDERT (9), DEBARGES (21), GALLON (4), GOUTTEBROZE (23), HERBASSIER (5), LASSA(I)GNE (8), MON(N)ET (9), ROURE (6), TAR(R)IT (79), soit 215 pages

Anciens noms et vocables des PAROISSES ET COMMUNES du Puy de Dôme XV^e – XX^e siècles, par Jean Noël MAYET

Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire XVII^e – XX^e siècles, par Alain ROSSI

Les généalogistes, dont la matière première est la masse des registres paroissiaux ou d'état-civil, se retrouvent régulièrement confrontés à la difficulté de l'identification des lieux cités : le cadre administratif auquel font référence les vieux papiers a en effet bien changé au fil des siècles... Ces index des noms actuels et anciens, alphabétique, et à entrées multiples, permettra au généalogiste de se repérer dans les changements de dénominations, créations, disparitions des paroisses et des communes.

Aix-la-Fayette, regard sur son passé, par Jean LASSAGNE

Ayant remarqué l'existence de nombreux documents d'archive concernant cette commune, Jean LASSAGNE les a rassemblés en un même ouvrage afin d'avoir une idée plus nette de ce que fut Aix avant nous. L'ouvrage comporte 4 grands chapitres : Aix avant la Révolution, Aix au temps de la Révolution, Le 19^e siècle et de 1900 à nos jours.

Il s'agit de la reproduction d'un document dactylographié de 1992.

Généalogie de quelques familles aux confins de l'Auvergne, du Limousin et de la Marche par Joseph PRADEL

Joseph PRADEL avait établi depuis de nombreuses années des notes généalogiques sur 17 familles situées aux confins des trois provinces de l'Auvergne, du Limousin et de la Marche, à la limite des départements de la Corrèze, de la Creuse et du Puy de Dôme.

Cela concerne les familles BARRIER, BERTRAND, BONY, BOURRAND, BOUYON, CHASSAING, CHORIOL, DESORTIAUX, FAUVERTEIX, GORCE, JOHANNEL, MEGE, PEYRONNET, RIBEYROLLES, SIMONNET, TARDIF, VEYSSET. On trouve ces familles à Bourg Lastic, Briffons, Eygurande, Herment, Laqueuille, Messeix, St Étienne des Champs, St Sauves, Tortebsse, Verneugheol, Voingt et paroisses avoisinantes. Au total 230 pages.

Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais : Actes de Tutelle et Curatelle par Richard DUJON

Menat. Son travail est accompagné d'un index des patronymes.

À travers les actes, septembre 1727 à mars 1733, du bailliage de Pionsat par Richard DUJON

NOUVEAU

Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne, par Marie Claude CHASTEL

Nous avons tous été confrontés dans des textes anciens à des termes « bizarres » que nous n'avons pas su interpréter.

Ce « petit vocabulaire » comporte plus de 460 termes ou expressions, les plus fréquemment rencontrés dans nos recherches. Ils définissent une profession, une coutume, des termes religieux ou médicaux, des outils, des mesures, la monnaie et la fiscalité, la vie quotidienne, etc.

Les définitions sont volontairement courtes et concises.

Ce vocabulaire est complété de tableaux très utiles : les mesures et monnaies anciennes, les degrés de parenté, les âges au mariage, et aussi un tableau de concordances entre le calendrier révolutionnaire et notre calendrier grégorien.

Au total 58 pages et 2 planches hors texte de photos d'objets.

COMMANDE A ADRESSER :

à M. Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles, 92310 Sèvres.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

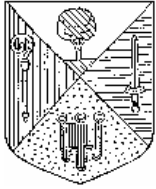
Commande :

- « Généalogie des familles BEAL », de Pierre Lucien POUZET.
- « Familles de La Chabasse, Job, Marat... », de Pierre Lucien POUZET, Tome I
- « Familles de La Chabasse, Job, Marat... », de Pierre Lucien POUZET, Tome II
- « Généalogie de quelques familles aux confins de l'Auvergne », de J. PRADEL.
- « Bailliages de Menat, etc., – actes de tutelle et curatelle », de Richard DUJON.
- « À travers les actes du bailliage de Pionsat », de Richard DUJON.
- « Anciens noms des paroisses et communes du Puy-de-Dôme », de J-N. MAYET.
- « Anciens noms des paroisses et communes de la Haute-Loire », de A. ROSSI
- « Aix-la-Fayette, regard sur son passé », de Jean LASSAGNE
- « Petit vocabulaire de termes généalogiques en Auvergne », de M-Cl. CHASTEL

	prix	nb. exempl.	Total
	27 Euros
	27 Euros
	27 Euros
	27 Euros
	8 Euros
	8 Euros
	13 Euros
	13 Euros
	27 Euros
	13 Euros

Joindre un chèque à l'ordre du CGHAV

A : le :Signature :



Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay

Groupe LIVRADOIS-FOREZ

CGHAV

Réunion du Dimanche 28 septembre 2008 à MARAT (63)

La 26^e réunion de notre groupe aura donc lieu à Marat, le dimanche 28 septembre 2008, selon un programme maintenant bien rodé :

- à partir de 9h30, réunion d'information sur nos activités et échanges avec les participants sur des questions générales ou particulières dans une salle du rez-de-chaussée de la Mairie de Marat.
- à 12h30 – Repas (pour ceux qui le désirent) au restaurant « Le Marat » (*25 euros tout compris, règlement sur place*)
- à 14h30 – retour en salle de réunion (à deux pas) pour la poursuite des échanges entre participants

Jean François CROHAS et Renée DESSAGNE m'aideront dans la préparation de cette journée.

Je rappelle que le Groupe LIVRADOIS-FOREZ concerne les cantons de : Ambert, Arlanc, Billom, Châteldon, Courpière, Cunlhat, Jumeaux, Lezoux, Olliergues, St Amant-Roche-Savine, St Anthème, St Dier-d'Auvergne, St Germain-l'Herm, St Rémy-sur-Durolle, Sauxillanges, Thiers, Viverols

Marat est aussi l'occasion de mieux connaître le pays des ouvrages de Pierre Lucien POUZET, celui des familles BÉAL et autres.

Pour ceux venant de loin, des chambres sont disponibles à l'hôtel-restaurant « Le Marat »
(à réserver directement au 04 7395 2434).

N'hésitez pas à venir.

Je ferai parvenir aux nouveaux participants un questionnaire complémentaire afin qu'ils précisent leurs centres d'intérêt : familles étudiées, communes concernées, questions particulières, etc.

Me prévenir dès que possible au 06.87.81.23.98 en cas de désistement de dernière minute.

Coupon réponse à me retourner impérativement **avant le 15 septembre**, pour faciliter l'intendance :

- soit par courrier à Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles, 92310 – Sèvres
- soit par mail à henri.ponchon@wanadoo.fr

Madame, Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

participera :

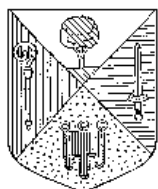
- à la **réunion du dimanche 28 septembre 2008 à Marat**

nombre de personnes :

- au **repas**, au restaurant « Le Marat »

nombre de personnes :

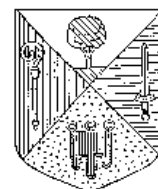
CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay
Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand

Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



Conseil d'Administration 2007-2008 : Mmes Jacqueline BRIFFE – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Président*) – Geneviève PLANTARD – MM. Jean-Pierre BARTHELEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Marc CHAPPAT – Alain CONSTANCIS – Jean François CROHAS – Richard DUJON – Yves GLADEL (*1^{er} Vice-Président*) – Philippe JOUVE – Robert LÉOTOING (*Trésorier et Vice-Président d'Honneur*) – René MONBOISSE – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).

Membres Fondateurs : Mme Marguerite Marie HYPPOLYTE – M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

Adresses des correspondances :

- Générales : M. Alain ROSSI, 16 rue de l'Église 92200 Neuilly ; Courriel : rossi.alain@mageos.com ,
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHELEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- Adhésions, renouvellements, abonnements, commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures, 6^{ème} Répertoire des Familles Étudiées et bulletins anciens : M. Robert LÉOTOING, 47 rue d'Yerres, 91230 Montgeron, Tél. : 01 6903 5509.
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, Tél. : 01 4626 4114, Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr ,

Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.

Internet :

Site Internet : <http://www.cghav.org>

Contact général : contact@cghav.org

Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav> (modérateur M. Jean François CROHAS)

Puy de Dôme : Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : cghav63@orange.fr

Bibliothèque : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*ouvertures dans « Avis Importants »*)

Région Parisienne : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr ;

Correspondante : Mme Nicole BIENVENU 150 rue St Maur 75011 Paris ; Courriel : j.n.bienvenu@wanadoo.fr

Groupes d'échanges : Livradois-Forez : M. Henri PONCHON . **Volcans-Val d'Allier :** Mme Marie Françoise BRUNEL, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : cghav63@orange.fr

Combrailles et Limagne : Mme Christine EMERY-DI BELLA, Impasse du Vieil Abreuvoir, 63670 Le Cendre, Courriel : mumchris63@yahoo.fr

Délégations : Lyon / Rhône-Alpes :

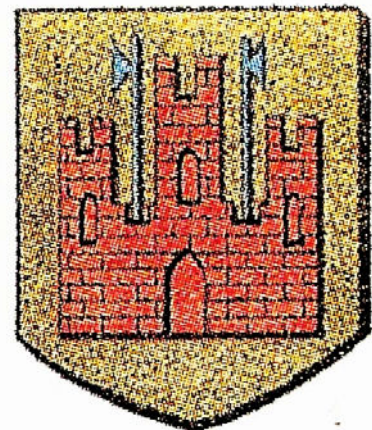
MM. Alain CONSTANCIS, 32 rue Bellicard, 63003 Lyon, Courriel : alain.constancis@wanadoo.fr et Marc CHAPPAT, 3 rue Champollion, 69150 Décines-Charpieu, Tél. : 04 7849 6626, Courriel : marc-chappat@wanadoo.fr

Bibliothèque : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

Provence, Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves 13100 Aix en Provence, Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : jacqueline.briffe@wanadoo.fr ;

Correspondant (Provence-Est) : M. Jean-Claude FAYET, 10 rue Raoul Ponchon 06300 Nice, Tél. : 04 9354 2398 ; Courriel : fayet.j-c@wanadoo.fr.

Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488) Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de M. Alain ROSSI, par courrier postal (16 rue de l'Église 92200 Neuilly) ou électronique (rossi.alain@mageos.com).



d'Apchier

Reliquaire de l'église de St Jean de Nay (43), offert par Claude d'APCHIER, vers 1460/1470 et portant au pied les armoiries jointes des APCHIER et des LA GORCE, parents de Claude, dont il était héritier. Les armoiries du pied confirment le bien fondé de l'illustration de l'Armorial du Velay (ci-dessus en bas à droite) : « d'or au château donjonné de trois tours crénelées de gueules, celle du milieu plus élevée et accostée de deux haches d'armes d'azur, plantées en pal de chaque côté de la tour ». Les armoiries en haut à droite sont celles des APCHIER de LODIERES : « d'or, au pan de mur en fasce de gueules, donjonné de trois tours de même, maçonnées de sable, celle du milieu plus élevée et accostée de deux hallebardes de gueules ». Les armoiries des LA GORCE sont « Echeté d'argent et d'azur, au chef de gueules » (ce dernier inapparent sur la photo du reliquaire) (Voir dans ce numéro, l'article sur la famille d'APCHIER, page 154)

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

CPPAP : 0911 G 85293

Publication trimestrielle paraissant en février, mai, juillet et novembre

N° 125 - juillet 2008 (3^e trimestre)